

PROVINCE DU LUXEMBOURG

COMMUNE DE MANHAY



PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL

dans la philosophie Agenda 21 Local

Volume B

PARTIE II.

COMPTES-RENDUS des REUNIONS
menées durant l'OPERATION de DEVELOPPEMENT RURAL

VERSION JANVIER 2017

Approuvée par la CLDR du 19 janvier 2017

Approuvée par le Collège du 14 février 2017

Approuvée par le Conseil communal du 8 mars 2017

sprl LACASSE-MONFORT
Ingénieur Conseil
Petit-Sart, 26 - 4990 Lierneux
Tél. 080/418.681



Valentin LABOREY,
Auteur de Programme

1. Consultations villageoises

COMMUNE
DE MANHAY

Bulletin communal spécial

La commune vue par ses habitants

MARS 2014

Chers habitants de la commune de Manhay,
Vous tenez en main une édition spéciale de votre Bulletin Communal sur le Développement Rural. Il a pour but de vous informer de la démarche en cours et du résultat des consultations villageoises.

L'Opération de Développement Rural, une occasion unique pour les habitants de participer au développement harmonieux de leur commune et de leur village sur des thèmes très vastes : cadre de vie, logement, économie, social, patrimoine ou mobilité ... pour les prochaines années.

Pierre Hubin, échevin du Développement Rural



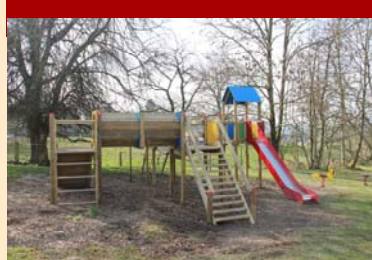
La participation des habitants en chiffres et en images



Manhay vu par les Manhaydois, bilan des consultations



Les travaux sollicités par les habitants



S'investir pour sa commune et ses concitoyens



Dans le cadre de l'Opération de Développement Rural de la commune de Manhay





250 habitants donnent leur avis en réunion



169 habitants participent aux visites de villages



Une belle participation aux réunions thématiques

La participation des habitants

Réunions villageoises

11 réunions ont été organisées par la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) dans les villages de la commune.

250 habitants ont participé, soit près de 15 % des ménages.

Les participants ont donné leur avis sur les atouts et faiblesses de la commune, de leur village et ce, sur toutes les thématiques qui les touchent au quotidien : sécurité routière, services, environnement, culture, mobilité, aînés, ...

Plus de 7.000 propositions ont été émises par les participants: intentions générales ou projets précis.

Visites de villages

En septembre, 6 demi journées ont été consacrés à la découverte des villages de Manhay.

169 habitants se sont déplacés pour découvrir d'autres facettes de leur village et de leur commune. Ils ont fait part de leurs avis sur les projets à y développer.

Grâce à l'organisation de ces visites, 75 personnes n'ayant pas participé aux réunions villageoises ont ainsi été consultées. Le pourcentage des ménages sensibilisés passe donc à près de 20 %.

Un **GRAND MERCI** aux citoyens volontaires qui ont organisé ces visites et qui ont contribué à la publicité et au succès de ces journées découverte !

A la rencontre des publics cibles

Les associations, les jeunes (15 - 25 ans), les indépendants et les agriculteurs ont fait l'objet de consultations ciblées qui ont permis de recueillir davantage encore de suggestions et remarques.

En tout, 390 habitants ont eu l'occasion de s'exprimer !

Toutes ces idées (atouts, faiblesses, propositions) exprimées par les villageois ont été encodées, comptabilisées et classées par ordre d'importance. Elles serviront de base à la définition des futurs projets.

Découvrez les principaux sujets sur lesquels les habitants se sont exprimés ...

® Nombre de fois que l'idée a été citée : dans la bulle

® Cadre rouge : les faiblesses

® Cadre beige : les atouts

Sécurité routière

491 ☹️

- * Vitesse excessive entraînant une diminution de la qualité de vie, de l'insécurité pour les usagers faibles, un manque de sérénité et du bruit
- * Manque d'aménagements pour ralentir la circulation ou des aménagements qui ne fonctionnent pas
- * Manque de sécurisation des automobilistes (signalisation, aménagements carrefours)
 - ⇒ Proposition : Aménagements pour la sécurité des usagers faibles (trottoirs, pistes cyclables, passages piétons, éclairage, rue jeux, ...)
 - ⇒ Proposition : Dispositifs ralentisseurs
 - ⇒ Sensibilisation (panneaux sympas,..)



Vie sociale

306 😊



- * Beaucoup d'associations et de comités de fêtes (dynamiques, bonne entente entre eux, présents dans tous les villages, bénévolat)
- * Beaucoup d'activités villageoises, d'occasions et de lieux pour se rencontrer
- * Esprit de convivialité, accueil, cohésion et solidarité villageoise, belle mentalité, ambiance familiale, ...
- * Qualité de vie : village paisible, tranquillité, calme, paix, douceur de vivre, peu de nuisances et délinquance



Nature

300 😊



Cadre de vie exceptionnel, commune verte, nombreuses ressources naturelles préservées (paysages, forêts, rivières, espaces naturels, biodiversité, espèces animales)

Aînés

230 ☹️

Manque de structure d'accueil, d'encadrement et d'activité pour les aînés.

⇒ Proposition : Création d'une maison de repos (et de soins), logements pour personnes à mobilité réduite, maison intergénérationnelle

⇒ Proposition : Développer les services permettant de garder les aînés à domicile (repas, soins, livraison de courses, aménagement des maisons, centre en journée, ...)

- * Présence d'associations dynamiques pour les aînés (3x20, Alzheimer café)
- * Existence de services d'aide (repas, aide familiale, ...)

27 😊





Chemins et sentiers

209 ☹️

- ⇒ Proposition : créer, conserver, rouvrir les sentiers
- ⇒ Proposition : entretenir, aménager et valoriser les sentiers (balisage, informations, cartes, panneaux didactiques,...)



Nombreux chemins de promenade agréables, balisés, bien entretenus et accessibles

64 😊

Mobilité

201 ☹️

Manque de transports en commun : ligne inexistante ou faible fréquence

- notamment le week-end et les vacances
- notamment vers les centres villes, écoles secondaires, lieux de travail, autres communes
- notamment pour les aînés et les personnes isolées

⇒ Proposition : développer les alternatives à la voiture et la « mobilité douce » (voies lentes, RAVEL pour les cyclistes, piétons, PMR,...)

⇒ Proposition : proxibus: meilleure adaptation aux besoins, plus petit et plus flexible, plus de temps au débarquement, zones plus larges, plus de disponibilités (écoles, sports, soirées, évènements, associations,...)



Patrimoine

114 😊

- * Beau patrimoine architectural, typique, de caractère et bien restauré (monuments, bâtiments privés et publics, murs en pierres sèches, ancienne gare, cimetières, églises,...)

- * Existence de petit patrimoine (religieux, liés à l'eau...)



Manque d'entretien, de préservation et de mise en valeur du petit patrimoine et du patrimoine bâti

⇒ Proposition : valoriser, restaurer, aménager le petit patrimoine

200 ☹️

Urbanisme

152 ☹️

- * Manque de cohérence, de ligne de conduite urbanistique.
- * Non-respect du caractère traditionnel par les nouvelles constructions (matériaux, couleurs, gabarits, caractère régional typique, aspect rural,...)

⇒ Proposition : un règlement urbanistique

⇒ Proposition : initiatives pour préserver et valoriser le bâti existant, notamment dans les cœurs anciens de villages.





Tourisme

172 😊



Existence d'un haut potentiel et d'une diversité touristique, présence d'un tourisme doux .

- ⇒ Proposition : développer une offre touristique de qualité, diversifiée, en lien avec les ressources locales (nature, patrimoine, filière bois, histoire, ...), respectueuse des habitants et de la nature
- ⇒ Proposition : accentuer la promotion et la communication



Services

137 😊

- ⇒ Meilleur entretien des routes et accotements, élagage, ramassage grenailles plus rapidement après l'hiver, ...
- ⇒ Rendre les villages plus accueillants, valoriser et embellir les entrées de villages (propreté, fleurissement, décorations pour les fêtes de fin d'année, ...)

166 😞

- * Bon/excellent/efficace service de déneigement
- * Bons services communaux en général (administration communale, travaux, CPAS, ...)
- * Le personnel de l'Administration Communale est très compétent, performant, disponible, aimable, dévoué et efficace



Eau

- * Eau en gestion communale.
La maîtrise de l'eau, une chance !

151 😊

- L'eau, les ruisseaux, les sources, véritable or bleu, de même que leur qualité, leur protection

89 😊



Réseau d'eau vétuste, nécessitant de gros investissements

79 😞



Déchets

145 ☹️



Trop de déchets dans la nature,
le long des routes



Espaces de rencontres



- ⇒ Proposition : aménagements de salles (éclairage, agencement, convivialité, ...)
- ⇒ Proposition : isolation des salles
- ⇒ Proposition : création d'un lieu de rencontre
- ⇒ Proposition : un lieu de rassemblement pour les jeunes de toute la commune et un lieu dans chaque village (Harre, Odeigne et Manhay)

142 ☹️



Dans presque tous les villages :

- Existence d'espaces de rencontre
- Aménagements, rénovation de lieux de vie commun (salles, places, ...)

55 😊

Energie

141 ☹️



- ⇒ Proposition : encourager, favoriser, investir plus dans les énergies vertes/renouvelables et les économies d'énergie
- ⇒ Proposition : projets énergétiques locaux, citoyens, novateurs, communaux ou autonomes. Ex : réseaux de chaleur, énergie éolienne, ressources forestières et agricoles locales
- ⇒ Proposition : informer et faire des économies d'énergie

Santé

132 ☹️

- * Centres médicaux éloignés
 - * Problème par rapport au service de garde (WE)
- ⇒ Proposition : Créer un centre médical de proximité, y compris pour les gardes et urgences, revoir le 17/33



Plaines de jeux

122 ☹️



- ⇒ Proposition : entretien
- ⇒ Proposition : sécurité (barrières, haies, modules cassés, localisation, ...)
- ⇒ Proposition : compléter ou entretenir les aménagements (bancs, espace couvert, barbecue, ...)
- ⇒ Proposition : créer ou compléter les modules

Enseignement

55 😊



- * Excellent réseau scolaire (7 écoles communales + 1 lycée)
- * Qualité et proximité de l'enseignement



Forêt

104 😊



- * Bon capital forestier : grandes superficies, bénéfices financiers et environnementaux
- * Bonne gestion du capital forestier (bien préservé, durable)



Eaux usées

98 ☹️

- * Gestion des eaux usées :
 - pas d'infrastructure collective d'épuration
 - coût élevé de l'individuel, ...
- ⇒ Proposition : assainissement collectif
- ⇒ Proposition : informer épuration individuelle, subsides, ...



Economie et emploi

97 ☺



- * Dynamique économique :
- * Développement et dynamisme des PAE
- * Croissance et présence de PME
- * Potentiel de développement économique lié aux ressources du territoire, à valoriser

Aménagement du territoire

97 ☹



- * Manque de réflexion sur l'aménagement du territoire
 - * Dispersion de l'habitat
 - * Extension non harmonieuse des villages
 - * Perte de la structure des villages
 - * TROP de nouvelles constructions
- ⇒ *Proposition* : penser le futur et devenir exemplaire en terme d'aménagement du territoire
- ⇒ *Proposition* : rester une commune rurale

Culture

84 ☹

- * Manque d'activités et de projets culturels (activités artistiques, concerts, spectacles, lecture, musique, loisirs alternatifs, ...)
 - * Manque ou éloignement des structures (centre culturel, musée, cinéma, théâtre, ...)
 - * Manque de coordination entre les associations
- ⇒ *Proposition* : plus de soutien de la commune (logistique, financier, moral)
- ⇒ *Proposition* : organiser plus d'évènements rassembleurs (porte drapeau, pour une meilleure communication entre habitants)
- ⇒ *Proposition* : développer la collaboration avec d'autres communes
- ⇒ *Proposition* : s'appuyer sur les richesses communales (traditions, passé industriel, mémoire de guerre, paysages)

Commerces

82 ☺



Présence de commerces de proximité, variés et accueillants



59 ☹

Proposition : soutenir et développer les petits commerces de proximité, encourager les achats sur la commune

Le retour à la population

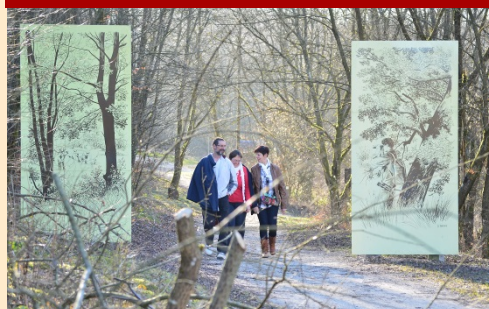
Le dimanche 09 mars, les habitants étaient conviés au parc Chlorophylle pour découvrir le bilan des consultations villageoises.



98 adultes et 25 enfants ont participé à l'évènement



Le parc, exceptionnellement ouvert pour l'occasion



« La commune idéale » vue par les enfants



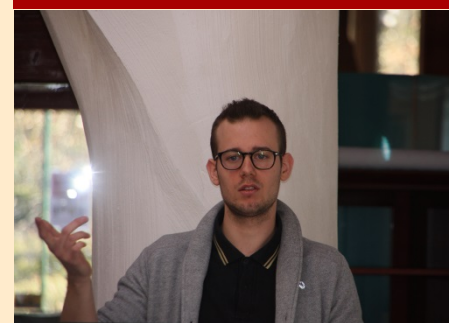
Retour sur la consultation des indépendants par C. Borsu



Les plans des projets communaux en cours étaient exposés



Retour sur la consultation des jeunes par PE. Gillard



Descente entre Fays et Grand Bru : sécurisation route fossé



FAYS et Oster : réaménagement des plaines de jeux



Dégagement de l'arrêt de bus à Oster



Roche-à-Frêne : réparation miroir cassé



Les travaux entrepris par la commune

Lors des réunions et des visites de villages, les habitants ont évoqué de multiples améliorations à apporter rapidement dans leurs villages.

Ces demandes concernaient principalement la sécurité routière et les aménagements publics.

Face à toutes ces sollicitations, le collège a décidé d'aborder les choses de la manière suivante :

Travaux prioritaires à entreprendre

Ceux-ci ont été retenus sur base des critères suivant :

- ⇒ facilité de mise en œuvre; réalisables par les ouvriers communaux
- ⇒ ne nécessitant pas de réflexion plus poussée, de précisions ni de concertations préalables avec les habitants
- ⇒ une priorité : la sécurité des enfants

Concernant les aménagements de sécurité routière, beaucoup de propositions évoquées (panneaux limitatifs, casses vitesse, ...)

Une étude globale sur l'ensemble de la commune permettrait :

- ⇒ de définir les priorités (faire la différence entre « sentiment d'insécurité » et insécurité objective)
- ⇒ de définir une « ligne directrice » en terme d'aménagements
- ⇒ d'éviter le saupoudrage de solutions décidées dans l'urgence, diverses et insatisfaisantes

Concernant les réfections de voiries : celles-ci doivent être pensées dans un plan global sur tout le territoire communal, phasées sur les années à venir et inscrites dans le plan triennal. Ces travaux ne sont pas du domaine des ouvriers communaux, mais relèvent de l'intervention d'entreprises extérieures.

Concernant l'entretien général des villages, il est progressivement intégré dans le programme récurrent des ouvriers.

De nombreux bancs et poubelles ont été réclamés par les habitants, il s'agira, là aussi de bien analyser la demande et de peser le coût de leur entretien et vidange.

Vous aurez l'occasion de suivre l'avancement de ces travaux sollicités par les habitants dans vos prochains bulletins communaux.

S'investir pour sa commune et ses concitoyens

La CLDR (Commission Locale de Développement Rural) sera mise en place prochainement. Composée d'habitants des différents villages et de mandataires communaux (maximum 1/4), elle se veut représentative de la population.

Sur base des candidatures reçues, le Conseil Communal validera la composition de cette commission.

Celle-ci jouera un rôle moteur dans l'opération avec, dans ses missions :

- L'élaboration du Programme Communal de Développement Rural;
- Le suivi de la mise en œuvre des projets et des actions du Programme ;
- La diffusion de l'information en tant que relais villageois ;
- La suggestion d'avis et de conseils.

Suivez l'Opération dans votre Bulletin Communal, une rubrique y sera consacrée à chaque parution.

Contact :

Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

3, rue Géréon, 4950 Faymonville

Tel Noëlle Vliegen : 080/29.11.29

Tel Anne Klein : 080/29.11.22

jeparticipe@manhay.org



2. CLDR

CLDR – 12 juin 2014

COMPTE RENDU

Présences :

Pour la CLDR : voir liste en annexe

Pour le bureau d'études Lacasse : Valentin Laborey, auteur de programme

Ordre du jour

1. Introduction
2. Présentation des membres
3. Présentation et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur
4. Brève présentation de la stratégie par l'auteur de programme
5. Constitution de groupes thématiques
6. Divers

1. Introduction

Intervention de Robert Wuidar

En tout, 54 candidatures que le Collège a choisi de toutes retenir afin d'avoir une CLDR la plus représentative possible et aussi en quelque sorte « donner le signal » de la volonté des élus d'accueillir tout les citoyens motivés et prêts à s'investir.

La composition a été validée par le conseil communal au mois de mai, 5 élus feront également partie de la CLDR : Robert Wuidar, Stéphane Wilkin, Geoffrey Huet, Jacques Potier et Pierre Hubin (échevin du Développement Rural).

Les intervenants ce soir : Anne Klein et Noëlle Vliegen, agents à la Fondation Rurale de Wallonie, chargées d'assurer le suivi de l'opération, la préparation des réunions, l'animation des débats et le secrétariat de toutes les réunions.

Autre intervenant, Valentin Laborey du bureau Lacasse, auteur de programme, chargé par la commune de rédiger le Programme Communal de Développement Rural (PCDR), qui présentera le fruit de son travail. A noter que Stéphanie Hoheiser est le relais communal au niveau administratif pour l'Opération de Développement Rural (ODR).

Le Développement Rural, une définition à co-construire.

Les participants sont interrogés sur ce qu'est pour eux le Développement Rural (DR), ce qu'ils en ont retenu, compris, au fil de leurs lectures et participations aux réunions.

Ils évoquent : la parole aux citoyens, la revitalisation, la centralisation des demandes des citoyens, le bien-être, l'amélioration du cadre de vie, la préservation de la faune et la flore, des aménagements proches du citoyen, le développement d'activités locales, l'amélioration de la mobilité, l'intégration du tourisme dans nos villages, les points forts et faibles de la commune, ça part d'un souhait des élus, maintien de la qualité de vie.

Partant de ces évocations, des informations complémentaires sont apportées, dont la définition officielle issue du Décret :

« Une opération de développement rural consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel. »

et le déroulé d'une Opération dans le temps.

Voir PPT

2. Présentation des membres

Les participants ont été invités à rejoindre les places qui leur ont été indiquées (chevalets) et à former des paires avec leur voisin. Chacun disposait ensuite de 5 min (donc 10 min en tout) pour faire connaissance, se présenter à l'autre et expliquer pourquoi il avait souhaité intégrer la CLDR. Un petit papier permettait de noter 2 motivations du partenaire à rejoindre la CLDR de même que 3 aspects retenus de sa présentation.

Les informations recueillies ont ensuite été partagées en grand groupe.

Ci-dessous, un résumé des motivations évoquées par les membres (de la plus citée à la moins citée) :

- Pour partager des idées, écouter les autres, échanger, donner son avis, travailler en commun sur des projets et les réaliser,
- Pour assurer le meilleur développement communal qui soit, notamment au niveau économique, en cohérence avec la région ainsi que pour améliorer le cadre de vie et assurer de ce fait un avenir de qualité aux Manhaydois,
- Pour s'investir, être actif pour sa commune, son village, par devoir citoyen, pour participer aux projets dans de multiples thématiques qui intéressent chacun à des degrés divers : environnement, alimentation, histoire, patrimoine, tourisme, forêt, cadre de vie, mobilité, sécurité, nature, chemins communaux, ...
- Pour rencontrer des gens, d'autres habitants de la commune et partager la même motivation,
- Par souci de représentation : de son village, des nécessiteux, des agriculteurs, ...
- Pour mieux connaître les projets communaux, découvrir ce qui se fait dans la commune,
- Pour découvrir et mieux connaître les autres villages,
- Par curiosité,
- Pour défendre des projets concrets ; création d'une école d'immersion, rénovation de la salle de Lamormenil, mise en valeur du potentiel énergétique de la commune, promotion des projets culturels, ...

3. Présentation et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Le ROI a été envoyé aux membres pour prise de connaissance.

Quatre des principaux articles sont abordés en réunion ;

- Le rôle de relais de la CLDR ; elle est le porte-parole de la population, a pour mission de prendre avis, le plus souvent possible et le plus largement possible auprès des groupes qu'elle représente (village, associations, tranche d'âge, ...) afin de pouvoir relayer leurs intérêts, leurs avis, leurs préoccupations. La CLDR est un relais entre la commune et les habitants de la commune; elle les informe de ses activités et de l'avancement des projets en cours. Elle a un rôle moteur car c'est elle qui suit de près l'élaboration du PCDR, elle définit et fixe les objectifs et les projets. Après l'approbation du PCDR, elle suivra également la mise à exécution des projets.

- La CLDR est présidée par le bourgmestre ou son représentant, elle compte 10 membres effectifs au moins et 30 membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants, dont ¼ maximum d'élus locaux.

A Manhay, 3 candidats sur-numéraires auront le statut « d'invités » jusqu'à leur intégration dans la CLDR.

- Les décisions se prennent, dans la mesure du possible, par consensus. Toutefois, en cas de désaccord, la décision est prise par vote. Les élus ont décidé que chaque membre de la CLDR, effectif ou suppléant, a le droit de vote. Pour être adoptée, une décision devra recevoir la majorité absolue des suffrages exprimés, Président compris. Cependant, la CLDR s'efforcera de prendre des décisions à l'unanimité.

- La CLDR ne délibère valablement qu'en présence du quorum (majorité des membres effectifs ou représentés par leur suppléant).

- Tout membre effectif ou suppléant absent et non excusé à trois réunions successives est considéré comme démissionnaire. Ceci, d'une part afin d'éviter des difficultés à obtenir le quorum et d'autre part afin de permettre à d'autres habitants intéressés de rejoindre la CLDR.

-

Voir document en annexe : ROI

Remarques :

- Article 2, 2ème § et article 6 : proposition d'ajouter « à la demande du conseil communal **ou du collège**».
⇒ Ajout qui n'est finalement pas jugé nécessaire.
- Quid des fréquences de réunions ?
⇒ Durant la phase d'élaboration, généralement 6 réunions par an. Durant la phase de suivi, 4 réunions par an (obligation décrétable).
- Quid du PV de la réunion ?
⇒ Il sera envoyé (par mail ou courrier) et intégré sur le site internet communal, un onglet « ODR » y est d'ores et déjà activé.

Le ROI est approuvé par l'ensemble des membres.

4. Brève présentation de la stratégie par l'auteur de programme

Voir PPT et stratégie

Remarques :

- Quelles synergies possibles entre les 8 thématiques ? L'agriculture par exemple se trouve fort isolée dans la thématique « agriculture et forêt », or elle s'inscrit dans l'aménagement du territoire, le développement durable, ...
⇒ Le découpage en thématiques a pour objectif de faciliter les réflexions en groupe. Il est évidemment question de s'assurer du croisement des thématiques, d'autant plus que le développement durable le préconise (et que Manhay a choisi de faire de son PCDR un Agenda 21).
- Où va-t-on puiser les ressources financières pour réaliser les projets ?
⇒ L'approbation du PCDR par le gouvernement wallon permettra l'accès aux subventions Développement Rural pour toute une série de projets. A côté de cela, certains projets réalisables facilement, à peu de frais, seront pris en charge par la commune. A savoir aussi, la mission des agents de développement consiste également en la recherche de moyens financiers pour réaliser les projets autres que ceux évoqués ci-avant.

5. Constitution de groupes thématiques

La matière dont la CLDR aura à s'approprier a été répartie en 8 thématiques qui seront travaillées dans 8 sous-groupes différents. Les participants sont invités à s'inscrire dans 2 sous-groupes, un premier lot de 4 thématiques sera abordé lors de la prochaine CLDR de septembre (date à fixer) et le 2ème lot de 4 thématiques sera abordé lors de la 3ème réunion de CLDR. Au terme de ces deux prochaines réunions, il sera question d'avoir défini les grands enjeux de la commune.

Pour la suite, le déroulé prévu :

- Groupe de travail Agenda 21 local (pour ceux qui le souhaitent)
- Validation des enjeux par le conseil communal
- 8 Groupes de travail « objectifs-projets » ouverts à la population
- Finalisation stratégie et priorisation par la CLDR

Voir annexe : « Inscriptions sous-groupes thématiques »

6. Divers

Prise en photo des membres CLDR présents. L'objectif est informatif, les membres étant les relais des habitants, ils doivent pouvoir être identifiés par ceux-ci. Photo et coordonnées paraîtront dans le prochain bulletin communal.



Interrogés sur les soirées où ils ne sont jamais disponibles (sur la feuille de présence), les membres ont pointé proportionnellement les jours suivant :

- 5 membres sont toujours indisponibles le lundi
- 7 membres sont toujours indisponibles le mardi
- 7 membres sont toujours indisponibles le mercredi
- 4 membres sont toujours indisponibles le jeudi (+ 2 membres indisponibles certains jeudis – dates remises).

A voir encore avec les disponibilités des 4 excusés et des 3 absents. Les dates de réunions seront fixées de façon à pénaliser les membres de façon homogène 😊.

Pour la FRW,
Anne Klein

Le power point présenté en réunion et les autres documents sont disponibles sur le site internet communal ou en version papier sur demande à l'administration communale.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Administration communale : Stéphanie Hoheiser, 086/45 03 19, stephanie.hoheiser@manhay.org

Fondation Rurale de Wallonie, 3 Rue Géréon, 4950 Faymonville

Anne Klein: 080/29 11 22, a.klein@frw.be

Noëlle Vliegen: 080/29 11 29, n.vliegen@frw.be

Membres effectifs		Membres suppléants	
Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Président: Mr Robert WUIDAR	p	Mr Stéphane WILKIN	p
Mr Pierre HUBIN	p		
Mr Geoffrey HUET	p	Mr Jacques POTTIER	p
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	p	Mme Anne BERNARD	p
Mme Sylvie BURTON	p	Mr Stéphane CAREME	p
Mme Aline CLESSE	p	Mme Marielle CONRAD	p
Mr Benoît CORNET	p	Mr Roger CORNET	p
Mr Fabian COURARD	p	Mr Gabriel DEHARRE	E
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	p	Mr Christian DELANDE	p
Mr Barthélémy DEMOITIE	p	Mr Dominique DERENNE	p
Mme Marie-Caroline DETROZ	p	Mr Thierry DETROZ	p
Mme Maëlle DUFRASNE	p	Mme Brigitte EMONDS-ALT	p
Mme Franca ETIENNE	E	Mme Anne FAGNANT	p
Mme Josiane FONCK	p	Mme Anne GILLARD	p
Mr Patrick GILLARD	p	Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	E
Mme Martine GROGNARD	p	Mme Anne HUBERT	p
Mme Marie-Thérèse HUBERT	A	Mme Jocelyne JACOBS	p
Mr Philippe KREINS	p	Mr Philippe LAVAL	p
Mr Emmanuel LEBOUTTE	p	Mr Damien LECART	p
Mr Jacques LESENFANTS	p	Mr Maxime LESENFANTS	E
Mr Michel LESENFANTS	p	Mr Alain LIBAR	p
Mme Monique LIBOTTE	p	Mme Dominique MATHIEU	E
Mr Alain NEUVILLE	p	Mr Fabrice PETIT	p
Mr Joseph PIERRET	p	Mme Edith PIRET	p
Mme Annette PIROTTE	p	Mr Marc POTTIER	E
Mr Marc QUETIN	p	Mme Christelle RADLOWSKI	p
Mr Laurent REYNDERS	p	Mme Sylvana SANDRI	p
Mr Vincent SEPULT	p	Mr José TASSIGNY	p
Mme Marilyn TASSIGNY	p	Mr Frédéric TODESCO	p
Mme Maggy VAN LEERBERGHE	p	Mr Philippe WUIDAR	p
Invités		Invités	
Mme BERNIER Manon	P	Mr Arnaud ENGLEBERT	E
Mme MUHLEN Nancy	P		

Légende :

P : présent

E : absent et excusé

A : absent non excusé

CLDR – 25 septembre 2014

COMPTE RENDU

Présences :

Pour la CLDR : voir liste en annexe

Pour le bureau d'études Lacasse : Valentin Laborey, auteur de programme

Pour la FRW : Noëlle Vliegen, Anne Klein, Vincent Laviolette, Stany Noël

Ordre du jour

1. Introduction
2. Travail en ateliers
3. Retours
4. Divers

1. Introduction

Intervention de Pierre Hubin

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente. 12.06.2014.
- Accueil dans la salle de l'entente, en cours de rénovation.
- Présentation des 2 agents FRW, Stany Noël et Vincent Laviolette qui animeront 2 ateliers.

Le compte-rendu du 12. 06. 2014 est approuvé sans remarques.

La stratégie de développement, une étape clef de l'ODR (Opération de Développement Rural)

La définition de la stratégie n'est pas une étape simple mais elle est importante pour deux raisons :

- c'est la procédure « Développement Rural » qui l'impose
- c'est incontestablement un passage obligé pour un plan d'actions de qualité

En effet, c'est une étape charnière qui fonde et structure la suite de la démarche car c'est de la stratégie que va découler tout le plan d'actions. Passer directement du « diagnostic » aux « actions » sans définir de cap serait prendre un raccourci trompeur.

« Stratégie = ensemble de manœuvres, d'actions en vue de la victoire. »

Organiser 4 ateliers conjointement permet par ailleurs de traiter tous les thèmes en deux réunions. La méthodologie contraint chaque membre de CLDR à ne choisir que 2 thématiques, mais place sera laissée à une réunion ultérieure, pour des réactions sur chacun des 8 thèmes, de même qu'à la nécessaire attention à apporter à la transversalité de la réflexion. Bien sûr, il faut pouvoir croiser les thématiques. A titre d'exemple, l'aménagement du territoire a un impact sur le logement, la démographie sur la mobilité etc ; les connexions pouvant se faire à l'infini. Cependant, il est impossible de traiter en 1 seule réunion, avec tout le groupe (60 membres), toutes les thématiques. La réunion suivant ces 2 CLDR permettra cet échange.

Voir PPT

2. Travail en ateliers

Méthodologie

Les participants ont été invités à rejoindre l'atelier thématique choisi parmi les 4 organisés. Chaque atelier disposant d'un animateur FRW et d'un secrétaire.

Chaque membre disposait de quelques minutes pour noter sur des post-it les remarques et suggestions qu'ils avaient par ailleurs été invités à formuler à domicile sur les documents de travail (diagnostic et stratégie).

L'animateur de l'atelier avait pour mission de débattre des propositions. Le secrétaire de l'atelier, une fois le consensus obtenu, complétait le tableau (sur ordinateur, tableau projeté sur écran). Les propositions consensuelles en vert et non consensuelles en rouge.

Ci-après, les propositions formulées dans les différents ateliers :

1. Gouvernance, cohésion sociale, communication

Atouts-Faiblesses

- Problème de cohésion, communication entre CCATM, CCA, CLDR
- Gros manque de communication vers l'extérieur
- Espaces de rencontres inadaptés aux besoins ou inexistantes (ex : à Roche-à-Frêne)

Opportunités-Menaces

- « Oubli » des villages périphériques par le politique (en raison de leur éloignement)

Enjeux

- Développer des propositions locales à des problèmes globaux (paix, justice, équité, protection climatique)

Orientations

- Intégrer les nouveaux arrivants : habitants, demandeurs d'asile, seconds résidents
- Investir les canaux de communication existants voire les multiplier et surtout les moderniser
- Améliorer la collaboration « nord-sud » dans une commune « distendue »

Objectifs

- Un engagement citoyen récompensé

Projets

- Créer un conseil consultatif des jeunes
- Mettre en place un conseil communal des enfants et un des aînés
- Encourager l'associatif, le mettre plus en évidence (aide financière + visibilité)
- Faire connaître les habitants « remarquables » par leurs actions ou activités artistiques (ex : les peintres, les sculpteurs villageois, ...)
- Encourager le dialogue social (réconfort apporté par les uns aux autres)
- Rédiger une charte de la citoyenneté rurale
- Faire respecter le règlement communal (tondeuses par exemple)
- Imaginer un projet rassembleur tel que celui de Vaux-Chavanne
- Organiser une grande fête, la fête du bois, qui regroupe associations, comités, métiers, jeunes, producteurs locaux
- Organiser un accueil (un « pot de bienvenue », un document, ...) des nouveaux habitants chaque semestre ou chaque année
- Organisation d'une fête (?) communale rassemblant les comités des villages
- Mise en place d'une commune 3.0
- Etre présent sur les réseaux sociaux et moderniser le site internet
- Mettre le site internet à jour plus fréquemment avec les actualités en première page
- Créer un site internet CLDR
- Ne pas focaliser uniquement sur la communication internet, poursuivre la communication papier

- Intégrer de l'info (1/4 de page) dans le Vlan, les annonces de l'Ourthe, ou les Echos de Stavelot
- Publier un répertoire (papier) global « Connaissez-vous Manhay ? » (voir Durbuy).
- Améliorer le graphisme du bulletin communal, le rendre plus didactique (revoir la forme), en faire soit un mensuel, soit un bimestriel (3X)
- Créer un journal CLDR
- Installer des grands panneaux reprenant les diverses festivités aux grands axes (sorties d'autoroute, rue du vicinal, ...)
- Mettre en place un tableau unique bien visible des manifestations dans la commune
- Installer un écran lumineux à l'entrée de la commune informant des évènements
- Mettre en place un tableau d'affichage des activités proches
- Construire un carport ou autre qui serve d'abri, de lieu de rassemblement aux promeneurs et villageois de Roche-à-Frêne
- Créer ou réserver un espace pour jouer et s'abriter pour les jeunes de Grandmenil
- Adapter la salle de l'Entente, créer un espace spécifique pour y accueillir des réunions de comités, de jeunes, ...

Réflexions – points d'attention

- Prendre le temps de bien définir ce que sont « solidarité » et « cohésion sociale »
- Améliorer la communication permet un impact direct sur l'économie, l'emploi, les commerces, le tourisme, l'artisanat (booking.com, maisondel'emploi.com, gitesdemanhay.com, ...)

2. Développement durable, Déchets, Eau, Energie, Nature

Atouts-Faiblesses

- Réseau de distribution d'eau vétuste nécessitant d'importants investissements
- Déchets sauvages
- Quantité perfectible de déchets par habitants
- Parc à containers trop petit
- Manquement en matière de DD
- Eau à Dochamps ; manque en cas de canicule
- Energie renouvelable ; aucune info sur l'éolien, habitants mis devant le fait accompli
- Manquement point de vue gestion de l'eau
- Manque d'information sur les projets énergétiques
- Détérioration du cadre de vie
- Gaspillage de l'eau de distribution (incohérence, manque de surveillance)
- Trop peu d'étude des responsables sur les problèmes de pollution des eaux et leur impact sur le cadre de vie et la qualité de vie
- Rivières, un égout à ciel ouvert
- Présence de pollutions diverses : atmosphérique (gaz des voitures) ainsi que sonores (circulation de transit + autoroute)

Opportunités-Menaces

- Qualité de l'eau et finances communales impactées par les coûts de gestion du réseau de distribution
- Augmentation du coût de l'énergie pour les habitants liée à un manque d'anticipation face aux enjeux dans le domaine
- Habitants motivés d'aller vers un développement énergétique communal durable

- Reprise de la gestion de l'eau par la SWDE
- Une adaptation artisanale par chacun de son système d'épuration des eaux (lagunage, station d'épuration individuelle, ...) risque à terme de poser problèmes
- Tenir compte de l'analyse des alternatives contenues dans l'évaluation environnementale stratégique du PWDR 2014 (P 91)

Enjeux

- Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente
- Préserver et valoriser les arbres et haies remarquables
- Valoriser et améliorer la qualité des paysages

Orientations

- Sensibiliser au Développement Durable
- S'appuyer sur un certain nombre d'acteurs et de réseaux existants
- Sensibiliser aux ressources

Objectifs

- Sensibilisation
- Avoir initié une dynamique d'évolution Durable d'ici X ans

Projets

- Créer des micros stations en aval des habitations (gestion par quartiers ou groupements)
- Refaire le réseau d'eau vétuste
- Concernant l'eau, ne rien changer si ce n'est d'entretenir ou rénover les canalisations
- Valoriser l'eau au niveau touristique
- Sensibiliser et informer sur les risques de pollution des rivières, nappes, captages, ...
- Encourager les habitants à connaître les ressources par des promenades guidées, des exposés, des brochures ...
- Organiser une soirée nature : le brame du cerf
- Inventorier les richesses naturelles
- Etablir sans délai une cartographie détaillée des biotopes, avec inventaire des espèces de la flore et de la faune (cfr évaluation environnementale stratégique du PWDR page 32)
- Faire connaître l'agroforesterie et inciter sa mise en place à l'échelle de la commune
- Intégrer dans le programme scolaire une sensibilisation à la nature, aux énergies disponibles
- Informer les habitants, propriétaires sur les aides disponibles à la RW pour planter des haies
- Organiser des séances d'informations pour connaître les avantages et/ou inconvénients des primes éventuelles dans les énergies renouvelables, l'épuration des eaux usées, l'isolation des habitations.
- Communiquer plus régulièrement avec les habitants de la commune sur l'économie des énergies + partager des expériences
- Créer un esprit d'économie d'énergie
- Informer la population (les personnes âgées en 1^{ère} ligne), des risques de black out cet hiver et des mesures à prendre
- Informer des suites réservées aux projets éoliens
- Intégrer une réflexion systématique sur la durabilité des projets du territoire en commençant par ex par des ateliers dans les écoles.
- Doter les futurs bâtiments publics d'équipements peu énergivores et penser leur conception sur le long terme (isolation, citernes d'eau de pluie, panneaux solaires)
- Réactualiser l'étude faite sur le dernier PCDR au niveau du potentiel énergétique de la commune et des besoins des habitants

- Installer des éoliennes le long de l'autoroute
- Valoriser le lisier et les déchets organiques (ex : créer une centrale de biogaz, cogénération pour la région en associant les agriculteurs, écoles, restaurants, ...) et placer éventuellement l'unité de production sur un zoning
- Envisager des achats groupés pour les énergies (bois, pellets, mazout, gaz, ...)
- Donner l'exemple au travers de rénovations exemplaires. Par exemple le presbytère de Malempré (actuellement en très mauvais état et énergivore), rénové en une maison communale des énergies
- S'associer avec d'autres communes ou associations pour des projets communs en matière de gestion des déchets
- Obliger les organisateurs de courses cyclistes ou autres à assurer un ramassage de leurs déchets après leurs manifestations (ne pas attendre la journée des bénévoles de la commune pour que ce soit fait).
- Eduquer les élèves à ne pas jeter leurs déchets
- Pénaliser la trop grande production de déchets soit par pesage, soit ...
- Obliger les propriétaires de gîtes à fournir des sacs adéquats aux vacanciers
- Sensibiliser les touristes et autres à la bonne gestion des déchets
- Sanctionner davantage pour éviter les déchets sauvages
- Communiquer plus régulièrement les gestes et les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets (exemple dans les manifestations, écoles, ...)

Réflexions – points d'attention

- Etablir systématiquement le rapport entre gain(s) et perte(s) dans le contexte global du monde
- Etre vigilant pour que les projets sélectionnés relatifs aux énergies renouvelables et à la biomasse en particulier ne soient pas à l'origine de nouvelles pollutions atmosphériques (voir PWDR p.91)

3. Aménagement du territoire, Urbanisme, Patrimoine, Logement, Démographie

Atouts-Faiblesses

- La restauration du moulin de Lafosse
- Réel patrimoine architectural au cœur des villages (mais pas seulement)
- Le SDER ne prend pas l'E25 en compte
- Manque un règlement communal urbanistique
- Manque de logements pour les personnes âgées
- Existence d'une CCATM
- La mobilité n'est pas prise en compte dans l'aménagement du territoire car elle fait l'objet d'un GT spécifique
- Problème des chalets, caravanes et 2^{ème} résidences à l'abandon
- Grande réserve foncière établie à une époque de méconnaissance de l'empreinte écologique, de l'épuisement des ressources et de la destruction de la nature

Opportunités-Menaces

- Vaste espace potentiellement constructible

Enjeux

- Manhay, lieu de centralité (services, commerces, nouvelles formes de logement)
- Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural (pas d'habitat comme en zone urbaine, garder l'espace autour des maisons)

- Eviter d'étendre les villages
- Trouver un équilibre entre nouveaux types de constructions et respect des caractéristiques de l'habitat traditionnel
- Tenir compte du vieillissement de la population et de l'accès aux services pour ces personnes
- Trouver un consensus entre les ruraux et les néo ruraux, de même qu'entre les activités rurales, les activités artisanales et les services au cœur des villages afin de conserver une dynamique de vie (pas de cité dortoir)

Orientations

- Construire ou aménager des logements pour les publics fragilisés à proximité des services, équipements et transports publics
- La commune doit montrer l'exemple au niveau de l'aménagement des lotissements, privilégier la création de nouveaux quartiers (bien étudiés) plutôt que des constructions en rang d'oignons
- Gérer la réserve foncière en rapport avec la pratique de l'autoproduction caractéristique du milieu rural (20-30 ares – cfr Lasnes)
- Contrôler la qualité architecturale des projets afin d'homogénéiser celle-ci
- Faire de Manhay village un centre plutôt qu'un carrefour, le rendre attrayant
- Développer à Manhay le commerce « en gros » (peut-être à proximité du zoning) et laisser les petits commerces aux villages (but : dynamiser, créer du lien, favoriser les petits producteurs)

Objectifs

- X logements construits ou aménagés, destinés en priorité aux jeunes Manhaydois aux seniors et aux publics fragilisés

Projets

- Mise en œuvre des ZACC pour permettre la création de nouvelles formes d'urbanisation (rôle d'exemple de l'AC) et la mise en place d'un projet citoyen : habitat individuel et collectif, logements seniors, habitats participatifs, espaces et jardins partagés
- Aménager le centre du village d'Oster pour sécuriser les rencontres des jeunes (+ salle ou local dédié aux jeunes)
- Trouver un équilibre entre nouveaux types de constructions et respect des caractéristiques de l'habitat traditionnel
- Responsabiliser les gens aux règles urbanistiques et au respect de ces règles
- Aider à la rénovation du patrimoine existant
- Rachat des maisons qui ne se vendent pas par la commune afin d'en faire des logements sociaux
- Equiper les voiries (eau, électricité, accès) proches des zones d'habitat encore constructibles

Réflexions – points d'attention

- Densité de 28 habitants au km² sans tenir compte des seconds résidents, des gîteurs et des maisons vides qui entraînent une augmentation de la densité.
- L'augmentation de la population n'est pas une fatalité. C'est cependant annoncé dans le SDER (+500.000 hab) ; Ce qui n'est pas une fatalité, c'est que cette augmentation se répercute à Manhay (même si c'est la tendance actuelle... encouragée par le Plan de secteur).
- Le milieu rural n'est pas adéquat pour les groupes défavorisés souvent non motorisés (peu de commerces, de services facilement accessibles pour eux). La place des fermes et des artisans ne serait-elle pas dans les zonings ? Le plan de secteur autorise ce type d'activités en zone d'habitat, mais cela est +/- dérangeant pour les riverains)
- Que fait-on du plan de secteur ? ?
- Si on le modifie et qu'on réduit certaines zones d'habitat, qui remboursera la moins-value des terrains ?

- Densifier l'urbanisation n'est pas durable, c'est encore abaisser notre degré d'autosuffisance alimentaire, c'est contraire à rester une commune rurale, c'est contribuer à accroître la destruction des habitats naturels. Attention à ne pas être victimes d'une trop forte densité de population et de l'intensité des activités humaines (cfr PWDR p.31)
- Peut-on parler de « Manhay village » ? Actuellement, ce n'est qu'une rue, un carrefour ! Construire des logements pour publics fragilisés est contre-indiqué (du moins si cette mesure ne s'accompagne d'autres, permettant l'intégration de ces habitants)
- Ne pas exagérer les frais pour restaurer le patrimoine, cibler d'abord le patrimoine dédié à l'eau (en fonction de l'intérêt touristique et des outils de promotion existants : FTLB, rallye, ...)

4. Economie, Emploi, Commerce, Artisanat

Atouts-Faiblesses

- Beaucoup d'indépendants
- Savoir faire reconnu de certaines entreprises
- Les gens sur le marché de l'emploi n'ont pas les formations demandées par les employeurs

Opportunités-Menaces

- Potentiel de développement lié aux ressources locales, bois mais aussi agriculture
- 8 hectares exploitables contigus à une zone Natura 2000 dans le PAE de Dochamps
- Proximité du Grand Duché du Luxembourg : concurrence pour les métiers spécialisés mais aussi pouvoir d'achat plus élevé pour les personnes qui y travaillent

Enjeux

- Diminuer le nombre de demandeurs d'emploi à Manhay

Orientations

- Partir du potentiel existant (touristes, gites) pour créer de l'emploi
- Mieux valoriser les ressources locales : production d'eau, production de biomasse
- Apprendre les langues dès le plus jeune âge pour avoir une plus grande diversité d'emploi
- Favoriser la cohabitation entre acteurs économiques et villageois (**à supprimer selon les membres de l'atelier, la cohabitation étant jugée bonne**)

Objectifs

- Faire en sorte que le commerce évolue et s'adapte aux nouveaux besoins (touristes, ...)
- Une commune qui peut faire vivre elle-même ses commerçants
- Développer le chauffage communautaire (comme à Malempré)

Projets

- Augmenter la superficie des zonings
- Créer un ou des petits halls relais
- Créer un club d'entreprises communal
- Inventorier les besoins non rencontrés par les employeurs au travers d'une enquête
- Lister les offres d'emploi pour lesquelles personne ne répond à Manhay, avec l'idée d'activer des formations dans le domaine
- Lister les artisans de la commune
- Créer une maison de l'emploi qui permette des rencontres entre employeurs et demandeurs d'emplois, employeurs et pouvoirs locaux, centre de formation et demandeurs d'emploi, écoles et demandeurs d'emploi, écoles et centres de formations.

- Organiser un brainstorming entre employeurs et demandeurs d'emploi
- Aider les jeunes qui se lancent comme indépendants (administratif, ...) + échange avec des anciens du métier
- Aider les jeunes à travailler, même quelques heures pour apprendre à intégrer la vie active avant le grand saut
- Mettre en place une association des commerçants de l'ensemble de la commune
- Créer un site internet communal dédié aux commerçants et prévoir un responsable pour le faire vivre
- Soutenir les commerces de proximité (pub, ...)
- Organiser une foire forestière et/ou commerciale

Réflexions – points d'attention

- Connait-on l'impact réel du Parc d'Activités Economiques de Vaux-Chavanne ? Le nombre de salariés, les taxes perçues, les autres revenus ?
- L'emploi est un gros problème, pas seulement local, mais plus aigu dans les régions rurales

3. Retours

Chaque animateur informe l'ensemble des membres CLDR des propositions validées dans chaque atelier. Vu le timing, il n'est pas prévu de débattre ou d'intervenir oralement. Cependant, les membres sont invités à compléter un document « remarques et propositions sur les thématiques » qui leur seraient inspirées par les différents retours (celles-ci ont été intégrées au présent compte-rendu).

4. Divers

Agenda

CLDR 20 octobre : sous-groupes enjeux sur thèmes 5 à 8

Groupe de travail stratégie le jeudi 13 novembre

CLDR de validation définitive de la stratégie jeudi 11 décembre

Validation de la stratégie par le conseil communal

2015

« Groupes projets » ouverts à la population

CLDR : priorisation des projets

Pour la FRW,

Verre de l'amitié

Anne Klein

Le power point présenté en réunion et les autres documents sont disponibles sur le site internet communal ou en version papier sur demande à l'administration communale.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Administration communale : Stéphanie Hoheiser, 086/45 03 19, stephanie.hoheiser@manhay.org

Fondation Rurale de Wallonie, 3 Rue Géréon, 4950 Faymonville

Anne Klein: 080/29 11 22, a.klein@frw.be ou Noëlle Vliegen: 080/29 11 29, n.vliegen@frw.be

Membres effectifs		Membres suppléants	
Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Président: Mr Robert WUIDAR	E	Mr Stéphane WILKIN	p
Mr Pierre HUBIN	p		
Mr Geoffrey HUET	p	Mr Jacques POTTIER	E
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	p	Mme Anne BERNARD	p
Mme Sylvie BURTON	E	Mr Stéphane CAREME	p
Mme Aline CLESSE	p	Mme Marielle CONRAD	p
Mr Benoît CORNET	p	Mr Roger CORNET	E
Mr Fabian COURARD	p	Mr Gabriel DEHARRE	E
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	p	Mr Christian DELANDE	p
Mr Barthélémy DEMOITIE	p	Mr Dominique DERENNE	E
Mme Marie-Caroline DETROZ	p	Mr Thierry DETROZ	p
Mme Maëlle DUFRASNE	E	Mme Brigitte EMONDS-ALT	p
Mme Franca ETIENNE	p	Mme Anne FAGNANT	p
Mme Josiane FONCK	p	Mme Anne GILLARD	E
Mr Patrick GILLARD	p	Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	E
Mme Martine GROGNARD	p	Mme Anne HUBERT	p
Mme Marie-Thérèse HUBERT	E	Mme Jocelyne JACOBS	p
Mr Philippe KREINS	p	Mr Philippe LAVAL	p
Mr Emmanuel LEBOUTTE	p	Mr Damien LECART	p
Mr Jacques LESENFANTS	E	Mr Maxime LESENFANTS	p
Mr Michel LESENFANTS	p	Mr Alain LIBAR	p
Mme Monique LIBOTTE	p	Mme Dominique MATHIEU	p
Mr Alain NEUVILLE	A	Mr Fabrice PETIT	p
Mr Joseph PIERRET	p	Mme Edith PIRET	p
Mme Annette PIROTTE	p	Mr Marc POTTIER	p
Mr Marc QUETIN	E	Mme Christelle RADLOWSKI	E
Mr Laurent REYNDERS	p	Mme Sylvana SANDRI	E
Mr Vincent SEPULT	p	Mr José TASSIGNY	p
Mme Marilyn TASSIGNY	E	Mr Frédéric TODESCO	p
Mme Maggy VAN LEERBERGHE	E	Mr Philippe WUIDAR	p
Invités		Invités	
Mme BERNIER Manon	P	Mr Arnaud ENGLEBERT	E
Mme MUHLEN Nancy	E	Mme Vanessa SALERNO	E

Légende :

P : présent

E : absent et excusé

A : absent non excusé

CLDR – 20 octobre 2014

COMPTE RENDU

Présences :

Pour la CLDR : voir liste en annexe

Pour le bureau d'études Lacasse : Valentin Laborey, auteur de programme

Pour la FRW : Noëlle Vliegen, Anne Klein, Vincent Laviolette, Michaël Hennequin

Ordre du jour

1. Introduction
2. Travail en ateliers
3. Retours
4. Divers

1. Introduction

Intervention de Pierre Hubin

- Accueil dans la salle de l'entente, en cours de rénovation.
- Présentation des 2 agents FRW, Michael Hennequin et Vincent Laviolette qui animeront 2 ateliers.

La stratégie de développement, une étape clef de l'ODR (Opération de Développement Rural)

La définition de la stratégie n'est pas une étape simple mais elle est importante pour deux raisons :

- c'est la procédure « Développement Rural » qui l'impose
- c'est incontestablement un passage obligé pour un plan d'actions de qualité

Les 4 ateliers porteront sur :

- Sports, Culture, Loisirs, Services
- Identité, Tourisme, Chemins et sentiers
- Agriculture, Forêt
- Infrastructures routières, Sécurité routière, Mobilité

Une réunion permettra des réactions sur l'ensemble des thèmes, elle ouverte à tous les membres de la CLDR (présence non obligatoire) et aura lieu le jeudi 13 novembre 2014.

Ses objectifs :

- S'assurer des liens entre les différentes thématiques, s'interroger sur l'impact des solutions envisagées pour un domaine sur les autres domaines,
- Vérifier que les principes du développement durable ont bien été pris en compte,
- S'interroger sur la réelle plus-value des projets imaginés sur le bien-être des habitants de Manhay.

→ Afin d'arriver à un produit final de qualité !

Michel Laffut et Jean-Michel Lex, deux experts, partageront avec nous leurs réflexions sur le travail

mené (c'est-à-dire sur le document « stratégie » amendé sur base des deux réunions de CLDR). Un regard extérieur bienveillant et bienvenu pour améliorer votre stratégie de développement de la commune.

Programme de la soirée :

Afin d'avoir assez de temps, nous démarrerons exceptionnellement à **18h30**. Toutefois, ceux qui le souhaitent peuvent arriver à 20h pour la seconde partie de la réunion.

Durant les interventions des experts, **un menu alléchant, à base de produits locaux sera servi !**

- 18h30 -18h45 : apéro convivial
- 18h45 - 19h15 : intervention de l'expert « indices de bien-être » - dégustation du repas
- 19h15 - 19h45 : intervention de l'expert « développement durable » - dessert – café
- 20h - 22 h : travail sur la stratégie

Voir PPT

2. Travail en ateliers

Méthodologie

Les participants ont été invités à rejoindre l'atelier thématique choisi parmi les 4 organisés. Chaque atelier disposant d'un animateur FRW et d'un secrétaire.

Chaque membre disposait de quelques minutes pour noter sur des post-it les remarques et suggestions qu'ils avaient par ailleurs été invités à formuler à domicile sur les documents de travail (diagnostic et stratégie).

L'animateur de l'atelier avait pour mission de débattre des propositions. Le secrétaire de l'atelier, une fois le consensus obtenu, complétait le tableau (sur ordinateur, tableau projeté sur écran). Les propositions consensuelles en vert et non consensuelles en rouge.

Ci-après, les propositions formulées dans les différents ateliers :

1. Sports, Culture, Loisirs, Services

Atouts-Faiblesses

- Manhay, noyau de services, mais en trop petite quantité
- Eloignement du centre médical (Bastogne)
- Sur Grand-Menil, impossible de toucher le 1733 avec un téléphone fixe !
- Vert pomme, Chlorophylle et le CEC l'Atelier de Marcourt ne sont pas assez utilisés
- Pas de local permettant la rencontre des jeunes à Oster
- Complexe sportif et différents lieux délocalisés
- Manque de collaboration entre certains clubs sportifs

Opportunités-Menaces

- Tarder à aménager la piste d'athlétisme (hall sportif et piste vont de pair !)

Enjeux

- Fédérer sur une vision communale et pas de village seul
- Impulser une dynamique culturelle identitaire

Orientations

- Créer des liens intergénérationnels qui pourraient participer à l'aide aux personnes âgées.
- Contrôle des subventions communales accordées aux clubs sportifs
- Inciter, solliciter les habitants à être créateurs de leur identité culturelle locale

Objectifs

- Mettre l'Athénée Royale plus en avant (au même titre que les écoles communales), en parler, faire sa publicité
- Sensibiliser aux consommations équitables et locales (ça commence à l'école)

- Mieux coordonner les réseaux (associatifs, sportifs, ...)
- Davantage de synergie avec les clubs existants
- Une plus grande synergie avec la maison de la culture
- Plus de collaboration entre le comité culturel et le syndicat d'initiative

Projets

- Aménager des résidences intergénérationnelles
- Des infrastructures pour les personnes âgées
- Organiser des activités intergénérationnelles
- Organiser un service de garde médicale plus proche (à la maison médicale d'Erezée par exemple)
- Mettre en place une cellule pour aider les enfants en difficulté scolaire (via SEL ?)
- Mettre en place une école de devoirs ou de rattrapage à Manhay
- Aider les accueillantes de la petite enfance
- Utiliser les structures existantes (l'Atelier, Vert pomme) pour intégrer les enjeux futures et développer la créativité
- Développer les projets culturels, ainsi que les visites, fêtes, conférences ...
- Mettre en place un musée de la vie rurale (vieux engins agricoles et forestiers)
- Créer des jeux olympiques pour Manhay et les environs, des journées découvertes
- Académie de musique, de chant
- Aide financière, matérielle, humaine aux clubs sportifs
- Améliorer la propreté dans la commune via la formation des ouvriers communaux à la taille, la coupe, l'entretien)
- Demander des études de marché (hall sportif, salle culturelle)
- Créer une brève de Manhay, un groupe « Manhay j'y vis » sur Facebook
- Mener une réflexion sur comment entrer en relation avec le centre de réfugiés de façon structurelle (Cohésion sociale)
- Créer une prime (soutien) aux citoyens qui prennent des indépendants de la commune pour promouvoir l'emploi (Economie-Emploi)
- Mise en place d'une maison de l'emploi pour aider les PME et indépendants à développer des synergies avec le monde de l'éducation, à être informés des risques et assurances liées à l'emploi de personnel handicapé (Economie-Emploi)
- Mise en place d'un GAC (groupement d'achat local) (agriculture)
- Mettre en place des filets de récupération des cannettes (Déchets)

Réflexions – points d'attention

- **Dans le diagnostic :** - supprimer le projet « organiser par ex un lâcher de ballons », ça génère de la pollution (plastiques perdus dans la nature) et du gaspillage d'énergie (2X)
 - au niveau de la dynamique culturelle, supprimer « la formation sportive des jeunes » pour l'inclure dans le paragraphe précédent.
 - dans « Concernant la jeunesse, il manque de groupements, de possibilités de rencontre » ; remplacer « la jeunesse » par « l'ensemble de la population »
 - dans « manque d'activités (notamment culturelles et musicales), supprimer « musicales » car incluses dans culturelles.
 - dans « manque d'encadrement professionnel », ajouter encadrement « administratif »
- Les activités sportives « stagnent » plutôt que de se développer sur la commune (disparition d'un club de foot et du club de judo)

- Quid du subventionnement du hall sportif ? Si il est subsidié sur fonds propres par la commune, beaucoup d'habitants pensent qu'il serait préférable d'investir l'argent ailleurs (2X)
- Aucuns mouvements de jeunesse sur la commune ! Y a-t-il des demandes ? Comment allier les forces vives ?
- Beaucoup d'espace encore libre au niveau du territoire (= possibilité d'imaginer y aménager des infrastructures) (Aménagement du territoire)

2. Identité, Tourisme, Chemins et sentiers

Atouts-Faiblesses

- Manhay est une commune verte (forêt, campagne) et bleue (réserves d'eau, fagnes)
- Beaucoup de gîtes non reconnus par le CGT (non soumis aux taxes et réglementations)
- Des sentiers mal entretenus, défoncés par les tracteurs

Opportunités-Menaces

- Divergence de points de vue sur la thématique sentiers (bois de Harre, réouverture sentiers sur terrains agricoles)

Enjeux

- Construire une image identitaire moderne et singulière fondée sur notre histoire et nos ressources naturelles
- Affirmer le réseau des chemins et sentiers

Orientations

- Faire connaître l'histoire de la commune
- Trouver un attrait, un centre d'intérêt touristique (ou autre) pour attirer le touriste
- Mettre en valeur nos forêts, nos ruisseaux
- Créer un tourisme en lien avec nos atouts : circuits pédestres, à cheval, à vélo, avec gîtes appropriés
- Viser un développement touristique qui rapporte à la commune, fédérer les acteurs touristiques du territoire (horéca, attractions, commerces, ...) pour proposer des produits plus complets et favoriser la consommation au sein de la commune
- Mettre en avant l'identité verte de la commune
- S'appuyer sur le TTA et le parc Chlorophylle
- Plutôt que maintenir les chemins et sentiers, « recréer » le réseau de sentiers communaux disparus
- Entretien des chemins existants
- Rétablir ou rouvrir les chemins englobés dans les parcelles agricoles et qui par conséquent deviennent inaccessibles
- Rendre la commune plus accueillante (pour les habitants et pour les touristes) = propre, entretenue, fleurie, mise en valeur via éclairage des beaux bâtiments, églises, chapelles, arbres, ... (services)

Objectifs

- Viser un tourisme plus familial
- Viser un tourisme de type sportif ; promenades vtt, réunions sportives provinciales, régionales, voire nationale
- Valoriser le patrimoine local, les sentiers, les anecdotes (légendes) dans une optique touristique. Manhay est LA commune verte.

- Faire connaître l'offre
- Accueillir et informer
- Avoir un fédérateur et un promoteur des différents acteurs actifs sur le plan touristique
- Promotion touristique via un office du tourisme
- Davantage de collaboration entre les acteurs touristiques (parc Chlorophylle, gîtes, Horeca, ...)
- Mise en place d'une collaboration entre les acteurs du tourisme et les amateurs de randonnées et les amoureux de l'histoire locale
- Créer, amplifier des synergies entre différentes activités existant de manière individuelles, isolées
- Relancer le syndicat d'initiative
- Avoir des outils de promotion touristique efficaces, mis à jour et attrayants (sites internet, ...) centralisant l'ensemble des produits et activités proposées sur la commune
- Joindre éco tourisme et éco logement via une autre voie de promotion (valorisation de nos producteurs locaux)
- Promouvoir les produits et producteurs de la région auprès des habitants et dans les gîtes (agriculture)
- Réhabilitation des chemins et sentiers
- Etablir des liens avec des projets de réseautage sentiers de plus large échelle (province)

Projets

- Un évènement communal : fête de la forêt
- Etre la commune du cheval de trait ardennais
- Aménager le carrefour de Manhay
- A l'entrée de Manhay, réfléchir au remplacement de l'ancienne scierie Hubert par un bâtiment (ou autre) plus attractif
- Informer les propriétaires de gîtes, chambres d'hôtes (info touristiques, historiques, ...) pour qu'ils relaient les informations sur la commune, ils sont des « ambassadeurs » particuliers
- Aménager un Ravel (mobilité)
- Fournir des parcours touristiques pour attirer les vacanciers
- Faire connaître la faune et la flore
- Organiser des visites villageoise, virtuelles (pour smartphone), via documentation papier et réelles
- Mise en place de balises GPS
- Prêt de GPS de promenades que la commune mettrait à disposition de la population, des touristes (ça éviterait le balisage qu'il faut entretenir et qui se détériore)
- Aménager un parking pour les motor-homes
- Faire connaître la richesse du réseau de chemins, l'histoire, l'avantage de cette richesse
- Créer de nouvelles promenades, ouvrir, rouvrir des chemins entre les villages
- Etablir un cadastre des chemins et sentiers
- Re-dégagement des sentiers disparus
- Après l'exploitation forestière, remettre les chemins dans leur état initial ainsi que les sols
- Fixer/rappeler les règlementations concernant les nuisances sonores
- Mise en place d'un journal lumineux (communication)
- Aller avec les élèves des écoles maternelles, primaires à la rencontre de la nature qui les entoure (+ lien avec Vert-Pomme ?) (nature)

Réflexions – points d'attention

- L'amplification du sentiment d'appartenance à la commune doit-il passer par l'organisation d'un évènement phare ? Le sentiment d'appartenance villageoise existe et les habitants sont déjà très actifs et sollicités à ce niveau.

- Concernant l'objectif « Multiplication par x du nombre de touristes (dans le cadre d'un tourisme doux) d'ici X ans », commentaire : comporte deux notions incompatibles ! De plus, des habitants considèrent qu'il y a déjà trop de gîtes dans certains villages.
- Fidéliser les touristes et non augmenter leur nombre (fidéliser via un accueil de qualité). Si augmentation, risque de perdre nos atouts
- Eviter que les villages deviennent des villages de vacances (trop de gîtes)
- Diagnostic : moderniser la commune tout en gardant son identité rurale. Remplacer « tout en gardant par « en se basant »
- Accentuer la promotion touristique à condition que ça ne génère pas de charges financières et matérielles pour les pouvoirs publics
- Concernant l'orientation « Renforcer la collaboration entre bénéficiaires du tourisme et les autres habitants », commentaire : difficile car les intérêts sont contradictoires !
- Concernant la réouverture des chemins et sentiers, attention que certains d'entre eux traversent des pâtures, des champs agricoles voire même des propriétés privées !
- Il faut prévoir l'entretien des sentiers et donc du personnel pour ce faire.

3. Infrastructures routières, Sécurité routière, Mobilité

Atouts-Faiblesses

- Bruit important causé occasionnellement par les quads sans respect des limitations de vitesse souvent
- Ralentisseurs obsolètes, pas entretenus, inefficaces
- Dégradation importante de la qualité de vie due à des modifications des infrastructures de communication, changements survenus sans avertissement et sans consultation des habitants
- Dégradation de la qualité de vie due au trafic, au bruit, à la pollution, d'où problèmes immédiats et graves conséquences sur la santé des gens dans le futur
- Manque d'encadrement et de respect du code de la route par les cyclistes lors des manifestations sportives (3.000 à 5.000 vélos) qui provoquent des risques d'accidents
- Manque de taxis

Opportunités-Menaces

- Seules les voitures et les camions auront priorité sur les piétons et les cyclistes ; ces derniers seront exclus des voiries
- Evolution des attentes des employeurs en termes de flexibilité des horaires avec difficulté accrue pour prendre les TEC ou covoiturer
- Trafic poids lourds hyper angoissant (Vaux-Chavanne, Roche-à-Frêne, Deux-Rys)
- Trafic des + de 7tonnes sur des voiries non autorisées générant insécurité et atteinte aux aménagements routiers (pont qui menace de s'effondrer)

Orientations

- Développer le réseau de voies lentes accessibles aux piétons, vélos, chevaux, ...dans et entre les villages

Objectifs

- Revoir les aménagements de sécurité

Projets

- Revoir la taille des véhicules de proximité, en diminuer la taille pour en augmenter le nombre
- Concevoir un programme de covoiturage intra et extra muros
- Permettre le recours au proxibus pour les excursions des 3X20

- Séparer les voies des usagers faibles et des automobilistes
- Créer des trottoirs dans les villages
- Augmenter le nombre de passages piétons aux abords des commerces et carrefours
- Sécuriser les passages piétons, les baliser, y aménager de l'éclairage
- Installer un portique filtrant la circulation des poids lourds
- Planter des arbres pour créer un effet visuel et réduire de ce fait la vitesse des automobilistes
- Aménager un réseau RAVEL
- Réserver des zones aux piétons et aux vélos le long de certaines voiries
- Recréer des sentiers pour piétons afin qu'ils puissent éviter la route
- Faire respecter l'interdiction pour les + de 7 tonnes de circuler dans les 2 sens !
- Contrôler les quads
- Intervenir au niveau des GPS pour empêcher leur passage par les centres des villages
- Restaurer le permis à points
- Placer des radars répressifs plus souvent
- Mettre en place des feux rouges pénalisant
- Prévoir un accompagnement policier lors des courses cyclistes d'envergure
- Recadrer les voies et chemins dans leur sens premier, et les exclure de la destination « voies de transit »
- Enlever les panneaux « service communal » pour qu'il y ait moins de trafic sur la route menant vers le hall communal
- Sensibiliser les jeunes et les adultes aux dangers de la vitesse et de l'alcool

Réflexions – points d'attention

- Contrôler est difficile vu l'indisponibilité du matériel et le coût de celui-ci

4. Agriculture, Forêt

Atouts-Faiblesses

- Agriculture exclusivement tournée vers l'élevage (en lien avec le climat de la région et des risques de mise à mal des récoltes par le gibier)
- Vente de bois (environ 2.000.000 d'euros par an)
- Accès à la forêt et autorisation de la cueillette
- Forêt essentiellement constituée de résineux, c'est dû aux conditions géographiques locales
- Manhay comporte des ressources natura 2000 dont les richesses naturelles sont méconnues
- La forêt se porte très bien à Manhay

Opportunités-Menaces

- Fermeture des chemins
- Evolution du climat et ses conséquences sur les peuplements forestiers
- La problématique gibier (= une menace)

Enjeux

- Maintenir et développer une agriculture non industrielle, familiale, viable et raisonnée
- Garder et développer une forêt résiliente
- Gestion forestière compatible avec l'économie (bois-chasse) et le tourisme
- Maintenir le savoir-faire lié au bois

Orientations

- Soutenir les nouvelles pratiques agricoles comme par exemple l'agroforesterie (2X)
- Maintenir une production alimentaire
- Maintenir la surface agricole en production alimentaire + agroforesterie
- Sensibiliser la population à l'importance de l'agriculture et valoriser le métier d'agriculteur
- Promouvoir la forêt et ses différentes fonctions ainsi que l'agriculture auprès des Manhaydois, vulgariser ces sujets
- Concilier les différentes fonctions de la forêt et l'équilibre entre les différents usages et usagers (code forestier, article 1)
- Maintenir une forêt productive
- Diversifier les essences et garder une forêt résiliente

Objectifs

- Développer les massifs forestiers communaux
- Améliorer la biodiversité par la diversification des essences plantées
- Privilégier l'utilisation du bois local dans les constructions et les aménagements publics et privés

Projets

- Rédiger une charte entre ruraux et néo-ruraux
- Mise en place d'un marché de terroir, d'une ruche, d'un site d'achats groupés
- Aider financièrement les agriculteurs qui souhaitent passer au bio
- Tourisme à la ferme, tourisme écologique
- Concevoir un calendrier des cycles de l'agriculture
- Faire passer les terres agricoles natura 2000 en agro-foresterie
- Refaire et entretenir les chemins agricoles et forestiers en utilisant les déchets réutilisables
- Pour éviter le massacre des jeunes plantations (5 à 20 ans) ; obliger les chasseurs à effectuer leur plan de tir
- Augmenter le pourcentage de gibier à tirer (avec accord du conseil cynégétique).
- Continuer et mieux valoriser des bois non exploités (déchets, chablis, ...), les valoriser sur la commune
- Augmenter la communication entre les différentes parties (promeneurs, gardes forestiers, chasseurs, propriétaires)
- Mettre en place un dialogue entre tous les acteurs de la forêt
- Cadrer la circulation dans les bois et les zones agricoles
- Réfléchir à la circulation en forêt et zone agricole en tenant compte des objectifs et législations
- Informer la population du risque de procès verbal en cas de vente des produits de cueillettes
- Garder les bénéfices des fruits forestiers par les Manhaydois et être plus sévère vis-à-vis des extérieurs
- Informer la population du risque de la vente de produits des cueillettes
- Augmenter la connaissance de la forêt chez les plus jeunes
- Avoir des vergers publics à différents endroits de la commune (nature)
- Mise en valeur des réserves Life et Natura 2000 (nature)
- Mettre en place un service de taille de haies gratuit avec récupération des rémanents (services)

Réflexions – points d'attention

- Le soutien aux agriculteurs est à envisager via les fonds agricoles
- Vente des produits de la forêt (myrtilles, champignons) non autorisée par le code forestier, la cueillette au bois ne peut se faire que dans le cadre d'une consommation personnelle

3. Retours

Chaque animateur informe l'ensemble des membres CLDR des propositions validées dans chaque atelier. Vu le timing, il n'est pas prévu de débattre ou d'intervenir oralement. Cependant, les membres sont invités à compléter un document « remarques et propositions sur les thématiques » qui leur seraient inspirées par les différents retours (celles-ci ont été intégrées au présent compte-rendu).

4. Divers

Agenda

Groupe de travail stratégie le jeudi 13 novembre
CLDR de validation définitive de la stratégie jeudi 11 décembre
Validation de la stratégie par le conseil communal

2015

CLDR : priorisation des projets
« Groupes projets » ouverts à la population

Pour la FRW,

Verre de l'amitié

Anne Klein

Le power point présenté en réunion et les autres documents sont disponibles sur le site internet communal ou en version papier sur demande à l'administration communale.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Administration communale : Stéphanie Hoheiser, 086/45 03 19, stephanie.hoheiser@manhay.org

Fondation Rurale de Wallonie, 3 Rue Géréon, 4950 Faymonville

Anne Klein: 080/29 11 22, a.klein@frw.be ou Noëlle Vliegen: 080/29 11 29, n.vliegen@frw.be

Membres effectifs		Membres suppléants	
Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Président: Mr Robert WUIDAR	p	Mr Stéphane WILKIN	p
Mr Pierre HUBIN	p		
Mr Geoffrey HUET	p	Mr Jacques POTTIER	E
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	p	Mme Anne BERNARD	p
Mme Sylvie BURTON	p	Mr Stéphane CAREME	A
Mme Aline CLESSE	p	Mme Marielle CONRAD	p
Mr Benoît CORNET	p	Mr Roger CORNET	p
Mr Fabian COURARD	p	Mr Gabriel DEHARRE	E
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	p	Mr Christian DELANDE	p
Mr Barthélémy DEMOITIE	E	Mr Dominique DERENNE	E
Mme Marie-Caroline DETROZ	p	Mr Thierry DETROZ	p
Mme Maëlle DUFRASNE	A	Mme Brigitte EMONDS-ALT	p
Mme Franca ETIENNE	p	Mme Anne FAGNANT	p
Mme Josiane FONCK	p	Mme Anne GILLARD	p
Mr Patrick GILLARD	p	Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	p
Mme Martine GROGNARD	p	Mme Anne HUBERT	p
Mme Marie-Thérèse HUBERT	p	Mme Jocelyne JACOBS	p
Mr Philippe KREINS	p	Mr Philippe LAVAL	p
Mr Emmanuel LEBOUTTE	p	Mr Damien LECART	p
Mr Jacques LESENFANTS	p	Mr Maxime LESENFANTS	p
Mr Michel LESENFANTS	p	Mr Alain LIBAR	A
Mme Monique LIBOTTE	p	Mme Dominique MATHIEU	A
Mr Alain NEUVILLE	A	Mr Fabrice PETIT	E
Mr Joseph PIERRET	p	Mme Edith PIRET	p
Mme Annette PIROTTE	p	Mr Marc POTTIER	E
Mr Marc QUETIN	p	Mme Christelle RADLOWSKI	E
Mr Laurent REYNDERS	p	Mme Sylvana SANDRI	p
Mr Vincent SEPULT	p	Mr José TASSIGNY	p
Mme Marilyn TASSIGNY	A	Mr Frédéric TODESCO	E
Mme Maggy VAN LEERBERGHE	A	Mr Philippe WUIDAR	p
Invités		Invités	
Mme BERNIER Manon	E	Mr Arnaud ENGLEBERT	E
Mme MUHLEN Nancy	E	Mme Vanessa SALERNO	E

Légende :

P : présent

E : absent et excusé

A : absent non excusé

CLDR – 11 décembre 2014

COMPTE RENDU

Présences :

Pour la CLDR : voir liste en annexe

Pour la FRW : Noëlle Vliegen, Anne Klein

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la dernière réunion (GT stratégie)
2. Point sur la composition CLDR dont un changement de présidence
3. Validation du diagnostic et de la stratégie
4. Appropriation de la stratégie au travers d'un échange ludique
5. Divers

1. Approbation du PV de la dernière réunion

Le compte-rendu de la dernière réunion (GT stratégie) est approuvé sans remarques.

2. Point sur la composition CLDR

Changement présidence

Robert Wuidar, Président actuel, étant absent, le point est reporté.

Démissions – nouveaux membres

Quatre membres, pour des raisons de santé ou professionnelles, ont préféré se retirer de la CLDR. Il s'agit de : Gabriel Deharre, Dominique Derenne, Frédéric Todesco, Christelle Radlowski.

Quatre places ayant ainsi été libérées, les 3 invités de la CLDR (non membres faute de place) deviennent dès lors membres à part entière. Il s'agit de : Vanessa Salerno, Nancy Muhlen, Manon Bernier.

3. Validation du diagnostic et de la stratégie

Les agents de la Fondation ont procédé à la lecture du corps de la stratégie en réunion. Les membres avaient reçu le diagnostic et la stratégie avec l'invitation à la réunion, ils ont été invités à communiquer leurs remarques par courrier ou courriel antérieurement à la réunion.

Trois remarques ont été communiquées :

1. La problématique des maisons de 2^{ème} résidence n'a pas été abordée. Pour Lafosse, sur 63 maisons, 15 sont occupées rarement ou sont vides. Comment réserver des places pour des jeunes ménages et faire vivre des villages avec des habitants fantômes ?

Précisions par la FRW : les 2^{èmes} résidences sont citées dans le diagnostic, au niveau des faiblesses :

« *l'engouement pour la seconde résidence entraîne une inflation du prix de vente du terrain et du bâti* ».

Au niveau des enjeux stratégiques, la question des logements a été évoquée : « *développer une offre en logements adaptés aux besoins et centralisés* ». Par contre, en regard de cette faiblesse et de cet enjeu, aucune action n'avait été proposée. La suggestion de la FRW : déplacer l'action « *taxer les secondes résidences* » de la rubrique tourisme à la rubrique logements.

► Les membres confirment qu'en termes de propositions d'action, à ce stade de la réflexion, seule la taxation semble être un levier d'action efficace pour solutionner le problème des secondes résidences non occupées. Ils soulignent cependant qu'il faudrait peut-être augmenter substantiellement le montant de cette taxe pour faire réagir les propriétaires et les inciter à vendre ces logements qu'ils n'occupent pas. Une autre piste évoquée : Créer une dynamique locale créatrice d'emploi pour inciter les gens à s'établir dans la commune.

2. Dans le diagnostic, au niveau de la démographie, l'auteur reprend ces données : « *La Commune de Manhay comptait 3.299 habitants en 2011 et 28 hab./km², soit une densité de population faible par rapport à la Région wallonne (209 hab./km²)* ». Un membre conteste le fait que cette densité soit jugée faible. Quid en regard de la population mondiale ?

Proposition d'amendement du diagnostic par la FRW : « *La Commune de Manhay comptait 3.299 habitants en 2011 et 28 hab./km², soit une densité de population faible par rapport à la Région wallonne (209 hab./km²) et la Belgique (365 hab./km²). Ceci étant, ce constat peut être nuancé en regard à la densité européenne (32 hab./km²) et la densité mondiale (53 hab./km²)* ». »

► La proposition est adoptée sans remarques.

3. Dans la stratégie, un des enjeux en terme d'aménagement du territoire incite à : « *Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural* ». Un membre souhaite modifier la proposition : « *Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural et la capacité d'autoproduction alimentaire* »

Précisions par la FRW : cet aspect figure déjà dans la stratégie :

- « ... *en conservant le caractère rural* » ; cela implique que la taille des parcelles permet de cultiver.
- « *Manhay lieu de centralité* » : cela signifie que la densification sera incitée surtout à Manhay village.
- « *Maintenir la superficie agricole et la production alimentaire sur la commune* » ; cet objectif figure dans la rubrique agriculture.

► Le débat se prolongeant, les membres sont invités à se prononcer en faveur de l'ajout ou non via un vote à main levée. Une quasi-unanimité se prononce en faveur de la proposition de départ, sans ajout.

Le diagnostic et la stratégie sont majoritairement approuvés et validés par la CLDR.

4. Appropriation de la stratégie au travers d'un échange ludique

Les membres ont été invités à participer à un exercice ludique ayant pour but de les aider à bien assimiler la stratégie. Répartis en 2 sous-groupes, chaque membre a reçu une carte thématique (reprenant les orientations stratégiques y liées).

A eux ensuite de vérifier que le projet proposé (projet choisi au hasard) : « *Planter des vergers* » s'inscrit dans les orientations qu'ils défendent. Ainsi, les règles du jeu prévoyaient que :

- Chacun contrôle que le projet ne va pas à contre sens des orientations sur sa carte
- Chacun réfléchit comment faire pour que ce projet corresponde plus et mieux encore à la stratégie
- Ensuite, partage avec le groupe, en tour de table.

L'idée était de démontrer la richesse et l'importance d'une stratégie bien construite, véritable « tamis » permettant de laisser passer les projets en ligne avec cette stratégie et de refouler ou amender les projets ne correspondant pas à l'ambitieux programme.

5. Divers

Agenda : 2015

Approbation stratégie par le conseil communal

Prochaine CLDR : priorisation des projets par la CLDR

Ensuite : construction des fiches projets

Pour la FRW,

Verre de l'amitié

Anne Klein

Le power point présenté en réunion et les autres documents sont disponibles sur le site internet communal ou en version papier sur demande à l'administration communale. **N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.**

Administration communale : Stephanie Hoheiser, 086/45 03 19, stephanie.hoheiser@manhay.org

Fondation Rurale de Wallonie, 3 Rue Géréon, 4950 Faymonville

Anne Klein: 080/29 11 22, a.klein@frw.be ou Noëlle Vliegen: 080/29 11 29, n.vliegen@frw.be

Membres effectifs		Membres suppléants	
Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Président: Mr Robert WUIDAR	E	Mr Stéphane WILKIN	P
Mr Pierre HUBIN	P		
Mr Geoffrey HUET	E	Mr Jacques POTTIER	E
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	P	Mme Anne BERNARD	P
Mme Sylvie BURTON	E	Mr Stéphane CAREME	E
Mme Aline CLESSE	P	Mme Marielle CONRAD	P
Mr Benoît CORNET	P	Mr Roger CORNET	A
Mr Fabian COURARD	P	Mr Gabriel DEHARRE	D
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	P	Mr Christian DELANDE	P
Mr Barthélémy DEMOITIE	P	Mr Dominique DERENNE	D
Mme Marie-Caroline DETROZ	P	Mr Thierry DETROZ	P
Mme Maëlle DUFRASNE	E	Mme Brigitte EMONDS-ALT	P
Mme Franca ETIENNE	P	Mme Anne FAGNANT	E
Mme Josiane FONCK	P	Mme Anne GILLARD	P
Mr Patrick GILLARD	P	Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	P
Mme Martine GROGNARD	P	Mme Anne HUBERT	P
Mme Marie-Thérèse HUBERT	P	Mme Jocelyne JACOBS	P
Mr Philippe KREINS	P	Mr Philippe LAVAL	P
Mr Emmanuel LEBOUTTE	P	Mr Damien LECART	P
Mr Jacques LESENFANTS	P	Mr Maxime LESENFANTS	E
Mr Michel LESENFANTS	E	Mr Alain LIBAR	A
Mme Monique LIBOTTE	P	Mme Dominique MATHIEU	A
Mr Alain NEUVILLE	A	Mr Fabrice PETIT	E
Mr Joseph PIERRET	P	Mme Edith PIRET	P
Mme Annette PIROTTE	P	Mr Marc POTTIER	A
Mr Marc QUETIN	E	Mme Christelle RADLOWSKI	D
Mr Laurent REYNDERS	E	Mme Sylvana SANDRI	P
Mr Vincent SEPULT	P	Mr José TASSIGNY	P
Mme Marilyne TASSIGNY	A	Mr Frédéric TODESCO	D
Mme Maggy VAN LERBERGHE	A	Mr Philippe WUIDAR	P
Invités		Invités	
Mme BERNIER Manon	E	Mr Arnaud ENGLEBERT	D
Mme MUHLEN Nancy	A	Mme Vanessa SALERNO	E

Légende :

P : présent

E : absent et excusé

A : absent non excusé

D : démissionnaire

CLDR – 22 avril 2015

COMPTE RENDU

Présences :

Pour la CLDR : voir liste en annexe

Pour la FRW : Noëlle Vliegen, Anne Klein

Pour le bureau d'étude « Lacasse » : Valentin Laborey, Auteur de programme

Pour la commune : Stéphanie Hoheiser, agente administrative en charge de l'ODR

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la dernière réunion
2. Point sur la composition CLDR
3. Présentation des intitulés de fiches-projets
4. Priorisation des projets
5. Suites
6. Divers

1. Approbation du PV de la dernière réunion

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé sans remarques.

2. Point sur la composition CLDR

Démissions – nouveaux membres

Deux membres ont fait part de leur souhait de se retirer de la CLDR. Il s'agit de : Franca Etienne et Thierry Detroz. Leurs démissions seront actées lors du prochain Conseil Communal.

Ces places libérées permettront d'augmenter le quart communal. Ainsi, 2 nouveaux élus (1 membre de la majorité et 1 membre de la minorité) seront désignés lors du prochain conseil communal, de même qu'un remplaçant pour Jacques Pottier (démissionnaire au Conseil Communal).

3. Présentation des intitulés de fiches-projets

52 propositions d'intitulés de projets (préalablement envoyées aux membres) sont présentées et détaillées au travers d'un power point illustré. La formulation de ces 52 intitulés a fait l'objet d'un travail conjoint de La FRW et de l'Auteur de Programme ; il s'agissait, tenant compte de la stratégie validée par la CLDR, de formuler des « titres » de projets regroupant eux-mêmes une série d'idées, d'exemples d'actions (non exhaustifs) à mettre en place pour aboutir à la réalisation du projet en question. En effet, les différents exercices de recueil d'idées (lors des consultations de la population, lors des différentes réunions de la CLDR) avaient permis d'enregistrer une somme colossale de propositions d'actions et de projets aussi divers et variés qu'il était nécessaire de recadrer et synthétiser.

Ci-dessous, par thématique, les 52 intitulés de « fiches projets » présentés en réunion. En préalable, les objectifs auxquels ces projets répondent. A l'issue de la présentation de chacune des thématiques, les participants étaient invités à formuler des questions ayant trait à une incompréhension.

(Le PPT illustré et détaillé sera disponible en ligne sur le site internet communal, onglet « ODR »)

1. Cohésion sociale, gouvernance, communication

OBJECTIFS

- Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif
- Gérer les possibles dissensions entre citoyens ainsi que l'incivisme
- Amplifier la communication intra et extra muros
- Déployer une gouvernance incitant à la participation et à l'engagement citoyen

PROJETS

1. Organisation d'un évènement communal rassembleur mettant en valeur les caractéristiques manhaydoises
2. Création d'un groupement d'achats
3. Mise en place d'une plateforme de solidarité et d'échanges de biens et services
4. Aménagement d'un local de rencontre polyvalent à Manhay
5. Aménagement et amélioration des lieux et locaux de rencontre dans les villages. Aménagement des cœurs de village
6. Action d'intégration des nouveaux arrivants
7. Développement de la communication communale
8. Mise en place d'une commission consultative des enfants ou des aînés
9. Actions de soutien à la participation citoyenne et aux projets à dimension collective

2. Services, loisirs, sports et culture

OBJECTIFS

- Adapter l'enseignement (scolaire et extra-scolaire) à l'évolution du monde du travail
- Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population
- Fédérer les villageois sur une vision communale (pas seulement villageoise) et impulser une dynamique sportive, associative et culturelle identitaire

PROJETS

10. Sensibilisation du monde scolaire aux enjeux du futur
11. Création de places d'accueil pour les personnes âgées dépendantes dans des structures adaptées
12. Mise en place de services d'aide pour permettre aux aînés de rester à domicile
13. Développement des infrastructures d'accueil de l'enfance
14. Création et entretien des plaines de jeux
15. Mise en place d'une commission des jeunes et d'une politique d'encadrement de la jeunesse
16. Créer un centre médical de proximité / une maison médicale
17. Actions de sensibilisation à la santé
18. Sensibilisation aux consommations équitables et aux produits locaux
19. Création d'un hall sportif et d'une piste d'athlétisme
20. Coordination et stimulation du monde associatif
21. Organisation d'activités et de projets culturels

3. Nature, eau, énergie, développement durable, déchets

OBJECTIFS

- Préserver, valoriser et sensibiliser aux ressources naturelles de la commune
- Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente
- Activer un développement durable

PROJETS

22. Mise en place d'actions de préservation, valorisation et sensibilisation aux ressources naturelles de la commune : analyse, actions, sensibilisation
23. Installation de systèmes d'épuration collectifs
24. Mise en place d'actions de sensibilisation et d'information sur l'épuration des eaux usées et la qualité de l'eau
25. Mise en place d'actions pour diminuer de la production de déchets sur le territoire et leur dispersion dans la nature : communication, actions
26. Mise en place de projets énergétiques exemplaires et porteurs d'avenir
27. Création d'un réseau de chaleur
28. Développement d'un programme d'utilisation rationnelle de l'énergie
29. Création d'une plate-forme interservices au sein de l'administration communale
30. Intégration d'une réflexion systématique sur les critères développement durable (DD)

4. Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie

OBJECTIFS

- Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural
- Faire de Manhay village un lieu de centralité
- Développer une offre en logements adaptés aux besoins et centralisés
- Conserver ou accroître la qualité architecturale du bâti des villages , du petit patrimoine

PROJETS

31. Elaborer un schéma de développement communal (anciennement schéma de structure)
32. Mise en œuvre d'un schéma d'urbanisation pour Manhay village (anciennement Plan Communal d'Aménagement)
33. Création de logements tremplins pour les jeunes de la commune
34. Création de logements à loyer modéré
35. Mise en valeur du patrimoine bâti de la commune
36. Rédaction d'une charte urbanistique dans le but d'améliorer la qualité architecturale des projets

5. Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières

OBJECTIFS

- Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail
- Limiter l'impact du trafic sur la qualité de vie des habitants
- Assurer le bon état des voiries

PROJETS

37. Promotion et développement d'alternatives à la voiture individuelle
38. Réalisation d'un réseau de voies lentes accessibles aux piétons et vélos dans et entre les villages
39. Mise en place d'actions et d'aménagements de sécurisation routière sur l'ensemble de la commune : préalables, aménagements, contrôles, sensibilisation

6. Economie, emploi, commerces, artisanat

OBJECTIF

- Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois

PROJETS

40. Création d'un atelier rural
41. Mise en place d'infrastructures de soutien à l'emploi
42. Maillage des acteurs locaux (entrepreneurs, consommateurs, demandeurs d'emplois)

7. Identité, tourisme, chemins et sentiers

OBJECTIFS

- Construire une identité et une image porteuse et singulière fondée sur l'histoire et les ressources naturelles de la commune
- Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée
- Générer des retombées locales plus larges pour une appropriation collective du tourisme
- Constitution d'un réseau pédestre efficient et consensuel liaisonnant villages et communes proches

PROJETS

43. Aménagement du centre de Manhay : carrefour et traversée sécurisés, accueillant et intégrant la mixité des fonctions
44. Mise en place d'actions renforçant le sentiment d'appartenance à la commune
45. Développement de leviers d'attractivité touristique pour la commune : étude ; projets
46. Mise en place d'une plate-forme des acteurs touristiques (synergie, promotion, encadrement)
47. Restructuration, promotion et organisation de la gestion du réseau de chemins et sentiers

8. Agriculture, forêt

OBJECTIFS

- Maintenir et renforcer le tissu agricole local et soutenir une agriculture familiale et raisonnée
- Gérer de manière durable et plurielle le capital forestier
- Encourager et développer le savoir faire lié au bois

PROJETS

48. Mise en place d'actions visant le maintien de la production agricole sur la commune et sensibilisation à l'agriculture
49. Soutien à la valorisation et la commercialisation de produits locaux
50. Mise en place d'une plate-forme de concertation des usagers de la forêt (économiques, environnementaux, loisirs, public/privé,...)
51. Valorisation des ressources en bois pour produire de l'énergie
52. Coordination des acteurs de la filière bois pour la création de débouchés concrets valorisant le bois

Un temps d'échange est ensuite proposé aux membres, sur base des questions suivantes :

- ❖ Parmi les projets proposés, y en a-t-il qui sont à défendre plus particulièrement ? Pourquoi ?
- ❖ Parmi les projets proposés, y en a-t-il qui sont à condamner plus particulièrement ? Pourquoi ?

Commentaires et remarques des membres :

- ❖ Y a-t-il un projet « Ravel » dans les cartons ? ⇒ La Maison du Tourisme, dans le cadre du projet « bienvenue vélos » a identifié un itinéraire qui permettrait de relier les Ravels de part et d'autre du territoire de la commune de Manhay.
- ❖ En matière de sécurité, il serait intéressant de disposer d'informations sur le nombre de procès verbaux qui auraient pu être dressés pour les excès de vitesse relevés par les radars préventifs.
- ❖ Concernant l'emploi, il serait intéressant de creuser les données au sujet du taux de demandeurs d'emploi ; qu'en est-il par rapport à la Région Wallonne ? Est-il nécessaire d'agir à ce niveau ou pas ?
- ❖ Il serait risqué d'être attentiste en ce qui concerne l'emploi ; il faut développer l'entrepreneuriat pour éviter que la commune se meure.
- ❖ Beaucoup de projets concernent Manhay centre, peu concernent les villages à proprement parlé. Risque d'une perte d'identité ! ⇒ Plusieurs projets et actions concernent et ont des retombées pour l'ensemble du territoire communal (groupements d'achat, mobilité douce, charte urbanistique, ...). Les infrastructures de services (habitat pour les aînés, maison de l'emploi, atelier rural, ...) font effectivement l'objet d'une localisation centrale.
- ❖ L'aménagement d'une maison de repos est une priorité, collaborer avec Erezée et compter sur l'offre de places dans la maison de repos située sur leur territoire met la commune de Manhay dans une situation de dépendance. ⇒ Il faut savoir qu'une maison de repos n'est rentable qu'au-delà de 120 lits. Erezée en proposait 60, et compte doubler son offre pour atteindre l'équilibre budgétaire.
- ❖ Le projet de piste d'athlétisme et de hall sportif tient particulièrement à cœur d'un membre de la CLDR. Il développe les arguments pour : le sport pourvoit à l'encadrement de la jeunesse, renforce la cohésion sociale, stimulation du monde associatif, renforce le sentiment d'appartenance.
- ❖ Concernant ce même projet, un autre membre souligne l'importance d'une association des différents clubs sportifs communaux pour un projet bien pensé qui réponde aux attentes des utilisateurs. De même, il fait remarquer qu'un préalable indispensable consiste en la mise en place d'une politique d'encadrement des clubs afin d'éviter que ceux-ci périclitent (cfr clubs de foot de la commune).

4. Pré-priorisation des projets

Les membres sont à présent invités à donner leurs priorités pour 20 projets parmi les 52 présentés. Il s'agit d'une **première priorisation** qui vise à organiser le travail de la CLDR, une finalisation plus fine sera réalisée après la rédaction des fiches projets, elles-mêmes alimentées, amendées, peaufinées lors de 5 prochaines réunions de groupes de travail. En outre cette priorisation reste toujours une proposition faite par la CLDR, elle pourra (moyennant justification) être adaptée par le collège.

Les membres reçoivent un document de priorisation individuelle avec gommettes (20 gommettes vertes de 1 à 20 points) (+ 3 gommettes rouges pour les projets à exclure car non pertinents).

Chacun a alors l'occasion de coller ses gommettes (en réunion ou à domicile, renvoi possible jusqu'au 4 mai).

Les consignes de travail sont les suivantes :

- Dans la colonne de gauche (« points »), apposer la gommette verte « 20 » (= 20 points) devant le projet qui selon chaque membre rempli un maximum de critères (utilité, impact, urgence, ...), ensuite la gommette « 19 », puis « 18 », etc., jusqu'à la gommette « 1 point » selon leur ordre de préférence. Le total des points de tous les membres sera comptabilisé pour déterminer les projets prioritaires et à donc à préciser, ainsi que les projets à ne pas garder.
- Pour ce faire, les membres peuvent s'inspirer de différents critères (non exhaustifs) :
 - **UTILITE** : il répond à un besoin actuel et futur
 - **IMPACT** important sur les objectifs
 - Réponse à une **URGENCE**
 - Correspond aux **PRIORITES CITOYENNES** : Il s'agit de l'illustration du résultat des réunions

PRIORITÉS CITOYENNES	
491 ☉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE	
306 ☉ VIE SOCIALE	
300 ☉ NATURE	
230 ☉ AÎNÉS	
209 ☉ CHEMINS /SENTIERS	
201 ☉ MOBILITÉ	
200 ☉ PATRIMOINE	
172 ☉ TOURISME	
166 ☉ Service	
152 ☉ Urbanisme	
151 ☉ EAU	
145 ☉ Déchets	
142 ☉ Espaces rencontre	
141 ☉ Energie	

de consultation villageoises. Les idées parentes avaient été regroupées et classées par ordre d'importance selon le nombre de fois que l'idée a été citée. Ainsi, la sécurité routière a été le plus souvent (491 fois) évoquée négativement (en rouge) en rapport avec la vitesse du trafic, le manque d'aménagements sécuritaires, ... Vient ensuite la vie sociale, évoquée quant à elle positivement (en vert) et illustrant l'importance d'une attention à avoir et de projets à mettre en œuvre pour assurer le maintien de la qualité de cette vie sociale. Ensuite le thème nature, et ainsi de suite. Les priorités des habitants peuvent aider à déterminer les priorités.

- Apposer les 3 gommettes rouges devant les projets qu'ils jugent inutiles et à exclure (possibilité de ne pas utiliser ces gommettes si selon eux aucun projet n'est à rejeter).
- Ne pas attribuer plusieurs gommettes à un même projet : **1 gommette pour 1 projet.**

Les membres absents à la réunion seront informés et recevront les documents nécessaires pour effectuer eux aussi leur priorisation. => **Les résultats de la priorisation des membres se trouvent en annexe (hors réunion).**

5. Suites

- Mai-juin-Septembre : **Groupes de Travail** pour creuser les projets prioritaires
Plusieurs membres nous ayant fait remarquer qu'avoir 5 réunions si rapprochées n'était pas l'idéal, nous avons reporté les réunions des 03/06 et 23/06 au mois de septembre.
Ci-dessous, les dates actualisées (hors réunion).
 - Mercredi 27 mai à Fays
 - Mardi 16 juin à Vaux-Chavanne
 - Jeudi 25 juin à Odeigne
 - Lundi 7 septembre
 - Mardi 22 septembre
- Été : construction des Fiches Projet
- Automne : **CLDR** pour peaufiner et prioriser définitivement

6. Divers

Points divers

Les membres de la CLDR ont la possibilité de proposer un point « divers » à aborder en réunion. Ce point doit présenter un intérêt et un lien avec le travail de la CLDR. Il doit en outre être proposé 5 jours avant la réunion ; demande à adresser à Noëlle ou Anne qui s'assurent de son lien avec l'Opération de Développement Rural, qui précisent le sujet si nécessaire (infos à rechercher, question à poser au collège,..) et qui s'assurent d'une intégration possible dans le timing de la réunion.

Evaluations

Satisfait : 21 personnes / Mitigé : 3 personnes / Non satisfait : 0 personne

❖ Appréciations positives :

- Très bonne thématique.
- Infos très claires, bonne recentralisation des débats quand les intervenants « s'égarent ».
- Contenu : très bon résumé. Recadrage efficace.
- Cette réunion est le fruit des brainstormings précédents et il est remarquable d'avoir pu regrouper toutes les tendances émises depuis les derniers mois.
- Très chouettes explications plus larges, de tous les points déjà « planchés » à domicile. Merci énormément pour votre enthousiasme à chaque rencontre. Toujours autant motivée.
- Bonne présentation avec des fiches bien claires, bien « résumées ».
- Pouvoir suivre le débat, la réunion avec comme soutien les fiches projets.
- Importance de repasser chaque intitulé des fiches projets. Partage de la vision sur les fiches projets des participants. Respect du planning, de la parole de chaque intervenant. Merci.
- Le détail de chaque fiche projet, le droit de s'exprimer.
- Que l'on tienne compte de l'avis de chacun et que tout soit géré de manière très démocratique.
- Nickel.

❖ Points d'amélioration :

- Moins apprécié : les prises de parole excessives de certains membres, cela n'amène rien.
- Certains membres font des interventions trop personnelles et répétitives.
- Trop peu de personnes réagissant, trop peu d'échanges.
- Même si cela peut ralentir l'avancement, il est intéressant de laisser un temps de réflexion avant l'envoi de choix (comme ceux demandés ce soir). En effet, de nombreuses questions surgissent, enrichissant la réflexion mais pour lesquelles il est normal que vous ne possédiez pas de réponses directes (ex : taux de chômage). Proposition : noter les questions posées, y répondre par e-mail, courrier puis demander le renvoi des tableaux complétés. Remarque ; un peu long, débiter la réunion plus tôt, vers 19h ou 19h30.
- Un peu long, commencer à 19h.
- Changement de local, de préférence plus petit. La salle est trop grande et il y fait froid.
- Meilleure audibilité ; il fallait tendre l'oreille.
- Augmenter le niveau de la voix, changement de rythme et de décibels.
- Etre un peu plus proche tous de vous, de l'écran, sur 3, 4 rangées.
- Eviter 2 réunions sur la même semaine.
- Etaler les dates un peu mieux ; l'hiver, aucune réunion puis 5 sur 1 mois.

❖ Pour garder la motivation :

- Voir les choses se concrétiser et avancer.
- Besoin d'arriver au concret.
- Qu'on s'intéresse à mes projets qui sont pour mon village prioritaires.
- Remplacer les softs offerts après la réunion par des bières spéciales ;-)
- Deux Oster Dark !

Annonce évènements

❖ Spectacle « Nourrir l'humanité, c'est un métier » + marché de produits locaux

Vendredi 5 juin 2015 | Salle de l'Entente de Manhay | APD 18h30

❖ Rallye culturel Manhay

Samedi 9 mai 2015

❖ Cinéma pour les enfants (18 mois - 6 ans et 6 -12 ans)

Plus d'infos via Maggy Van Lerberghe du Comité Culturel

Pour la FRW,
Anne Klein

Le power point présenté en réunion et les autres documents sont disponibles sur le site internet communal ou en version papier sur demande à l'administration communale. **N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.**

Administration communale : Stéphanie Hoheiser, 086/45 03 19, stephanie.hoheiser@manhay.org

Fondation Rurale de Wallonie, 3 Rue Géréon, 4950 Faymonville

Anne Klein: 080/29 11 22, a.klein@frw.be ou Noëlle Vliegen: 080/29 11 29, n.vliegen@frw.be

Annexe : Liste de présences

Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Président: Mr Robert WUIDAR	E	Mr Stéphane WILKIN	E
Mr Pierre HUBIN	P		
Mr Geoffrey HUET	P		
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	P	Mme Anne BERNARD	P
Mme Sylvie BURTON	P	Mr Stéphane CAREME	A
Mme Aline CLESSE	P	Mme Marielle CONRAD	E
Mr Benoît CORNET	P	Mr Roger CORNET	E
Mr Fabian COURARD	P	Mme BERNIER Manon	E
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	P	Mr Christian DELANDE	E
Mr Barthélémy DEMOITIE	P	Mme MUHLEN Nancy	P
Mme Marie-Caroline DETROZ	E	Mr Thierry DETROZ	D
Mme Maëlle DUFRASNE	A	Mme Brigitte EMONDS-ALT	P
Mme Franca ETIENNE	D	Mme Anne FAGNANT	P
Mme Josiane FONCK	P	Mme Anne GILLARD	P
Mr Patrick GILLARD	P	Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	P
Mme Martine GROGNARD	P	Mme Anne HUBERT	P
Mme Marie-Thérèse HUBERT	A	Mme Jocelyne JACOBS	P
Mr Philippe KREINS	P	Mr Philippe LAVAL	P
Mr Emmanuel LEBOUTTE	P	Mr Damien LECART	P
Mr Jacques LESENFANTS	E	Mr Maxime LESENFANTS	E
Mr Michel LESENFANTS	E	Mr Alain LIBAR	E
Mme Monique LIBOTTE	P	Mme Dominique MATHIEU	A
Mr Joseph PIERRET	P	Mme Edith PIRET	P
Mme Annette PIROTTE	A	Mr Marc POTTIER	A
Mr Marc QUETIN	A	Mme Vanessa SALERNO	A
Mr Laurent REYNDERS	E	Mme Sylvana SANDRI	E
Mr Vincent SEPULT	P	Mr José TASSIGNY	A
Mme Marilyne TASSIGNY	A	Mr Fabrice PETIT	P
Mme Maggy VAN LERBERGHE	P	Mr Philippe WUIDAR	E

Légende :

P : présent

E : absent et excusé

A : absent non excusé

D : démissionnaire

CLDR – 12 novembre 2015

COMPTE RENDU

Présences :

Pour la CLDR : 38 membres (voir liste en annexe)

Pour la FRW : Noëlle Vliegen, Anne Klein, Stany Noël

Pour le bureau d'étude « Lacasse » : Valentin Laborey, Auteur de programme

Pour la commune : Stéphanie Hoheiser, agente administrative en charge de l'ODR

Ordre du jour

1. Approbation du c-r de la dernière CLDR et des c-r des GT
2. Etat d'avancement de l'Opération
3. Présentation de la proposition de priorisation et éléments explicatifs
4. Priorisation des projets
5. Composition actuelle de la CLDR
6. Divers

Après avoir salué les personnes présentes, A. Klein demande l'ajout d'un point supplémentaire, portant sur un complément au Règlement d'Ordre Intérieur, proposé par Mme Piret. Il s'agit du point 2 du ROI : « ... la commission joue ainsi un rôle d'organe consultatif du Conseil communal, maître d'œuvre de l'opération. Elle répond à toute demande d'avis de sa part et s'exprime, au besoin, d'initiative (à ajouter) : **sauf en ce qui concerne les décisions prises par le Collège ou le Conseil.**

Cette proposition vise à éviter que ne se reproduise le débat (entre élus de la majorité et de la minorité), tel qu'il a eu lieu lors de la réunion du dernier GT portant sur le montant du budget participatif ; c'est au conseil communal que ce débat devrait avoir lieu. Plusieurs membres estiment que ce débat a en effet trop monopolisé la réunion et qu'il aurait fallu mieux le cadrer, voire y mettre fin plus tôt ; cependant, ils craignent que la proposition de modification du ROI ne les empêche d'interpeler les élus sur des décisions prises (en lien avec l'opération de développement rural). Par vote à main levée, la proposition de modification du ROI est soutenue par 8 personnes et donc rejetée.

1. Approbation du PV de la dernière réunion

Le compte-rendu de la dernière réunion et les comptes rendus des Groupes des de Travail sont approuvés sans remarques.

2. Etat d'avancement de l'Opération

Les différentes étapes de l'élaboration du Programme communal de développement rural sont rappelées :

- diagnostic et stratégie, validés par la CLDR en (CLDR déc. 2014)
- présentation des intitulés de fiches-projets, avec pré-priorisation (CLDR avril 2015)
- affinage des projets, au travers de 5 GTs (de mai à septembre 2015)
- réflexion sur la mise en place d'un budget participatif + information sur « aménagements conviviaux » (GT octobre 2015)

Les éléments permettant de prioriser les projets sont réunis.

3. Priorisation des projets

La liste reprenant ces 62 projets est remise aux membres. A. Klein explique que le PCDR doit « classer » les projets en 3 catégories : lot 1 (à réaliser dans les 2 ans, donc nécessairement en nombre limité); lot 2 (dans les 3 à 6 ans) et lot 3 (7 à 10 ans). A ces lots s'ajoute le lot 0, reprenant les projets déjà mis en œuvre pendant l'élaboration du PCDR : une brève présentation de chacun d'entre eux est faite, en expliquant notamment **comment les zones identifiées en matière de sécurité seraient triées en vue de leur traitement** (fiche 39 a). A ce sujet, une visite d'experts aura lieu dans les semaines à venir ; au préalable, une fiche reprenant tous les éléments recueillis lors des consultations par village sera remise aux membres en vue d'être complétée/finalisée. Concernant la problématique spécifique de Roche à frêne, par lesquels transitent des poids lourds guidés par leur GPS sensés les amener rue des roches (Isoméтал) ou à Laroche, une solution est en vue. Les habitants du village font toutefois remarquer qu'ils ne sont pas tenus au courant des avancées. La communication sur celles-ci est à prévoir et organiser tant pour Roche à Frêne que pour les autres villages par la suite.

De même, concernant le **budget participatif** (fiche 9 et 5), suite au GT sur le sujet, le montant disponible a été fixé (15.000 €) et il a été décidé de mettre en place un jury composé d'1 habitant par village (qui ne pourra pas voter pour le projet de sa localité), non élu, membre de la CLDR : l'appel est lancé et la liste est dressée (voir annexe 2). Peu importe que tous les villages ne soient pas représentés puisqu'il est impossible de voter pour son propre projet. Ne pas être représentés dans le jury n'empêchera pas ces villages de soumettre leur projet. Lors de cette réunion de GT, il a également été décidé que ce seraient les projets du PCDR qui pourraient postuler dans un premier temps. Par la suite, il sera question d'ouvrir le budget à d'autres projets (immatériels, hors PCDR, ...). C'est au jury qu'il reviendra de mettre en place le processus (conditions, critères d'attribution, suivi, ...).

En ce qui concerne les lots 1, 2 et 3, la hiérarchisation doit refléter la manière dont la stratégie de développement va se concrétiser. Elle n'est cependant pas figée : chaque année, en fonction d'éléments neufs, elle peut être revue par la CLDR.

Parmi les projets, certains sont de type matériel et représentent en général des investissements importants ; leur mise en œuvre est souvent lourde. D'autres, de type immatériels, dépendent souvent de l'engagement de membres en vue de leur activation.

La proposition de priorisation des projets repose sur :

- la pré-priorisation de la CLDR
- les priorités du Collège
- les données objectives (avancement du projet : il doit être suffisamment précis, pour être immédiatement mis en œuvre) En outre, cette proposition tient compte du fait que le nombre de projets en lot 1 ne doit pas dépasser ce qu'il est raisonnable/faisable de réaliser en 2 ans (soit de 3 à 5 projets matériels et de 5 à 7 projets immatériels) ainsi que d'un équilibre entre projets matériels (PM) et immatériels (PI) dans chaque lot.

Lot 1 :

4 projets de type matériel (infrastructures), pouvant bénéficier de subvention en Développement rural, sont proposés :

Fiche 11 a : création de logements intergénérationnels (= priorité 2 de la CLDR et 1 du Collège) ; M. Hubin précise que le terrain communal situé derrière la maison communale, côté sud, s'y prêterait parfaitement.

Fiche 38 : réalisation de voies lentes/traversée de la commune par un préRavel (= priorité 1 de la CLDR et 10 du Collège) : le tracé de l'ancien vicinal est largement privatisé ; des sentiers de promenades touristiques (fiche 47) peuvent parfois convenir. **Proposition de créer un Groupe de travail pour examiner le tout par le**

détail et apprécier l'importance des travaux à réaliser (un préRavel = 150 €/m, soit 150.000 €/km), en invitant des représentants du SI Manhay le **7 décembre à 19 h 30 (lieu à préciser)**. Ce GT examinera aussi les voies de communication utiles et judicieuses à développer à l'intérieur même des villages.

Fiche 43 Aménagement du centre de Manhay (priorité 1 de la CLDR et 2 du Collège) : pour le Collège, il s'agit d'une opportunité de compléter l'aménagement du carrefour par des trottoirs, plantations, espaces conviviaux en bordure de voirie subventionnés par le Développement Rural, le MET n'intervenant que sur la bande roulante-. Cet aménagement est prévu à l'agenda du MET, il s'agit donc d'en profiter pour organiser les travaux concomitamment (voiries et abords). Il est également question d'y inclure le projet de réseau de chaleur.

Fiche 4 Aménagement de la salle de l'Entente à Manhay en maison rurale (priorité 5 du Collège et 30 de la CLDR) : le Collège rappelle que c'est un projet du 1^{er} PCDR, qui n'a pas été finalisé : il n'y a pas de cuisine, ni de toilettes dignes de ce nom, l'espace n'est pas modulable (unique grande salle) de sorte que l'infrastructure est sous utilisée ; il est logique de terminer l'aménagement. Pour certains membres, 3 projets sur Manhay, ça fait beaucoup, d'autant que la localité ne compte aucun représentant au sein de la CLDR. Pour d'autres, il est judicieux de finaliser les projets « en souffrance » sur Manhay, centre névralgique de la commune.

A ces projets s'ajoutent les projets immatériels, qui ne font pas l'objet de débat.

Lot 2 :

Projet 40 : création d'un atelier rural : ce projet n'a pas obtenu un classement élevé de la part de la CLDR. Cependant, l'intervention de S. Wilkin, chef de projets Idélux, lors du GT économie, pour signaler le besoin de ce type d'infrastructures pour les petits entrepreneurs qui démarrent et pour lesquels les halls relais d'Idelux (trop volumineux) ne conviennent pas, a suscité cette proposition de reclassement en priorité 2 plutôt qu'en priorité 3.

Projet 5 b : amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux

Commentaire : à mettre en lien avec l'axe thématique GAL de l'Ourthe « Territoire à énergie positive ». A ce sujet, il est proposé qu'une information sur le nouveau Plan de Développement Stratégique du GAL soit faite à la CLDR, en vue d'une synergie avec le PCDR.

Projets 5 c,d,h,g,h : ces projets sont très divers, tant par leur coût que par le degré de finalisation de la fiche. Les représentants de Vaux Chavanne plaident pour leur projet (5 h) de hall de stockage et de musée de la vie rurale. La fête des vieux métiers en 2014 a eu beaucoup de succès et la mobilisation est forte. Or, le matériel se dégrade, l'idéal serait la construction d'un vaste hall (en pierres et bois) de min. 500 m², pour lequel un endroit approprié (derrière la salle) a été identifié.

Après débat, la CLDR propose à une large majorité de faire remonter ce projet en lot 1, sans pour autant rétrograder le projet de salle de l'Entente, considérant par ailleurs que le projet de voie lente sera plus réduit et donc moins coûteux.

Projets immatériels : Le projet de réalisation d'un master-plan du village de Manhay devrait aller de pair avec le projet d'élaboration d'un schéma de structure communal (et donc être également en lot 1).

Lot 3 :

Pas de commentaires et/ou débats.

4. Point sur la composition CLDR

- Démission de Mme Sylvana Sandri
- Modification du ¼ communal :
 - remplaçant de J. Pottier : M. Generet
 - Nouveau représentant de la minorité » : Sylviane Demoitie
 - Nouveau représentant de la majorité : Pascal Daulne
- Proposition de Modification du ROI

Art 33. *Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune et la FRW pour des articles, présentations, annonces,... découlant de l'opération de développement rural.*

Art 34. *Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant.*

5. Divers

Evaluations

Satisfait : 14 personnes / Mitigé : 17 personnes / Non satisfait : 0 personne

❖ Commentaires :

- Soirée trop longue
- Difficile de trouver une bonne méthode pour que la priorisation soit cohérente : beaucoup de paramètres à maîtriser
- Certains ont (encore) beaucoup de peine à dépasser l'esprit de clocher et à garder en vue l'intérêt commun
- Le Collège veut trop faire passer son point de vue à la CLDR
- Chacun a pu prendre la parole et a respecté l'avis des autres

Pour la FRW,
Stany Noël

Le power point présenté en réunion et les autres documents sont disponibles sur le site internet communal ou en version papier sur demande à l'administration communale. **N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.**

Administration communale : Stéphanie Hoheiser, 086/45 03 19, stephanie.hoheiser@manhay.org

Fondation Rurale de Wallonie, 3 Rue Géréon, 4950 Faymonville

Anne Klein: 080/29 11 22, a.klein@frw.be ou Stany Noël: 080/29 11 21, s.noel@frw.be

Annexe : Liste de présences

Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Président: Mr Robert WUIDAR	P	Mr Stéphane WILKIN	P
Mr Pierre HUBIN	P	Mr Pascal DAULNE	P
Mr Geoffrey HUET	P	Mlle Alexiane DEMOITIE	P
Mr Marc GENERET	E		
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	P	Mme Anne BERNARD	P
Mme Sylvie BURTON	E	Mr Stéphane CAREME	A
Mme Aline CLESSE	P	Mme Marielle CONRAD	P
Mr Benoît CORNET	P	Mr Roger CORNET	A
Mr Fabian COURARD	A	Mme BERNIER Manon	P
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	P	Mr Christian DELANDE	P
Mr Barthélémy DEMOITIE	P	Mme MUHLEN Nancy	A
Mme Marie-Caroline DETROZ	P	Mme Brigitte EMONDS-ALT	P
Mme Maëlle DUFRASNE	A	Mme Anne FAGNANT	P
Mme Josiane FONCK	P	Mme Anne GILLARD	P
Mr Patrick GILLARD	P	Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	E
Mme Martine GROGNARD	P	Mme Anne HUBERT	P
Mme Marie-Thérèse HUBERT	P	Mme Jocelyne JACOBS	P
Mr Philippe KREINS	P	Mr Philippe LAVAL	P
Mr Emmanuel LEBOUTTE	P	Mr Damien LECART	P
Mr Jacques LESENFANTS	P	Mr Maxime LESENFANTS	A
Mr Michel LESENFANTS	E	Mr Alain LIBAR	P
Mme Monique LIBOTTE	P	Mme Edith PIRET	P
Mr Joseph PIERRET	P	Mr Marc POTTIER	A
Mme Annette PIROTTE	P	Mr José TASSIGNY	P
Mr Marc QUETIN	P	Mr Fabrice PETIT	A
Mr Laurent REYNDERS	E	Mr Philippe WUIDAR	A
Mr Vincent SEPULT	A	Mme Maggy VAN LERBERGHE	P

Légende :

P : présent / E : absent et excusé / A : absent non excusé / D : démissionnaire

Annexe : Liste des candidats pour le jury « budget participatif »

VILLAGES	CANDIDATS
Champs-de-Harre	
Chêne-Al'Pierre	
Deux-Rys	
Dochamps	Jean-Luc Delafontaine
Fays	Annette Pirotte
Freyneux	José Tassigny
Grandmenil	Damien Lecart
Harre	Barthélémy Demoitié

VILLAGES	CANDIDATS
La Fosse	Brigitte Grognard
Lamormenil	
Malempré	Jacques Lesenfants
Manhay	Emmanuel Leboutte
Odeigne	Marie-Caroline Detroz
Oster	Monique Libotte
Roche-à-Frêne	Josiane Laval
Vaux-Chavanne	Aline Clesse

CLDR – 07 mars 2016

COMPTE RENDU

Présences :

- Pour la CLDR : 32 membres (voir liste en annexe)
- Pour la FRW : Anne Klein, Stany Noël
- Pour le bureau d'étude « Lacasse » : Valentin Laborey, Auteur de programme
- Pour le GAL : Catherine Honnay, Nathalie Malmédier
- Pour la commune : Stéphanie Hoheiser, agente administrative en charge de l'ODR

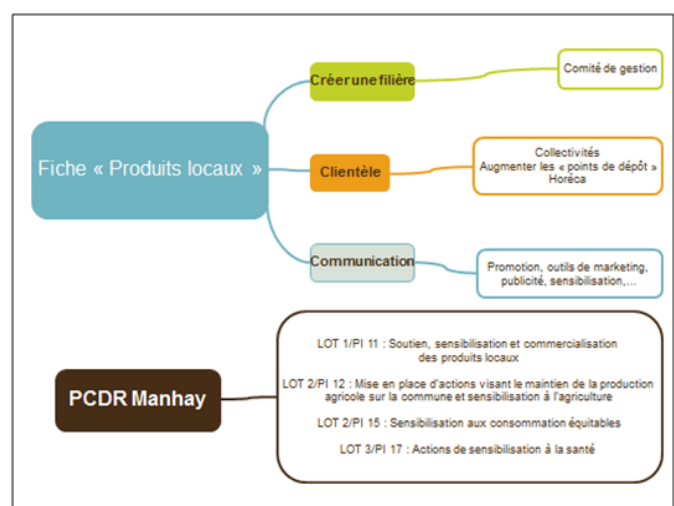
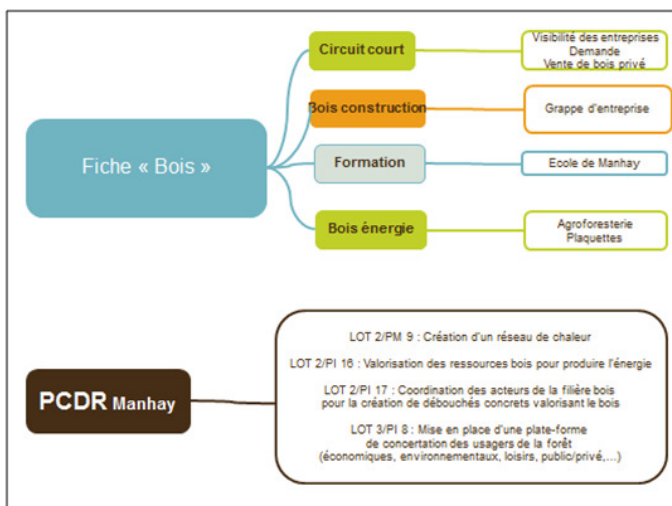
- Ordre du jour**
1. Approbation du compte rendu la dernière réunion
 2. Présentation du Plan de Développement Stratégique du GAL (Groupe d'Action Locale Ourthe et Aisne) et ses liens avec le PCDR
 3. Présentation des projets matériels retenus en lot 1 (= 1ère priorité) : esquisses, budget + réactions – remarques – suggestions de la CLDR
 4. Information au sujet du budget participatif : règlement mis au point par le jury
 5. Point sur la composition de la CLDR

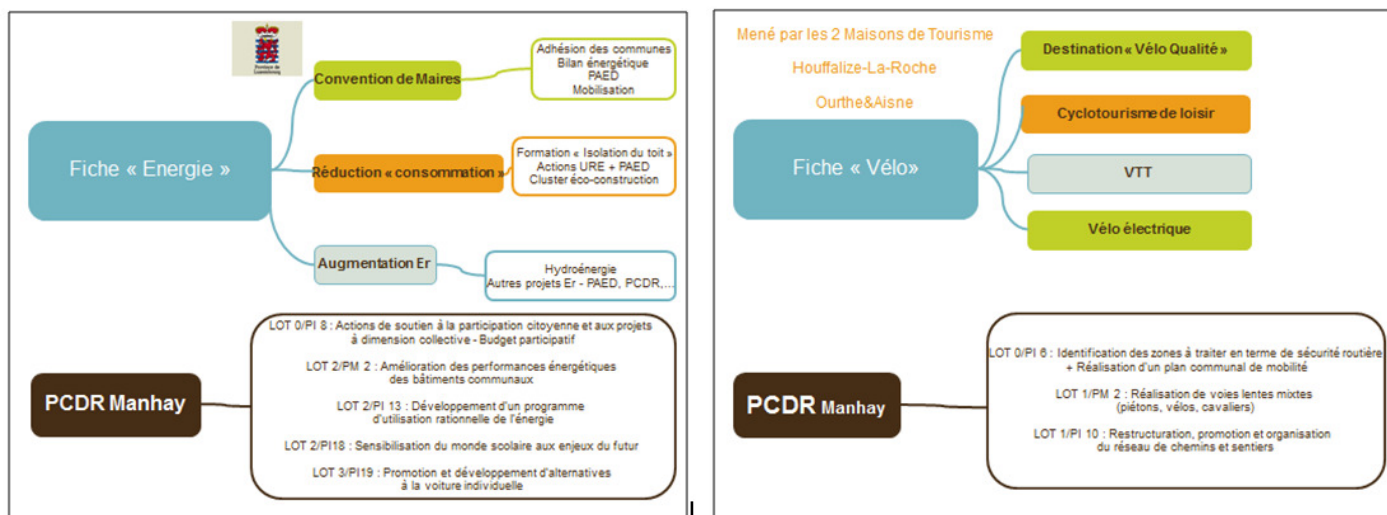
1. Approbation du PV de la dernière réunion

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé sans remarques.

2. Présentation du Plan de Développement Stratégique du GAL et ses liens avec le PCDR

Nathalie Malmédier et Catherine Honnay présentent les spécificités du PDS (transcommunal, innovant, immatériel), le territoire du GAL (7 communes), le partenariat (public privé/associatif), la stratégie en 4 axes (bois, énergie, produits locaux, vélo), ainsi que les actions prévues. Dans chacun des axes, plusieurs fiches du PCDR s'inscrivent dans la même perspective et/ou sont complémentaires.





Dans un 2^{ème} temps, les membres reçoivent un feuillet à remplir soit pour recevoir de l'information soit pour s'inscrire dans la mise en œuvre de ces actions et/ou la structure de gestion du GAL. Les membres sont également invités à identifier 2 liens prioritaires entre les projets du GAL et ceux du PCDR.

3. Présentation des projets matériels retenus en lot 1 : programme + réactions de la CLDR

Valentin présente les fiches projets « matériels » du lot 1, dressées par les architectes du bureau Lacasse, en précisant d'emblée qu'il ne s'agit que d'esquisses, avec une estimation (calculée au m²) : il s'agit ici de vérifier si les fonctions/besoins/superficies constituent une bonne base pour un projet futur (qui sera encore ré-examiné en CLDR lorsque les projets seront repris en convention) et de fournir un montant « qui tient la route ».

1. **Projet « Logements intergénérationnels »** : ce projet répond à la problématique du vieillissement de la population et au manque de place d'accueil pour les personnes âgées dans la commune. Les logements se répartissent dans 2 bâtiments, reliés par un sas, avec 2 (petits) appartements pour personnes âgées au rez dans l'un et un (+ grand) dans l'autre + 2 appartements pour jeunes ménages à l'étage (montant estimé : 1.263.000 € TVAC, abords compris). Le subside prévu est de 80 % jusqu'à 500.000 € et 50 % au-delà, soit 781.000 €. Le terrain permet la construction d'une 3^{ème} cellule, moyennant création d'un accès à l'arrière du CPAS. Plusieurs remarques sont formulées par les membres sur la volumétrie, les implantations, le montant des loyers, Comme signalé en préalable, la fiche est une base de travail, qui sera affinée au travers de la convention-faisabilité prévue dans la procédure de mise en œuvre du projet. La plupart des remarques étaient prématurées, elles ne seront pertinentes qu'au stade de l'étude de faisabilité. Plusieurs membres ont par ailleurs suggéré d'augmenter le nombre de logements. A ce stade, le collège souhaite s'en tenir à 5 logements, pour des raisons de coût mais également pour s'assurer que ce projet trouve son public, que l'offre rencontre une demande effective. En fonction du succès du projet, d'autres logements pourront s'adjoindre au bâtiment initial d'une part sur le site même, par l'ajout d'un bâtiment) et d'autre part ailleurs (une fiche-projet inscrite en lot 3 permettra la poursuite éventuelle du projet).
2. **Projet « Voies lentes »** : la fiche projet a été dressée sur base du travail réalisé par le GT et d'une visite de terrain de la FRW. Un axe structurant, traversant la commune du Nord au Sud a été défini, sur lequel se greffent des liaisons inter-villages. L'ensemble de ces parcours empruntent soit des chemins forestiers ou agricoles, soit des voiries existantes. Dans le 1^{er} cas, un revêtement « propre » est prévu ; dans le second, il s'agit d'aménager un cheminement sécurisé, séparé de la voirie. A certains endroits, il y a le choix entre 2 variantes. Montant : 1.722.000 € (axe principal) + 1.517.000 € (liaisons secondaires). En scindant le projet en tronçons de moins de 500.000 € (à condition qu'ils soient cohérents), la subvention serait de 80 %. Par la suite, il s'agira de définir et les priorités, et la faisabilité technique des différents tronçons.

3. **Projet « carrefour de Manhay »** : le MET dispose d'un budget de 725.000 € pour réaliser l'aménagement ; 5 scénarios (avec les + et les -) ont été présentés à la Cellule provinciale de sécurité routière : statu-quo, îlots en saillie, chgt de priorité avec dévoiement, rond-point et feux intelligents. Cette dernière option présente le plus d'avantages, combinée à un dévoiement (qui « casse » la longue perspective + effets de porte aux 2 entrées de la zone agglomérée. L'ultime difficulté (majeure) réside dans la 5^{ème} route (Voie de la Libération) : la mettre à sens unique (ou la faire déboucher ailleurs que dans le carrefour) simplifierait beaucoup les choses. L'installation du réseau de chaleur se fera si possible conjointement aux travaux ; si pas possible, des gaines seront placées en attente.

Le MET prend en charge la bande de roulage et sa sécurisation. La CLDR sera amenée à se prononcer sur l'aménagement des abords (convivialité, identité du lieu). A ce stade, il s'agit de définir les grandes lignes directrices du projet, pas plus.

4. **Projet « Vieux métiers » Vaux Chavanne** : implanté dans la parcelle derrière la salle, le bâtiment est composé de 2 volumes : un hall-atelier (matériel industriel, bien isolé mais moins chauffé) et un pour locaux d'accueil, réunions, expositions, ... (matériaux et chauffage plus qualitatifs). Le montant du projet : 788.000 €, avec part subvention DR prévue de 630.000 €. Le bâtiment a été conçu dans un souci de polyvalence, notamment de manière à pouvoir, le cas échéant, être réaffecté en atelier –relais pour un artisan ou une petite entreprise. Certains membres, dont ceux du comité des vieux métiers, réagissent à l'aspect urbanistique du bâtiment, trop moderne selon eux, non intégré dans le bâti ancien avoisinant et peu en lien avec l'objet du projet (vieux métiers). Il sera question, lorsque ce projet sera examiné par la CLDR, de veiller à ce que le bâtiment évoque l'ancien temps.

A noter que le projet « aménagement de la salle de l'Entente » passe du lot 1 au lot 0. En effet, le collège a décidé de réaliser ce projet (tout à fait mûr) sur fonds propres. Les éléments de réflexion partagés sur l'aménagement de la salle seront communiqués au collège.

Les projets sont validés moyennant les remarques formulées par la CLDR.

4. Information au sujet du budget participatif :

Faute de temps, ce point n'est pas développé. Le projet de règlement est annexé au présent compte-rendu, pour examen « à domicile » et remarques par les membres

5. Point sur la composition CLDR

- Démission de Mr Fabian Courard
- Changement de présidence, Patrick Gillard est désigné comme représentant du bourgmestre pour assurer la présidence de la CLDR.

Le power point présenté en réunion et les autres documents sont disponibles sur le site internet communal ou en version papier sur demande à l'administration communale. **N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.**

Administration communale : Stéphanie Hoheiser, 086/45 03 19, stephanie.hoheiser@manhay.org

Fondation Rurale de Wallonie, 3 Rue Géréon, 4950 Faymonville

Anne Klein: 080/29 11 22, a.klein@frw.be ou Stany Noël: 080/29 11 21, s.noel@frw.be

Pour la FRW,
Anne Klein et Stany Noël

Annexe : Liste de présences

Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Président: Mr Robert WUIDAR	A	Mr Stéphane WILKIN	P
Mr Pierre HUBIN	P	Mr Pascal DAULNE	P
Mr Geoffrey HUET	A	Mlle Alexiane DEMOITIE	A
Mr Marc GENERET	A		
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	P	Mme Anne BERNARD	P
Mme Sylvie BURTON	A	Mr Stéphane CAREME	E
Mme Aline CLESSE	P	Mme Marielle CONRAD	P
Mr Benoît CORNET	P	Mr Roger CORNET	A
Mr Fabian COURARD	D	Mme BERNIER Manon	A
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	P	Mr Christian DELANDE	P
Mr Barthélémy DEMOITIE	P	Mme MUHLEN Nancy	A
Mme Marie-Caroline DETROZ	A	Mme Brigitte EMONDS-ALT	P
Mme Maëlle DUFRASNE	A	Mme Anne FAGNANT	E
Mme Josiane FONCK	P	Mme Anne GILLARD	E
Mr Patrick GILLARD	P	Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	P
Mme Martine GROGNARD	P	Mme Anne HUBERT	P
Mme Marie-Thérèse HUBERT	P	Mme Jocelyne JACOBS	P
Mr Philippe KREINS	P	Mr Philippe LAVAL	P
Mr Emmanuel LEBOUTTE	P	Mr Damien LECART	P
Mr Jacques LESENFANTS	P	Mr Maxime LESENFANTS	A
Mr Michel LESENFANTS	P	Mr Alain LIBAR	P
Mme Monique LIBOTTE	P	Mme Edith PIRET	P
Mr Joseph PIERRET	P	Mr Marc POTTIER	E
Mme Annette PIROTTE	E	Mr José TASSIGNY	P
Mr Marc QUETIN	A	Mr Fabrice PETIT	P
Mr Laurent REYNDERS	E	Mr Philippe WUIDAR	E
Mr Vincent SEPULT	P	Mme Maggy VAN LERBERGHE	A

Légende :

P : présent / E : absent et excusé / A : absent non excusé / D : démissionnaire

CLDR – 24 mai 2016

COMPTE RENDU

Présences :

Pour la CLDR : 24 membres (voir liste en annexe)

Pour la FRW : Anne Klein, Stany Noël

Pour le bureau d'étude « Lacasse » : Valentin Laborey, Auteur de programme

Pour la commune : Stéphanie Hoheiser, agente administrative en charge de l'ODR

Ordre du jour

1. Introduction par le nouveau président Patrick Gillard
2. Approbation du PV de la dernière réunion
3. Topo de la procédure « développement rural » (cheminement du PCDR et rôles futurs de la CLDR)
4. Information sur les amendements aux 4 fiches du lot 1
5. Choix du projet à introduire en 1^{ère} convention
6. Exercice Développement durable sur ce projet de 1^{ère} convention
7. Suites et divers

1. Mot d'introduction de P. Gillard

P Gillard remercie le Bourgmestre de l'honneur qui lui est fait de présider la CLDR. Il remercie également tous les acteurs concernés, dont les membres CLDR pour leur implication dans ce lieu de débat citoyen, cet espace de co-construction de projets dans l'intérêt de la collectivité, visant l'amélioration de la qualité de vie au sein de Manhay, verte commune de la haute Ardenne.

2. Approbation du PV de la dernière réunion

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé sans remarques.

3. Processus « développement rural » : PCDR-CLDR

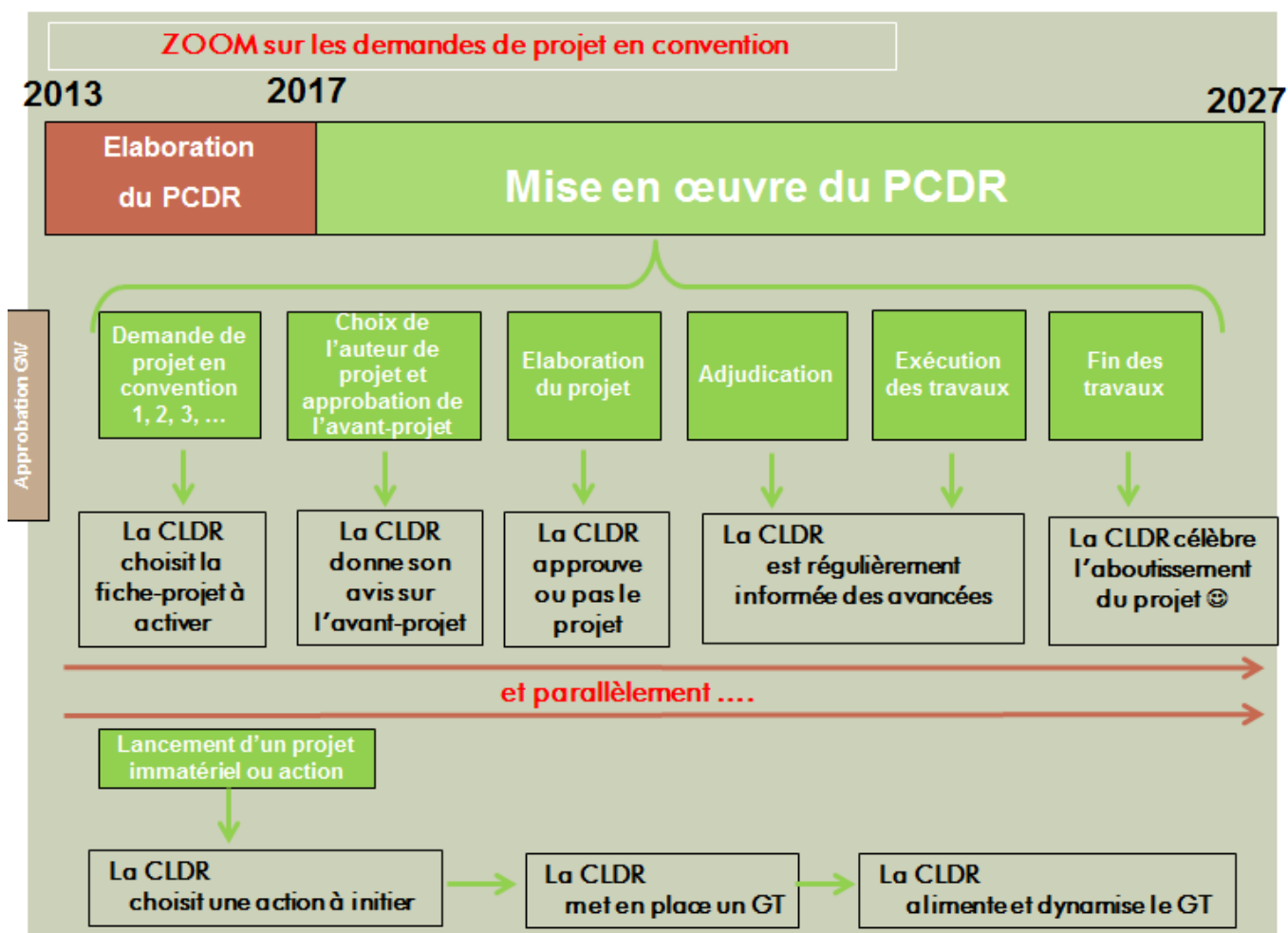
Alors que l'élaboration du PCDR touche à sa fin, des membres ont souhaité connaître la suite de la procédure et le rôle futur de la CLDR. A. Klein et S. Noël retracent brièvement le chemin parcouru (diagnostic partagé/stratégie/projets) et expliquent :

- d'une part, la suite de la procédure jusqu'à l'approbation du PCDR par la CLDR, puis par le Conseil communal, avant son adoption par le Gouvernement Wallon (après présentation devant la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire, qui lui, rend un avis), l'objectif étant d'aboutir à ce stade fin 2016 ;
- d'autre part, le rôle et les missions que la CLDR va remplir dans la phase de mise en œuvre du PCDR (2017-2027, si celui-ci obtient la validité maximale de 10 ans). Il s'agit : a) d'assurer le suivi des projets en conventions (proposés par la CLDR), en donnant son avis sur l'avant-projet ; b) d'activer (via des GT) des actions et autres

projets du PCDR non subventionnés via le DR et c) plus globalement, de veiller à la cohérence des actions et projets réalisés par rapport aux objectifs de développement et à la stratégie globale du PCDR.

En d'autres termes, la CLDR reste totalement impliquée et, sans elle, il n'y a pas mise en œuvre possible du PCDR.

En résumé, sur une ligne du temps :



4. Amendements aux 4 fiches du Lot 1

A la réunion précédente, V. Laborey avait présenté les 4 fiches-projets « matériels » du Lot 1 ; certaines remarques avaient été formulées. Les fiches adaptées sont à nouveau soumises pour validation par la CLDR.

- **logement intergénérationnels à Manhay:** l'implantation des bâtiments a été modifiée, pour permettre une construction ultérieure sur le site. La question des coûts (jugés importants) est à nouveau soulevée. Les montants sont ceux en vigueur pour de tels projets; on rappelle également qu'il y aura des recettes (loyers).

- **itinéraires cyclables/voies lentes :** les tracés proposés reprennent l'ensemble des desideratas formulés, ce qui explique les montants élevés; la priorité, c'est l'axe Nord-Sud passant par Manhay (qui suit, là où c'est encore possible, l'ancien tracé du Vicinal) ; des liaisons « latérales » viennent s'y greffer et des liaisons inter-villages complètent le tout. Pour certaines (Vx Chavanne-Malempré), le dénivelé est jugé trop important. Plus globalement, le souhait est de pouvoir inscrire ces itinéraires cyclables dans un réseau plus vaste, notamment en faisant la liaison entre le Ravel de l'Ourthe (à l'ouest) et ceux de l'est de la Belgique (jonction à Trois-Ponts ou Vielsalm) : sur carte, cela semble simple, mais les dénivelés (notamment franchissement de la vallée de la Lienne) semblent fort importants.

- **carrefour Manhay** : le dossier a été présenté à la Cellule provinciale de Sécurité routière ; parmi les différentes options envisagées, c'est la formule combinant « feux intelligents » et dévoiement de voirie avec effet de porte (sur l'axe Werbomont-Baraque de Fraiture) et plantations (permettant de passer d'un simple carrefour à un espace public) qui a été retenue. En principe, le dossier doit être adjugé par le MET/SPW DGO1 pour octobre 2017. Si l'avancement du PCDR le permet, la partie « Espace public-trottoirs-plantations » pourrait encore être introduite en convention développement rural (si non, ce sera sur fonds propres communaux). L'aménagement intègre également le projet de réseau de chaleur (pose de gaines). Demande de prévoir également un effet de porte côté Grand-Menil.

- **Maison rurale avec espaces polyvalents destinée aux associations et aux Vieux Métiers à Vaux Chavanne** : reformulation de l'intitulé de la fiche-projet proposée par E. Gabriel (SPW/Direction DR). L'accent a été mis sur la multifonctionnalité du bâtiment et la possibilité d'une reconversion ultérieure, tout en lui donnant un cachet plus « traditionnel ».

5. Choix du 1^{er} projet présenté en convention

Suite aux remarques formulées, l'ordre de priorité est maintenu : le projet de logements intergénérationnels sera bien celui présenté en 1^{ère} convention; si le timing le permet, la partie de l'aménagement du carrefour de Manhay non prise en charge par le MET/DGO1 sera si possible ajoutée.

6. Exercice « développement durable » sur ce 1^{er} projet présenté en convention

L'élaboration du PCDR a veillé à intégrer les principes et notions du Développement durable (dimension environnementale, sociale et économique) dans la partie « Stratégie ». Il convient encore de s'assurer que les projets eux-mêmes répondent aux mêmes critères. Pour ce faire, il est proposé d'examiner le projet en priorité 1 (Logements intergénérationnels à Manhay) au travers d'une grille (voir annexe) passant au crible les 3 dimensions (économique, social et environnemental) du développement durable, ainsi que la question de la gouvernance. Pour ce faire, les membres sont répartis en 4 sous-groupes de 6 personnes et disposent d'1/2 h pour remplir la grille en répondant aux questions posées. En additionnant les réponses, on vérifie si c'est OK et le cas échéant, on voit ce qui peut/doit être amélioré.

Résultats :

➤ Dimension Sociale : sur 7 questions, 3 réponses sont positives ; 2 sont négatives, 2 sans objet :

Le projet se soucie-t-il et améliore-t-il :

1. la santé :	oui, proximité du CPAS, de la maison médicale, des commerces et des moyens de transport pour se rendre vers les hôpitaux
2. la sécurité :	sans objet
3. l'éducation et la formation :	sans objet
4. la solidarité sociale, spatiale et temporelle :	oui, intégralement
5. l'offre et l'accessibilité des services :	oui, tout à fait
6. la culture et la vie associative locale :	non
7. les politiques de l'enfance et de la jeunesse :	non
Autres :	être attentif à l'accès au logement d'un point de vue financier (critères d'accès et de durée)

- Dimension environnementale : sur 8 questions, 4 réponses positives ; 2 réponses négatives et 1 sans objet
Le projet se soucie-t-il et améliore-t-il :

1. la gestion de l'énergie :	oui à condition de prévoir un raccordement au réseau de chaleur et l'installation de panneaux solaires.
2. la gestion de l'eau :	non car pas de traitement de l'eau de pluie, de station d'épuration ou de système de lagunage prévus
3. la gestion du sol, de l'espace, de l'aménagement du territoire :	oui mais attention au parking
4. la gestion de l'air, les pollutions atmosphériques :	oui si raccordé au réseau de chaleur
5. la biodiversité, la préservation des ressources naturelles :	sans objet, rien n'est prévu, prévoir le plus de verdure possible
6. la mobilité :	oui, mais prévoir un local de stockage des vélos ainsi que la planification de covoiturage
7. le cadre de vie :	non car rien n'est défini pour le moment
8. la consommation durable :	non, prévoir un local de gestion et de tri de déchets commun
Autres :	

- Dimension économique : sur 7 questions, 6 réponses positives (avec réserves/conditions pour 3) et 1 sans objet
Le projet se soucie-t-il et améliore-t-il :

1. la prise en compte de l'impact sur les finances publiques :	oui, le loyer peut compenser l'investissement à long terme pour la commune mais pas pour la Région Wallonne.
2. la bonne gouvernance économique :	sans objet
3. la prise en compte de normes et chartes de qualité :	oui, prendre en compte des entreprises locales pour déposer des devis par postes séparés.
4. le développement économique local durable :	oui, possibilité de maintien de l'activité économique locale
5. le développement d'un modèle durable de consommation :	oui, via un cahier des charges adapté pour énergies vertes, sans compromis (géothermie, photovoltaïque, ...)
6. la relocalisation de l'économie :	oui, les gens restent dans la commune pour dépenser leur argent.
7. la prise en compte des potentialités d'évolution :	oui, ce projet pourrait évoluer pour favoriser les contacts entre générations : crèche, café du village, jeux de cartes, ...
Autres :	

- Dimension gouvernance : sur 6 questions, 5 réponses positives et 1 sans objet (la 3)
Le projet se soucie-t-il et améliore-t-il :

1. la participation :	oui, mettre en place un groupe de travail avec l'auteur de projet (construction d'un ROI, ...)
2. la cohérence :	oui, projet à taille humaine, bon ratio entre le terrain nu et le bâti
3. le principe de précaution et la prévention :	sans objet
4. l'information, la sensibilisation et la formation :	oui
5. la mise en réseau :	oui, s'appuyer sur des exemples extérieurs, impliquer d'autres services : livraison de produits, transports, soins.
6. la planification, le suivi et l'évaluation :	oui, c'est prévu
Autres :	

Globalement, le projet répond bien aux critères du développement durable, certains points pouvant encore être améliorés.

Ce type d'exercice se fera au fur et à mesure de l'activation de chacun des projets (qu'ils soient subventionnés via le DR ou non).

7. Suites et divers

A) Le budget participatif est sur les rails : l'appel à projet est sur le point d'être lancé. Pour rappel, il permet de financer de petits aménagements de lieux ou de locaux de rencontre, repris dans le Programme communal de développement Rural. Seuls les membres de la CLDR sont autorisés à rentrer un dossier. Les projets seront examinés par un jury, qui attribuera le budget disponible en fonction des critères définis dans le règlement. Le montant du budget : 2 X 15.000 € pour l'année 2016 à répartir sur au minimum 1 et maximum 3 projets (pour chaque tranche de 15.000€)

Calendrier : les formulaires de réponses à l'appel à projets sont à renvoyer **pour le 01 septembre 2016** à l'Administration communale, à Stéphanie Hoheiser

B) Sécurité routière : les visites sur place des experts (Police, IBSR et Département Mobilité de la RW), définies sur base des dossiers établis par les membres, auront lieu les 7 et 15 mai (2 x 5 localités). La FRW assurera le secrétariat et le retour auprès de la CLDR.

La séance est clôturée à 22 h 40.

Annexe : Liste de présences

Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Président: Mr Robert WUIDAR	E	Mr Stéphane WILKIN	E
Mr Pierre HUBIN	P	Mr Pascal DAULNE	P
Mr Geoffrey HUET	A	Mlle Alexiane DEMOITIE	A
Mr Marc GENERET	E		
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	A	Mme Anne BERNARD	E
Mme Sylvie BURTON	E	Mr Stéphane CAREME	A
Mme Aline CLESSE	P	Mme Marielle CONRAD	A
Mr Benoît CORNET	P	Mr Roger CORNET	A
Mr Fabian COURARD	D	Mme BERNIER Manon	P
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	P	Mr Christian DELANDE	A
Mr Barthélémy DEMOITIE	A	Mme MUHLEN Nancy	E
Mme Marie-Caroline DETROZ	P	Mme Brigitte EMONDS-ALT	P
Mme Maëlle DUFRASNE	A	Mme Anne FAGNANT	P
Mme Josiane FONCK	E	Mme Anne GILLARD	E
Mr Patrick GILLARD	P	Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	P
Mme Martine GROGNARD	E	Mme Anne HUBERT	P
Mme Marie-Thérèse HUBERT	E	Mme Jocelyne JACOBS	P
Mr Philippe KREINS	P	Mr Philippe LAVAL	E
Mr Emmanuel LEBOUTTE	P	Mr Damien LECART	P
Mr Jacques LESENFANTS	E	Mr Maxime LESENFANTS	A
Mr Michel LESENFANTS	P	Mr Alain LIBAR	P
Mme Monique LIBOTTE	P	Mme Edith PIRET	P
Mr Joseph PIERRET	P	Mr Marc POTTIER	A
Mme Annette PIROTTE	A	Mr José TASSIGNY	P
Mr Marc QUETIN	A	Mr Fabrice PETIT	P
Mr Laurent REYNDERS	E	Mr Philippe WUIDAR	A
Mr Vincent SEPULT	A	Mme Maggy VAN LERBERGHE	P

Légende :

P : présent / E : absent et excusé / A : absent non excusé / D : démissionnaire

CLDR – 13 octobre 2016

COMPTE RENDU

Présences :

Pour la CLDR : 27 membres (voir liste en annexe)

Pour la FRW : Anne Klein, Stany Noël

Pour le bureau d'étude « Lacasse » : Valentin Laborey, Auteur de programme

Pour la commune : Stéphanie Hoheiser, employée en charge de l'ODR et Nicolas Léonard, agent PCM

Ordre du jour

1. Mot d'introduction de P. Gillard
2. Approbation du PV de la dernière réunion
3. Information au sujet des 3 dossiers rentrés dans le cadre du budget participatif
- 4. Retour sur les visites des experts SECURITE ROUTIERE**
5. Suites et divers Suites et divers

1. Mot d'introduction de P. Gillard

P. Gillard informe les membres des points à l'ordre du jour, sachant que la réunion a pour principal objet le retour sur le projet « sécurité routière ». En effet, 10 villages étaient concernés par les visites (dont parfois plusieurs lieux ou rues dans chacun). Les experts ont examiné sur papier et sur le terrain les problèmes évoqués ainsi que les solutions proposées. Toutes leurs réflexions et suggestions ont fait l'objet d'un compte-rendu détaillé ainsi que d'esquisses d'aménagement. Pour chaque village, une petite vidéo synthétisant les débats des experts a également été réalisée.

La synthèse du résultat de ce travail est présentée en séance.

P. Gillard présente Nicolas Léonard, recruté comme conseiller en mobilité (1/4 temps), chargé de la mise en œuvre du PCM (Plan Communal de Mobilité) et donc du suivi du travail réalisé par la CLDR pour ce qui concerne la sécurité routière.

2. Approbation du PV de la dernière réunion

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé sans remarques.

3. Information au sujet des 3 dossiers rentrés dans le cadre du budget participatif

Rappel origine, budget, critères, procédure

Lors des consultations et visites villageoises, énormément de souhaits d'aménagements (locaux ou espaces extérieurs) ont été énoncés par les habitants. Impossible d'imaginer faire financer l'ensemble de ces aménagements par le Développement Rural notamment parce que certains projets ne répondent pas aux conditions pour être financés par le DR et/ou parce que d'autres financements sont plus appropriés. La mise en place d'un budget participatif visait à trouver une alternative aux subventions DR pour faire financer une série de petits projets de type aménagements de lieux ou de locaux de rencontre, repris dans le Programme communal de développement Rural et parallèlement, pour dynamiser la participation citoyenne.

En 2015, la commune a décidé de l'octroi d'un montant de 15.000€ pour ce projet de « budget participatif » (non attribué en 2015 car la procédure administrative n'était pas encore au point). En 2016, le même montant a été affecté au projet, raison pour laquelle, deux enveloppes de 15.000€ étaient disponibles pour 2016. (à répartir sur au minimum 1 et maximum 3 projets pour chaque tranche de 15.000€).

Il est prévu que les projets soient examinés par un jury, qui attribuera le budget disponible en fonction des critères définis dans le règlement.

Les membres CLDR porteurs d'un projet de type « aménagement ou amélioration d'un lieu ou espace de convivialité » ont été invités à rentrer un dossier justifié par un état des besoins (quel local ou lieux, pour qui, pour y faire quoi, ...).

Trois dossiers ont été introduits

(certains villages ayant renoncé, estimant que leur projet n'était pas assez finalisé) :

- Aménagement d'un carport au presbytère de Harre
- Aménagement de la plaine de jeux d'Odeigne (clôture, jeux, abri)
- Installation de bacs et potences fleuries dans les villages de Malempré et Xhout si plout.

Le jury se réunira le 08 novembre 2016 pour débattre de la qualité des projets, attribuer des cotations et au final déterminer les projets à financer via le budget participatif.



4. Retour sur les visites des experts SECURITE ROUTIERE

Parmi les projets du PCDR figure celui-ci : « Identification des zones à traiter en termes de sécurité routière + réalisation d'un PCM (plan communal de mobilité) ».

Le Collège a pris la décision d'initier un Plan Communal de Mobilité (engagement du conseiller mobilité en juillet 2016) mais vu la relative lourdeur du processus et étant donné la priorité que les membres CLDR donnaient à l'amélioration de la sécurité routière, il leur a été proposé de d'ores et déjà avancer sur le sujet.

Déroulement et méthodologie

Les membres CLDR ont été invités à remplir des « fiche descriptives sécurité routière » sur base des consignes suivantes :

A FAIRE

Complétez pour votre village, la fiche descriptive « sécurité routière » (ci-joint) et pour ce faire, **pointez, dans la zone d'habitat, l'endroit / le tronçon stratégique ;**

- situé à proximité ou donnant accès à des lieux fréquentés (école, service, commerce, salle de village, ...) et où se pose un sérieux souci de sécurité pour les usagers lents (piétons, cyclistes)
- De même que, s'il y a lieu, le tronçon où les automobilistes sont gravement mis en danger (vitesse, visibilité, croisement charroi lourd, ...)

Soyez sélectif, il ne s'agit pas d'inventorier tous les petits problèmes de toutes les rues du village, mais bien **le gros « point noir » du village**. S'il y en a toutefois plusieurs, utilisez une fiche pour chaque tronçon. Gardez à l'esprit que les coûts d'aménagement sont souvent importants, que les budgets ne sont pas extensibles, qu'il faut donc éviter de se disperser et pour cela, cibler l'endroit où il sera le plus utile d'intervenir !

A NE PAS FAIRE

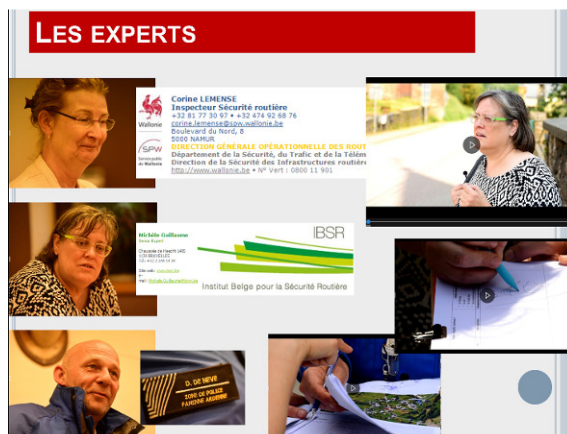
- Evoquer des problématiques trop générales, non ciblées (« on roule trop vite dans le village »)
- Se concentrer sur son « devant de porte » uniquement
- Manquer de précision sur le descriptif et la localisation du problème

Résultats

10 fiches ont été rentrées ; pour les villages de Vaux-chavanne, Grandmenil, Lafosse, Oster, Dochamps, Odeigne, Chêne al Pierre, Harre, Fays, Roche-à-Frêne.

Examen des fiches par les experts « sécurité routière » afin de :

- Recueillir un avis expert sur :
 - les problèmes de sécurité routière identifiés par les habitants ; les problèmes sont-ils avérés, objectifs et, notamment, confirmés par des statistiques d'accidents ?
 - les solutions possibles évoquées par les habitants ; sont-elles judicieuses, vont-elles permettre de résoudre le problème, sont-elles applicables ?
- Entendre les solutions que les experts préconisent pour les différents problèmes avérés.
- Etablir une hiérarchie des problématiques à traiter selon 3 niveaux de priorité en fonction de l'importance, l'urgence.



Déroulé des visites qui ont eu lieu fin juin 2016

- Petit topo super synthétique de la situation : problème, solutions, données des expertes
- Visite de chacun des 10 villages, examen des problèmes
- Echange « débridé » de point de vue entre experts
- Synthèse des points de vue : Réel problème ? Degré d'importance/urgence ? Solutions possibles ?
- En 1min, résumé du topo par un expert, filmé par la FRW pour un retour auprès de la CLDR

Des croquis des aménagements proposés par les experts ont été réalisés par la FRW.

Le conseiller mobilité est intervenu pour prioriser les travaux et mesures, voir légende ;

 Type 1

Travaux / mesures rapidement réalisables avec les ressources internes.

 Type 2

Travaux / mesures réalisables en interne mais nécessitant un peu de matériel supplémentaire

 Type 3

Travaux / mesures nécessitant beaucoup de matériel, des compétences externes ou des analyses supplémentaires.

Présentation des propositions des experts au Collège (19.09.2016)

Suite à l'examen des propositions par la FRW et le bureau Lacasse, il résulte que trois projets peuvent bénéficier de subventions en Développement Rural étant donné qu'ils traitent de convivialité en plus de l'aspect sécurité. L'auteur de programme propose de les intégrer à la fiche projet du lot 1 : « Mise en place d'actions et d'aménagements de sécurisation routière sur l'ensemble de la commune » en 3 phases.

1. Effets de porte dans tous les villages
2. Aménagement du centre d'Oster
3. Aménagement du centre Harre

Les suites que le collège souhaite réserver aux propositions sont les suivantes :

- Intégrer 3 fiches projets d'aménagement sur base de la priorité définie ci-dessus.
- Faire procéder aux tests des aménagements proposés par les experts (min. 3 mois) via l'utilisation de « new jersey » (plots plastiques rouge/blanc) pour simuler les futurs éventuels aménagements.
- Procéder aux petites interventions gérables par le personnel communal (identifiées par Nicolas Léonard, le conseiller en mobilité, en partenariat avec le chef des travaux).

Présentation des propositions des experts aux membres CLDR : réactions :

Vaux Chavanne :

- Rue Villers de Chavan :
 - si une zone 30 (ou 20) est mise en place dans cette rue, cela risque d'engendrer le déplacement du trafic vers la rue du Cheslain
 - Régler le problème GPS qui envoient les automobilistes vers les routes communales
 - Etudier l'impact de l'aménagement futur du carrefour de Manhay sur le village de Vaux Chavanne.
- Rue du Coignelot :
 - Placer 2 feux rouges (durée 5 minutes) au niveau de l'accès au hall communal
 - Placer un panneau « excepté circulation locale »

- ▶ Il est prévu d'organiser une réunion dans le village pour entendre la population au sujet des propositions d'intervention.

Lafosse :

Un nouveau casse-vitesse plus performant a été installé dans le village par la commune. Les habitants s'étonnent de ne pas avoir été informés préalablement. En fait, la procédure pour l'installation de ce casse vitesse a été lancée avant les démarches entamées par la CLDR.

Oster :

- Rue fontaine des chevaux
 - Concernant la demande de placement d'un abribus, les experts se sont prononcés négativement, arguant du fait que la visibilité est suffisante pour la traversée de la voirie par des enfants en âge de secondaire. Ils font également remarquer qu'il serait coûteux pour la commune de multiplier les abribus sur tout son territoire. Les habitants ne sont pas satisfaits de la réponse, d'autant que cet abribus est aussi fréquenté par des enfants en âge de primaire.
- ▶ La commune pourrait toutefois aménager une dalle au sol, permettant aux enfants d'attendre le bus les pieds au sec.
- Rue des écoliers
 - Les habitants suggèrent de la mettre à sens unique.

Harre :

- N 30
 - Problème d'éclairage du passage piéton en hiver
- Rue Catton- des Châtaigniers :
 - Excès de coussins berlinois et de bacs à fleurs (tous du même côté), ceux-ci ne solutionnent pas la vitesse !
 - Déplacer le rétrécissement (pente trop forte)
- ▶ Il faut mener une réflexion d'ensemble sur toute le rue (zone 30 dans tout le village comme proposé par les experts ??)

Fays :

- Les membres insistent sur la nécessité de signaler Isoméall via Baraque de Fraiture ainsi que de placer un panneau d'interdiction au plus de 13 m.
- En ce qui concerne la proposition de fermeture de la voirie entre les 2 maisons encadrant la route menant vers Roche à Frêne, la solution est fortement décriée par les habitants de Fays, craignant que le trafic dévié par les petites boucles périphériques nuise à leur tranquillité.
- ▶ Une proposition à étudier : rétrécir la largeur entre les 2 maisons afin de permettre le passage des voitures et non pas des camions.

Dochamps :

- Fixer les bacs à fleurs aux entrées des villages afin de rendre impossible leur déplacement (étant donné qu'ils ne sont jamais remis en place, ils ne jouent aucunement leur fonction de ralentissement).

Présentation du planning des travaux par Nicolas Léonard

Octobre 2016

- Prise de contact avec la Police Fédérale (aménagements « test »).
- Prise de contact avec la brasserie d'Oster.
- Prise de contact avec les habitants de Fays concernés et le TEC.
- Possibilités d'achat ou de location de matériel pour l'analyse du trafic routier.

Novembre 2016

- Demandes au SPW pour l'axe « Rue Haut-Vâ – Rue des Boussines à Vaux-Chavanne de :
 - Placer un panneau de limitation de vitesse à 70km/h dans le sens Lierneux - Vaux-Chavanne.
 - Diminuer la signalisation sur cet axe.
 - Supprimer le panneau F7 (fin d'autoroute).
 - Effacer le passage piéton actuel.
 - Réaliser une analyse du trafic (nombre de véhicules et vitesse).
- Demande au SPW pour la N30 entre Manhay et Chêne-Al'Pierre de :
 - Faucher de manière moins tardive et plus bas afin de permettre aux piétons de cheminer sur le bas-côté de la route.
- Demandes au SPW pour la N30 à hauteur de Harre de :
 - Mettre en place un dévoiement pour éviter que les véhicules ne coupent leur trajectoire lorsqu'ils quittent la N30 pour emprunter la Rue du Châtaignier.
 - Réaliser une analyse du trafic à la sortie de l'autoroute.
 - Réaliser des aménagements crédibilisant la vitesse de 70 km/h à la sortie de l'autoroute.
 - Tracer d'un passage pour piétons à proximité de l'arrêt de bus.
- Organisation d'une réunion avec les habitants de Vaux-Chavanne : Chemin du Coignelot et aménagements dans le centre du village (CLDR, FRW, CM).
- Etablir un projet de règlement complémentaire de circulation routière.
- Grandmenil, Grand-Rue (service travaux) :
 - Mettre en place des panneaux à chevrons rouges et blancs dans le virage, dans le sens de la descente.
 - Remettre les bords de la route à niveau avec de la ballaste.
 - Chauler les troncs d'arbre et les piquets de clôture le long de la voirie.
- Lafosse, Rue du Pâchis (service travaux) :
 - Placer, une silhouette d'enfant en face du panneau agglomération.
 - Ajuster l'emplacement du panneau annonçant le casse-vitesse (150 mètres en amont) ou adjoindre un panneau additionnel précisant la distance du casse-vitesse.
- Deux-Rys, entrée du village (service travaux) :
 - Chauler les arbres étêtés pour une meilleure visibilité.
- Article dans le bulletin communal :
 - Aménagements « test ».
 - Analyses du trafic routier.

Décembre 2016

- Odeigne, carrefour entre la route de l'Auneu et la rue de la Madone (services des travaux) :
 - Construction d'un nouvel abri de bus à la pointe du Y.
- Fays, Route de Saint-Antoine (services des travaux) :
 - Déplacer le panneau "Piétons" en face de l'église.
 - Ajouter un panneau A51 "Attention" avec l'annotation "Nombreux piétons sur la chaussée".

Janvier 2017

- Deux-Rys : faire le point sur l'installation de l'éclairage à l'entrée du village.
- Phase de test à Oster (service travaux): fermeture de la Rue de l'Ancienne Laiterie et aménagements d'un îlot à l'aide de barrières Jersey.
- Phase de test à Oster devant l'école (service travaux) : placer des bacs à fleurs.

Février 2017

- Phase de test à Harre (service travaux) : redessiner le carrefour entre la Rue du Châtaignier et la rue Caton et créer un effet de porte à l'aide de barrières Jersey.
- Phase de test à Grandmenil (service travaux) : redessiner le carrefour entre le Chemin du Chalet, la Grand-Rue et la Route de Châmont à l'aide de barrières Jersey.
- Phase de test à La Fange (service travaux) : aménager un ilot entre la Rue de La Fange et le Chemin des Tailles à l'aide de barrières Jersey. .

Mars 2017

- Phase de test à Odeigne (service travaux) : rétrécir la Rue de l'Auneu et la Rue de la Madone avec des bacs de manière à avoir un passage de 4 mètres pour la circulation et redessiner le carrefour à l'aide de barrières Jersey.
- Phase de test à Odeigne (service travaux) : réaliser de la même manière un rétrécissement Rue de la Jonction au moyen de bacs à fleurs.

Actions à planifier

- Dochamps : analyses du trafic routier aux entrées du village par Rendeux, Samrée, Lamormenil et Devantave.
- Lafosse : analyse du trafic routier Rue du Pâchis.
- Odeigne : analyse du trafic routier Rue de la Jonction.
- Phase de test devant la brasserie à Oster (Rue Fontaine des Chevaux).
- Phase de test à Fays : fermeture de la Rue des Cours.
- Aménagements dans le centre de Vaux-Chavanne et au niveau du Chemin du Coignelot.

5. Suites et divers

Conclusions P. Gillard :

P. Gillard salue le travail réalisé, rappelle qu'il se poursuivra, notamment au travers des tests grandeur nature dans les premiers lieux identifiés comme prioritaires.

Les habitants seront informés des démarches menées via le bulletin communal. Un toute boite sera également diffusé dans les villages concernés. Un panneau explicatif sera installé sur les lieux des zones test.

P. Gillard invite les membres de la CLDR à communiquer auprès de leurs concitoyens et voisins afin d'assurer une bonne compréhension de la démarche par la population.

La séance est clôturée à 22 h 40.

Annexe : Liste de présences

Président : Patrick GILLARD	P		
Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Mr Robert WUIDAR	P	Mr Stéphane WILKIN	E
Mr Pierre HUBIN	P	Mr Pascal DAULNE	A
Mr Geoffrey HUET	E	Mlle Alexiane DEMOITIE	A
Mr Marc GENERET	A		
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	P	Mme Anne BERNARD	P
Mme Sylvie BURTON	A	Mr Stéphane CAREME	A
Mme Aline CLESSE	E	Mme Marielle CONRAD	P
Mr Benoît CORNET	P	Mr Roger CORNET	A
Mr Fabian COURARD	D	Mme BERNIER Manon	A
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	P	Mr Christian DELANDE	P
Mr Barthélémy DEMOITIE	P	Mme MUHLEN Nancy	E
Mme Marie-Caroline DETROZ	P	Mme Brigitte EMONDS-ALT	P
Mme Maëlle DUFRASNE	D	Mme Anne FAGNANT	P
Mme Josiane FONCK	E	Mme Anne GILLARD	E
		Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	P
Mme Martine GROGNARD	P	Mme Anne HUBERT	P
Mme Marie-Thérèse HUBERT	P	Mme Jocelyne JACOBS	P
Mr Philippe KREINS	P	Mr Philippe LAVAL	E
Mr Emmanuel LEBOUTTE	P	Mr Damien LECART	P
Mr Jacques LESENFANTS	P	Mr Maxime LESENFANTS	A
Mr Michel LESENFANTS	E	Mr Alain LIBAR	E
Mme Monique LIBOTTE	P	Mme Edith PIRET	E
Mr Joseph PIERRET	P	Mr Marc POTTIER	A
Mme Annette PIROTTE	P	Mr José TASSIGNY	A
Mr Marc QUETIN	A	Mr Fabrice PETIT	P
Mr Laurent REYNDERS	E	Mr Philippe WUIDAR	P
Mr Vincent SEPULT	A	Mme Maggy VAN LERBERGHE	E

Légende :

P : présent / E : absent et excusé / A : absent non excusé / D : démissionnaire

CLDR – 19 janvier 2017**COMPTE RENDU****Présences :**

Pour la CLDR : 33 membres (voir liste en annexe)

Pour la FRW : Anne Klein, Stany Noël

Pour le bureau d'étude « Lacasse » : Valentin Laborey, Auteur de programme

Ordre du jour

Apéro

- Approbation du PV de la dernière réunion
- Approbation du PCDR
- Information sur les suites de la procédure

Repas en mode « tapas » de produits régionaux

- Retour du jury « budget participatif »
- Evaluation
- Suites et divers

Repas en mode « tapas » de produits régionaux

1. Approbation du PV de la dernière réunion

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé sans remarques.

2. Approbation du PCDR

Anne Klein brosse succinctement le déroulé de l'ODR, depuis la décision de la commune, en passant par les consultations, la mise en place de la CLDR, des groupes de travail, les réflexions et travaux tant sur la stratégie que les projets, jusqu'à l'étape de ce jour, l'approbation du PCDR.



Les membres CLDR ayant eu la possibilité de lire l'entièreté du document PCDR (via les liens informatiques reçus ou via la version papier déposée à l'administration communale), seuls les grands objectifs et la structure hiérarchique du PCDR est présentée.

Les membres CLDR valident le PCDR sans remarques.

3. Information sur les suites de la procédure

Concernant les étapes à venir, le calendrier prévisionnel est celui-ci :

- Fin janvier : Collège (approbation du PCDR et 1^{er} projet)
- Avis de conformité de la DGO3
- Fin février : Conseil communal (approbation du PCDR et 1^{er} projet)
- Mars – avril : prépa passage en CRAT
- Avril : CLDR (CRAT – retour population – renouvellement – choix actions)
- Mai – Juin : passage en CRAT ???
- Remise d'avis de la CRAT au Ministre puis GW
- Approbation par le Gouvernement wallon
- 1^{ère} demande de convention

Concernant le passage en CRAT, le plan de l'exposé est le suivant :

1. Le territoire
2. La stratégie
3. La participation citoyenne
4. La première demande de convention
5. Conclusion

Concernant le passage en CRAT, il est nécessaire de réunir les intervenants suivants :

- Elus (2)
- Administration communale (2)
- FRW
- Auteur de Programme
- Président CLDR
- Membres CLDR (2)

Les membres CLDR sont ensuite invités à partager leur vision du membre CLDR « candidat idéal » pour la présentation du PCDR en CRAT. Selon eux, ce candidat devrait présenter le profil/les qualités suivantes :

- être posé, à l'aise dans l'expression orale,
- ne pas être impressionné devant une assemblée, ne pas « paniquer »
- connaître le PCDR, maîtriser la matière, les grandes lignes de la stratégie, le cheminement, ...
- avoir participé à différents groupes de travail, au jury du budget participatif, avoir été impliqué
- être jeune, concerné par l'avenir
- être convaincu du bien commun, ne pas voir que son pré carré
- avoir une vue globale du territoire
- être disponible
- un homme et une femme

Sur cette base, les membres CLDR sont invités à pratiquer « l'élection sans candidats ».

Explication de la méthodologie :

1. Remplir les bulletins de vote

Chaque participant remplit son bulletin de vote

- 1 seul nominé
- Possibilité de se nommer soi-même
- Pas de commentaires
- Pas de candidature volontaire ou de non candidature

MOI :
Je vote
POUR :

2. Comptage

L'animateur sélectionne les 5 personnes qui ont obtenu le plus de voix, les nomme et questionne « en quoi la personne désignée est la + appropriée pour ce rôle ? »

Pas de discussion, réactions, explication sur le non choix d'autres membres

3. Deuxième tour de nomination

Sur base des éléments partagés, les membres sont invités à faire un choix parmi les 5 candidats retenus au 1er tour.

4. Faire une proposition

L'animateur propose l'élection de la personne qui a le plus de nominations

5. Valider la proposition

L'animateur effectue un tour d'objection

Ainsi, les 5 personnes ayant obtenu le plus de voix sont : Philippe Kreins, Anne Bernard, Benoit Cornet, Pierre Emmanuel Gillard et Marie Caroline Detroz.

Après échange des membres CLDR sur les raisons de leur vote, un 2ème tour est organisé et ce sont Benoit Cornet, Pierre Emmanuel Gillard qui obtiennent le plus de voix. Malgré le fait que la CLDR a jugé intéressant de retenir un homme et une femme, celle-ci valide le choix de la majorité.

Ainsi, Benoit Cornet et Pierre-Emmanuel Gillard sont désignés pour représenter la CLDR en CRAT.

4. Retour du jury budget participatif

Objet du budget participatif

« Contribuer en tout ou partie au financement de projets de petits aménagements de lieux ou de locaux de rencontre, repris dans le PCDR »

2 X 15.000€ à attribuer à 2 projets sur les 3 présentés.

Trois dossiers introduits

- Aménagement d'un carport au presbytère de Harre
- Aménagement de la plaine de jeux d'Odeigne (clôture, jeux, abri)
- Installation de bacs et potences fleuries dans les villages de Malempré et Xhout si plout.

Le jury s'est réuni le 08 novembre 2016 pour débattre de la qualité des projets, attribuer des cotations et au final déterminer les projets à financer via le budget participatif.



Procédure de choix des projets par le jury

- Examen individuel des projets + 1^{ère} cotation
- Délibération en groupe
 - = que pensez-vous de ce projet,
 - = points forts,
 - = points faibles
- 2^{ème} cotation individuelle

Résultats du vote

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	TOTAL
Projet d'Odeigne	34	30	30	37	35	27	30	32	34	24	29	342
Projet de Malempré	36	30	20	19	34	21	24	22	20	16	28	270
Projet de Harre	17	21	18	24	23	27	5	12	22	13	26	208

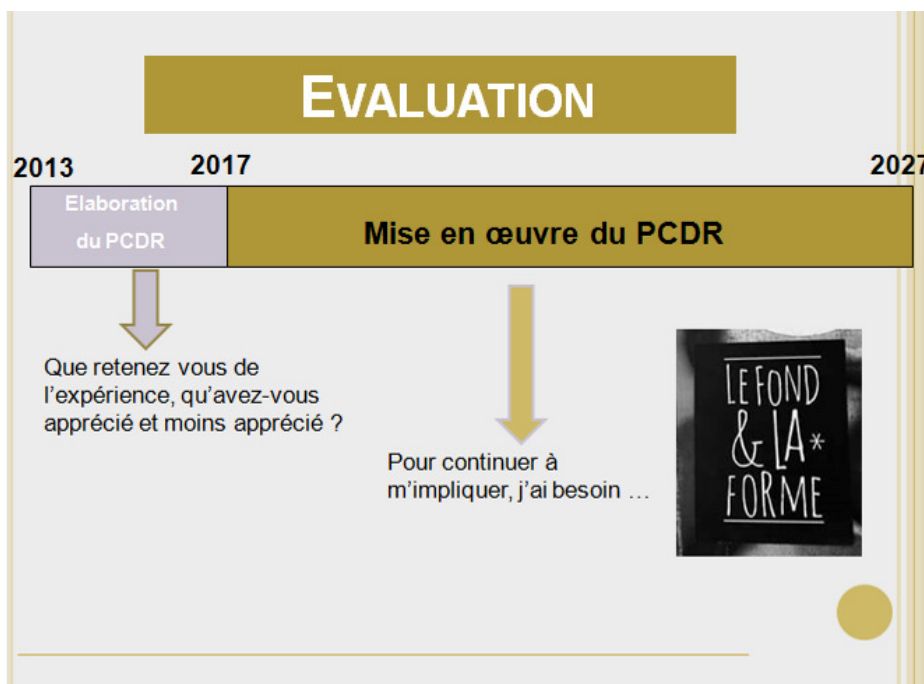
Ainsi, ce sont les projets d'Odeigne et de Malempré qui remportent le budget participatif.

6. Evaluation

Les membres de la CLDR sont invités à faire une évaluation de leur investissement dans la CLDR depuis leur engagement.

Deux questions leur sont posées :

- Que reprenez-vous de l'expérience, qu'avez-vous apprécié et moins apprécié ?
- Pour continuer à vous impliquer, de quoi avez-vous besoin ?



Chacun a reçu un document à compléter anonymement.

Les résultats :

Question 1 a : Que reprenez-vous de l'expérience, qu'avez-vous apprécié ?

- Cité 10x : Le partage, l'écoute et la prise en compte des différents avis
- Cité 8x : Le déroulement des réunions (organisation, accueil, respect du temps de parole, power point clair et précis, points présentés intéressants)
- Cité 7x : Les rencontres entre villageois
- Cité 5x : L'engagement/le professionnalisme/la flexibilité des animateurs, ...
- Cité 4x : La découverte de la commune et des préoccupations des habitants des différents villages
- Cité 3x : La qualité des débats
- Cité 2x : La convivialité des réunions, la bonne ambiance
- Cité 2x : Le fait d'avoir invité la population à avoir une réflexion sur l'avenir de la commune
- Cité 2x : Le temps consacré à l'analyse de chaque besoin et projet et la a définition de projets communs
- Une chouette expérience
- Les visites sur le terrain
- L'aboutissement du travail de tous
- La participation de tous les villages
- Le contenu du PCDR (projets intéressants)
- Le nombre de participants
- L'ouverture d'esprit de chacun

Question 1 b : Qu'avez-vous moins apprécié ?

- Cité 3x : La longueur du processus
- Cité 2x : La sensation que certains projets étaient déjà fixés avant les réunions de CLDR
- Le sentiment d'avoir été manipulé ou de ne pas avoir été toujours entendu (les décideurs communaux ne s'investissent que dans les projets pour lesquels ils ont de l'intérêt)
- Le fait que certains projets soient vite mis de côté par rapport à d'autres
- Certaines décisions prises par le groupe, déformées dans les comptes-rendus
- Le prix très élevé des devis pour les travaux publics
- L'esprit de clocher de certains
- Le fait que certains éléments étaient parfois traités superficiellement

Question 2 : Pour continuer à m'impliquer, j'ai besoin :

- Cité 7x : de pouvoir continuer à donner mon avis lors de la réalisation des projets
- Cité 6x : de concret, de voir l'évolution et la réalisation des projets
- Cité 3x : d'être tenu au courant des suites (via des courriers, réunions, ...)
- Cité 2x : de temps
- besoin de rien, le plus difficile est passé ! Vive la réalisation concrète des projets!
- qu'on me convainque que nos inquiétudes et besoins réels pourront être entendus
- de connaître le planning des futurs projets
- de connaître les dates des prochaines rencontres pour pouvoir les bloquer
- d'une meilleure communication avec les élus communaux
- de pouvoir à nouveau faire confiance en les autorités communales
- que l'aspect durabilité « Agenda21L » soit davantage accentué
- que le PCDR se penche sur l'enseignement
- d'être plus présent
- d'une meilleure santé...

Question 3 : Autres commentaires et suggestions :

- Merci
- Faire de notre commune un lieu où l'on se parle entre élus et habitants et où il fait bon vivre
- Insister et approfondir sur les cours de langues dispensés à nos enfants
- Inviter des experts/observateurs
- Félicitations à Anne, Stany et Valentin pour leur travail et leur efficacité

5. Suites et divers

Conclusions P. Gillard :

P. Gillard conclut la soirée en saluant l'investissement de chacun au fil du processus et invite les membres CLDR à célébrer la fin de l'élaboration du PCDR ainsi que sa validation autour d'un verre et de tapas dans le cadre chaleureux de la brasserie du parc Chlorophylle.

La séance est clôturée à 22 h 00.

Annexe : Liste de présences

Président : Patrick GILLARD	P		
Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Mr Robert WUIDAR	P	Mr Stéphane WILKIN	P
Mr Pierre HUBIN	P	Mr Pascal DAULNE	P
Mr Geoffrey HUET	E	Mlle Alexiane DEMOITIE	A
Mr Marc GENERET	E		
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	P	Mme Anne BERNARD	P
Mme Sylvie BURTON	A	Mr Stéphane CAREME	A
Mme Aline CLESSE	P	Mme Marielle CONRAD	P
Mr Benoît CORNET	P	Mr Roger CORNET	A
Mr Fabian COURARD	D	Mme BERNIER Manon	E
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	D	Mr Christian DELANDE	P
Mr Barthélémy DEMOITIE	P	Mme MUHLEN Nancy	P
Mme Marie-Caroline DETROZ	E	Mme Brigitte EMONDS-ALT	P
Mme Maëlle DUFRASNE	D	Mme Anne FAGNANT	P
Mme Josiane FONCK	P	Mme Anne GILLARD	A
		Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	P
Mme Martine GROGNARD	P	Mme Anne HUBERT	P
Mme Marie-Thérèse HUBERT	P	Mme Jocelyne JACOBS	P
Mr Philippe KREINS	P	Mr Philippe LAVAL	D
Mr Emmanuel LEBOUTTE	P	Mr Damien LECART	P
Mr Jacques LESENFANTS	P	Mr Maxime LESENFANTS	A
Mr Michel LESENFANTS	E	Mr Alain LIBAR	P
Mme Monique LIBOTTE	P	Mme Edith PIRET	P
Mr Joseph PIERRET	P	Mr Marc POTTIER	A
Mme Annette PIROTTE	P	Mr José TASSIGNY	E
Mr Marc QUETIN	A	Mr Fabrice PETIT	P
Mr Laurent REYNDERS	P	Mr Philippe WUIDAR	E
Mr Vincent SEPULT	A	Mme Maggy VAN LERBERGHE	P

Légende :

P : présent / E : absent et excusé / A : absent non excusé / D : démissionnaire

2. GT Stratégie

GT stratégie – 13 novembre 2014

COMPTE RENDU

Présences :

Pour la CLDR : voir liste en annexe

Pour le bureau d'études Lacasse : Valentin Laborey, auteur de programme

Pour la FRW : Noëlle Vliegen, Anne Klein, Géraldine Blavier, Mathilde Pauqué

Pour le GAL : Nathalie Malmedier

Ordre du jour

Accueil - **APERO**

1. Introduction
2. Intervention de M. Laffut sur « les indices de bien-être » - **PLAT**
3. Intervention de JM Lex sur « le développement durable » - **DESSERT /CAFE**
4. Travail sur la stratégie

1. Introduction

Cette réunion n'était pas une réunion officielle de CLDR mais un Groupe de Travail Stratégie ouvert aux seuls membres CLDR, sans obligation de présence.

Concomitamment à l'intervention de deux experts, un repas convivial a été partagé.

Michel Laffut et Jean-Michel Lex, les deux experts, ont partagé avec nous leurs réflexions sur le travail mené (c'est-à-dire sur le document « stratégie » amendé sur base des deux réunions de CLDR précédentes). Un regard extérieur bienveillant et bienvenu pour améliorer la stratégie de développement de la commune.

S'en est suivi, un débat avec les membres afin d'éclaircir quelques points de la stratégie.

Voir PPT

2. Intervention de Michel Laffut sur « les indices de bien-être »

Le gouvernement wallon a demandé à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (Iweps) de lui fournir une palette d'indices qui peuvent témoigner de l'état réel de la société wallonne ; sécurité routière, criminalité, revenus, places d'accueil pour la petite enfance, pollutions, accès à l'emploi, accès au logement (prix des terrains à bâtir), pourcentage de ménages monoparentaux, accès à la santé, désaffection électorale, accès à un commerce alimentaire de proximité ... Il s'agit d'une revue de détails des « facteurs favorables au bien-être ».

A la lumière de ces indices, M. Laffut a livré son analyse sur le travail (analyse stratégique) fourni par la CLDR. Il a mis en évidence que les préoccupations exprimées à Manhay s'inscrivent tout à fait dans celles recensées précédemment auprès d'autres communes.

Quelques particularités toutefois et éventuellement « absences » dans la stratégie manhaydoise ;

Particularités :

- Le rôle important du tourisme et du cadre « rural/forestier » de Manhay comme élément du cadre de vie mais aussi et surtout comme atout pour l'avenir.
- Une réelle interrogation, voire inquiétude, relative au développement économique et démographique.
- Besoin de renforcer l'identité des villages fusionnés et de la préserver dans le futur.

Absences (relatives) :

- La gestion du temps (et ses problèmes comme le partage du temps privé et professionnel et la mobilité) apparaît peu, alors qu'il y a sans doute une part importante de la population qui va travailler « ailleurs ».
- A première vue, peu de choses relatives à la mobilisation volontaire ou bénévole de la population, même si on croit pouvoir la deviner souvent entre les lignes. La mobilisation des ressources citoyennes est un atout non négligeable (mais attention aux excès) pour l'action et la cohésion.
- Peu de choses aussi sur le bien-être individuel et les sentiments personnels mais c'est normal car nous sommes dans un cadre d'action publique (notons toutefois le sentiment d'insécurité, notamment routière, qui relève de la crainte).
- Une enquête sur le bien-être des habitants (en quoi consiste-t-il et quel est son niveau) serait la bienvenue.

Voir PPT

Voir fiche communale de Manhay concernant l'ICBE

3. Intervention de Jean-Michel Lex sur « le développement durable (DD)»

Le développement durable répond à ces interrogations : Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ? Comment répartir les richesses entre les pays riches et ceux moins développés ? Et surtout, comment faire en sorte de léguer une terre en bonne santé à nos enfants ?

C'est pour apporter des réponses concrètes à ces questions qu'est né le concept de développement durable. Un concept que l'on résume aujourd'hui d'une simple phrase : "un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Pour y parvenir, les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile devront travailler main dans la main afin de réconcilier trois mondes qui se sont longtemps ignorés : l'économie, l'écologie et le social. À long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

A la lumière des principes du développement durable, JM Lex a livré son analyse sur le travail (analyse stratégique) fourni par la CLDR.

JM Lex salue plusieurs éléments de la stratégie qui de son point de vue rencontre tout à fait les principes du DD ; « Des projets d'entraide et collectifs partagés et menés par les villageois chaque année », pour lui c'est fondamental comme objectif. « Mener une réflexion sur comment entrer en relation avec le centre de réfugiés de façon structurelle », un super projet de son point de vue. Au sujet de la menace « décrochage de la dimension citoyenne et collective de la part de certains habitants », JM Lex relève qu'effectivement, il est difficile de penser globalement, de se rendre compte qu'une idée personnelle doit pouvoir s'inscrire dans une démarche globale. Concernant l'enjeu qui consiste à inciter à la participation et à l'engagement citoyen, l'orateur confirme que pour mener à bien un Agenda 21, on a besoin de l'implication de tous. L'objectif d'introduire le développement durable au niveau scolaire est très pertinent afin d'induire dès l'enfance des comportements responsables.

Il salue également l'objectif « sensibiliser aux consommations équitables et produits locaux » en insistant sur l'aspect équitable pour les produits qu'on ne trouve pas au niveau local.

En regard du DD, il lui semble que l'objectif de « tirer parti des structures et infrastructures de loisirs, sports et culture existantes » est important.

La volonté de « diminuer la production de déchets sur le territoire » lui semble être capital dans le sens où d'un point de vue DD, dans un contexte de ressources limitées, il faut changer de regard sur les déchets, les considérer et les gérer comme des ressources à part entière.

Certains projets ne rencontrent pas son adhésion : « éduquer les élèves à ne pas jeter leurs déchets » ; selon lui, c'est un problème d'adulte, pas d'enfant. De même que l'installation de nasses à canettes n'est pas selon lui une bonne idée.

L'enjeu qui concerne la densification et le contrôle de l'urbanisation tout en conservant le caractère rural semble crucial à notre orateur, celui-ci nous faisant remarquer que le Bénélux présentait la plus grande surface bétonnée.

Au sujet de l'objectif qui consiste à créer de l'emploi local, de qualité, durable et peu délocalisable, JM Lex pense que la relocalisation de l'économie est un enjeu futur majeur.

L'orateur attire l'attention sur le fait que vouloir développer la surface dédiée aux acteurs économiques est un objectif qui se doit d'être assorti de conditions DD : veiller à la nature de la production des entreprises accueillies sur le territoire, voir les impacts en termes de mobilité, ...

L'idée d'encourager les symbioses économiques entre indépendants lui semble intéressant pour favoriser un développement endogène, partant des ressources locales.

Et enfin, le projet qui concerne la valorisation du lisier lui semble en contradiction avec le DD.

Voir PPT

4. Travail sur la stratégie

Lors des deux réunions de CLDR précédentes, des ateliers portant sur chacune des 8 thématiques ont permis aux membres d'amender la proposition de stratégie. Chaque membre ayant eu la possibilité de participer à 2 ateliers thématiques sur les 8.

Après intégrations des modifications, les agents FRW ont pointé des objectifs stratégiques ayant fait suffisamment débat au sein des ateliers pour mériter d'y revenir avec l'ensemble des membres CLDR.

Le but : approfondir le travail de réflexion, s'appropriier le sujet et valider une nouvelle formulation.

Pour ce faire, des informations objectives ont été apportées sur ces différents sujets, les membres étaient ensuite invités à se prononcer (via carton vert ou carton rouge) sur la nouvelle proposition d'objectif.

Ces cartons permettaient de sentir la tendance et de relancer le débat pour co-construire une formulation d'objectif avec les membres.

Ci-dessous, les points à débattre, la proposition FRW, le débat avec les membres et la proposition co-construite.

1. Thématique aménagement du territoire : nouvelle gérance urbanistique parcimonieuse (tout en conservant le caractère bu bâti)

Enjeux	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural	Gérer la réserve foncière de la commune de façon parcimonieuse en évitant le mitage du paysage(en tenant compte des formes d'habitats caractéristiques du milieu rural)	Nouvelle politique d'urbanisation partagée d'ici X ans
	<p>Conserver une mixité de fonctions (habitat, services et activités) pour une dynamique de vie au sein des villages</p> <p>Encourager une mixité des fonctions (habitat, services et activités) dans les lieux de centralité</p>	<p>X activités ou services déployés dans les villages d'ici X ans</p> <p>D'ici X ans, lieux de centralité identifiés et développement futur arrêté</p>
Faire de Manhay village un lieu de centralité	Développer commerces, services et équipements à Manhay village	X commerces, services et équipements installés à Manhay village d'ici X ans

Texte proposé en atelier - Proposition de remplacement par la FRW

Ni l'intitulé initial, ni la proposition FRW (en rouge) n'a suscité l'adhésion de tous les membres ; 22 cartons rouges pour la première, 15 cartons rouges pour la deuxième !

DEBAT/REMARQUES DES MEMBRES

- L'attention a été portée sur les maisons 4 façades mais il est également important de mettre en avant le caractère architectural propre des maisons dans les villages, de manière à coller à l'identité villageoise. Il faut faire attention aux nouvelles constructions modernes qui ne cadrent pas avec cet esprit de village.
- L'encouragement de constructions 4 façades est important pour rester dans un cadre de vie agréable, garder de beaux points de vues, permettre aux enfants de jouer dehors. Les habitations groupées, mitoyennes, ont leur place en milieu urbain.
- Au plan de secteur, quelles sont les zones où il est autorisé de construire des habitations 4 façades ? Il faut également faire attention aux zones inondables.
- Une maison « 4 façades » coûte évidemment plus cher qu'une maison mitoyenne, pour l'infrastructure, mais aussi à la réalisation et à l'entretien. Il est donc presque inespéré de voir encore fleurir des 4 façades en pierres du pays rappelant les fermes de caractère d'époque tant les prix sont inabordables. Peur que les petits budgets soient exclus des villages.
- Il faut encourager la densification mais pas y contraindre.
- Serait-il possible d'obtenir plus d'information sur le terme « parcimonie » ?
- Sans passer par la modification du plan de secteur, il paraît impossible d'empêcher les gens de vendre leurs parcelles à bâtir.
- Plutôt que de penser à densifier, pourquoi ne pas déjà revaloriser l'existant ? Beaucoup de logements dans les centres des villages ont été abandonnés, et ce type de logement intéresserait très fort des ménages à petit budget.
- L'habitat groupé peut être envisagé près d'un lieu de centralité mais pas dans les villages, au risque de dénaturiser ceux-ci.

- Le terme centralité est-il bien clair et bien défini ? Ne serait-ce qu'au niveau de la Région Wallonne ?
- Il est difficile de mettre dans un pot commun tous les types de services, une différenciation s'impose.
- Qu'entendez-vous par « encourager », et comment faire ?
- Quels seront les moyens qui permettront d'encourager les indépendants ?
- Lorsque le Ministre Henry a, à l'époque, demandé aux communes de désigner quels étaient les villages considérés comme « noyaux de centralité », celles-ci y ont vu une volonté politique de ne plus accorder de subventions qu'à ces pôles de centralité, au détriment du reste du territoire.
- Il faut identifier d'autres lieux de centralité que Manhay village, après une réflexion plus globale.
- Chacun village doit avoir un point fort, être source d'attractivité.
- Pour les personnes à mobilité réduite, envisager une offre de commerces ambulants permettant de livrer à domicile ou au centre des villages. Penser un réseau solidaire de lancement de nouvelles dynamiques (livraisons, dépôt de denrées dans chaque village,...)
- Il faut toutefois permettre à chacun de développer son activité au sein de son village sans le contraindre à aller ailleurs.
- Est-on persuadé de la rentabilité de la création de nouveaux commerces à Manhay ? Quel pourcentage de la population ira y faire ses courses ?
- Dans le cadre de cette stratégie, il faudra bien distinguer 2 types de services :
 - Les services privés, qui auront le choix du lieu où ils désirent s'implanter.
 - Les services publics, qui seront développés selon un processus de centralisation.
- A trop vouloir développer cette centralité, il ne faudra pas tomber dans le piège des gros centres commerciaux.

DECISION

Enjeux	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural	Gérer la réserve foncière de la commune de façon parcimonieuse en évitant le mitage du paysage (en tenant compte des formes d'habitats caractéristiques du milieu rural)	Nouvelle politique d'urbanisation partagée d'ici X ans
	Conserver une mixité de fonctions (habitat, services et activités) pour une dynamique de vie au sein des villages Encourager une mixité des fonctions (habitat, services et activités) dans les lieux de centralité	X activités ou services déployés dans les villages d'ici X ans D'ici X ans, lieux de centralité identifiés et développement futur arrêté
Faire de Manhay village un lieu de centralité	Encourager le développement des commerces, services et équipements à Manhay village (tout en permettant leur développement dans les villages)	X commerces, services et équipements installés à Manhay village d'ici X ans

Suppression des deux intitulés de départ et des propositions FRW. La CLDR demande à la FRW de faire une nouvelle proposition hors réunion (voir ci-dessus en jaune). Modification et ajout dans la ligne juste dessous qui concerne Manhay lieu de centralité.

Développer les liens et la solidarité intergénérationnelle	X occasions ou activités suscitant la mise en contact intergénérationnelle chaque année	Organiser des aides sur la gestion des télécommunications
	X initiatives solidaires vis-à-vis des villageois décentrés et peu mobiles d'ici X ans	Instaurer des visites de bénévoles auprès des personnes seules
		Identifier les demandeurs potentiels et créer un réseau solidaire dans les villages (acheminement des courses, covoiturage vers les commerces, ..)

Ajouts, dans la thématique service de propositions concernant la solidarité.

2. Thématique économie : rationalisation de l'espace économique

Enjeux	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois	Créer de l'emploi local, de qualité, durable, peu délocalisable	X ha supplémentaires occupés par des acteurs économiques dans X ans
		Optimisation de l'utilisation des PAE d'ici X ans
		Un commerce local redéployé d'ici X ans
		Une durée de séjour des touristes sur le territoire multipliée par X dans X ans
	S'appuyer sur les ressources locales comme tremplin économique	...
	Capter les dépenses de consommation des locaux	...
	Favoriser la cohabitation entre acteurs économiques et villageois	Nuisances sous contrôle d'ici X ans

Texte proposé en atelier - Proposition de remplacement par la FRW

Ni l'intitulé initial, ni la proposition FRW -n'a suscité l'adhésion de tous les membres.

DEBAT

- Il ne faut pas restreindre/rationaliser l'espace économique mais mieux l'encadrer.

DECISION

Enjeux	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Pérenniser et amplifier la dynamique économique locale et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi manhaydois	Créer de l'emploi local, de qualité, durable, peu délocalisable	X.HA supplémentaires occupés par des acteurs économiques dans X ans
		Optimisation de l'utilisation des PAE d'ici X ans
		Développer durablement l'espace affecté aux acteurs économiques
		Un commerce local redéployé d'ici X ans
		Une durée de séjour des touristes sur le territoire multipliée par X dans X ans
		Des infrastructures de soutien à l'emploi aménagées d'ici X ans
	S'appuyer sur les ressources locales comme tremplin économique	...
	Capter les dépenses de consommation des locaux	...
	Favoriser la cohabitation entre acteurs économiques et villageois	Nuisances sous contrôle d'ici X ans

Tout le monde s'est accordé sur «Développer durablement l'espace affecté aux acteurs économiques» (jaune fluo). Après la CLDR, JM Lex nous a fait remarquer que "développer durablement" ne voulait rien dire . Dès lors, nous avons relu toutes les données de cette thématique pour nous rendre compte qu'à notre sens, tout y était, les orientations, objectifs et projets étaient suffisamment complets pour ne pas devoir y ajouter des compléments. Dès lors, la proposition FRW (hors réunion) est de supprimer cet objectif opérationnel.

3. Thématique identité, tourisme,...

Améliorer l'attractivité de la commune pour attirer et fidéliser une clientèle touristique ciblée	Développer un tourisme de niche, durable, de qualité, qui s'appuie sur les ressources (physiques , humaines et patrimoniales) spécifiques du territoire	Un ou des levier(s) d'attractivité touristique identifiés d'ici X ans permettant la multiplication par x (ou la stabilisation) du nombre de touristes (dans le cadre d'un tourisme doux) d'ici X ans Un ou des levier(s) d'attractivité touristique identifiés d'ici X ans permettant que les touristes génèrent davantage de retombées économiques tout en limitant les nuisances sur le territoire de Manhay
---	---	---

Texte proposé en atelier - Proposition de remplacement

DEBAT

- Pourquoi devrait-on uniquement stabiliser le tourisme et pas l'augmenter ? Le mot « actuel » est de trop, puisqu'on envisage d'augmenter le nombre de touristes à venir.
- Quels moyens vont être mis en œuvre pour limiter les nuisances dues aux activités touristiques ?
- Le tourisme doit être intégré à la vie du village et pas l'inverse or il semble que ce soit le cas actuellement.

DECISION

Proposition de remplacement adoptée

4. En ce qui concerne les sentiers, les membres suggèrent la modification suivante :

Constitution d'un réseau pédestre efficient et consensuel liaisonnant villages et communes proches	Repenser et recréer entretenir un réseau de chemins et sentiers qui réponde aux besoins en matières de mobilité douce et de balades pour les locaux et les touristes	Un réseau restructuré d'ici X ans
		Un réseau opérationnel et entretenu
		Un réseau connu et promotionné auprès des habitants et des touristes d'ici X ans

DEBAT et DECISION

- Changer les termes de la phrase : il faut repenser et ENTRETENIR (pas recréer).
- Il faut également établir une corrélation entre les sentiers et la politique régionale concernant le tourisme de manière à susciter un réel intérêt touristique.
- Au niveau touristique, relier certains sentiers balisés au parc naturel Chlorophyle.
- Il ne faudra rouvrir que les sentiers UTILES à la mobilité (+ les sentiers touristiques).

Agenda

CLDR de validation définitive de la stratégie jeudi 11 décembre

Validation de la stratégie par le conseil communal

2015

CLDR : priorisation des projets

« Groupes projets » ouverts à la population

Pour la FRW,

Verre de l'amitié

Anne Klein

Le power point présenté en réunion et les autres documents sont disponibles sur le site internet communal ou en version papier sur demande à l'administration communale.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Administration communale : Stéphanie Hoheiser, 086/45 03 19, stephanie.hoheiser@manhay.org

Fondation Rurale de Wallonie, 3 Rue Géréon, 4950 Faymonville

Anne Klein: 080/29 11 22, a.klein@frw.be ou Noëlle Vliegen: 080/29 11 29, n.vliegen@frw.be

Membres effectifs		Membres suppléants	
Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Président: Mr Robert WUIDAR	p	Mr Stéphane WILKIN	E
Mr Pierre HUBIN	p		
Mr Geoffrey HUET	p	Mr Jacques POTTIER	E
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	p	Mme Anne BERNARD	p
Mme Sylvie BURTON	p	Mr Stéphane CAREME	A
Mme Aline CLESSE	p	Mme Marielle CONRAD	p
Mr Benoît CORNET	p	Mr Roger CORNET	E
Mr Fabian COURARD	E	Mr Gabriel DEHARRE	E
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	p	Mr Christian DELANDE	p
Mr Barthélémy DEMOITIE	E	Mr Dominique DERENNE	E
Mme Marie-Caroline DETROZ	p	Mr Thierry DETROZ	E
Mme Maëlle DUFRASNE	A	Mme Brigitte EMONDS-ALT	p
Mme Franca ETIENNE	p	Mme Anne FAGNANT	p
Mme Josiane FONCK	p	Mme Anne GILLARD	E
Mr Patrick GILLARD	p	Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	p
Mme Martine GROGNARD	p	Mme Anne HUBERT	p
Mme Marie-Thérèse HUBERT	p	Mme Jocelyne JACOBS	p
Mr Philippe KREINS	p	Mr Philippe LAVAL	p
Mr Emmanuel LEBOUTTE	p	Mr Damien LECART	p
Mr Jacques LESENFANTS	p	Mr Maxime LESENFANTS	p
Mr Michel LESENFANTS	p	Mr Alain LIBAR	A
Mme Monique LIBOTTE	p	Mme Dominique MATHIEU	A
Mr Alain NEUVILLE	A	Mr Fabrice PETIT	p
Mr Joseph PIERRET	p	Mme Edith PIRET	p
Mme Annette PIROTTE	E	Mr Marc POTTIER	A
Mr Marc QUETIN	p	Mme Christelle RADLOWSKI	A
Mr Laurent REYNDERS	p	Mme Sylvana SANDRI	p
Mr Vincent SEPULT	p	Mr José TASSIGNY	p
Mme Marilyn TASSIGNY	A	Mr Frédéric TODESCO	A
Mme Maggy VAN LEERBERGHE	A	Mr Philippe WUIDAR	p
Invités		Invités	
Mme BERNIER Manon	p	Mr Arnaud ENGLEBERT	E
Mme MUHLEN Nancy	A	Mme Vanessa SALERNO	E

Légende :

P : présent

E : absent et excusé

A : absent non excusé

3. GT thématiques

Réunion du Groupe de Travail 1 : « Services, loisirs, sport, culture »

27 mai 2015 – Salle de Fays

1. Présences : voir dernière page

2. Déroulé et méthodologie

Après validation des intitulés des fiches-projets lors de la dernière CLDR, les membres ont l'occasion de préciser le contenu des fiches au cours de 5 réunions de groupes de travail thématiques :

- **GT1** : Services, loisirs, sport, culture
- **GT2** : Cohésion sociale, gouvernance, communication
- **GT3** : Nature, eau, énergie, développement durable, déchets
- **GT4** : Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers
- **GT5** : Agriculture, forêt + Economie & emploi, commerces, artisanat

Les membres ont le choix de participer ou pas aux différents GTs, en fonction de leur intérêt et disponibilité.

Les fiches, préalablement envoyées aux membres, ont été élaborées par l'auteur de programme et la FRW sur base des propositions recueillies lors des consultations et de l'ensemble des travaux de réflexion menés par la CLDR, en y intégrant des éléments d'information en rapport avec les différents projets.

En réunion, les membres ont eu l'occasion de travailler/creuser/améliorer l'ensemble des fiches ; l'auteur de programme ayant ensuite pour mission d'adapter celles-ci en y intégrant la matière récoltée.

Lors de l'évaluation qui a été réalisée à la fin de la réunion, les participants, globalement très positifs (28 satisfaits, 3 mitigés, 0 non satisfaits), ont confirmé l'intérêt de pouvoir travailler sur toutes les fiches même si cela limite le temps de réflexion pour chacune d'elle. Pour y remédier, ils ont alors précisé qu'il était de leur intérêt/responsabilité de mieux préparer la réunion chez eux.

FICHE 10

SENSIBILISATION DU MONDE SCOLAIRE AUX ENJEUX DU FUTUR

Propositions :

Concernant l'apprentissage des langues :

- Organiser un enseignement en immersion dès la maternelle, prévoir une école localisée de façon centrale sur le territoire (Bof, l'immersion nivelle les compétences, certains enfants en sortiront parfaits bilingues, d'autres ne maîtrisant aucune des deux langues !).
- Se renseigner auprès de la commune de Durbuy qui organise une classe d'immersion.
- Imposer un cours d'anglais, le néerlandais est une langue trop confidentielle.
- Poser la question aux parents, enseignants, élus de leur intérêt pour ce projet.
- Organiser de longs voyages scolaires.
- Favoriser les mariages mixtes 😊.
- Favoriser le départ vers un pays étranger pour une « 2^{ème} » rétho en langue étrangère (en parallèle avec le plan Marshall ? Via une aide financière de la commune ?) et partager ensuite les expériences des jeunes ayant tenté l'expérience.

Concernant le développement durable :

- S'ouvrir davantage au pilier culturel, ne pas penser le DD que sous l'axe environnemental.
- Augmenter la capacité d'agir de Vert Pomme, redynamiser le site.
- Mener des démarches proactives sur le sujet vis-à-vis des écoles.
- Insister sur le tri, à la salle de l'Entente, très mauvais exemple, tous les déchets sont jetés dans un unique tonneau ! Y installer des poubelles de tri sélectif.
- Privilégier les gobelets réutilisables lors des manifestations.

Question : l'entité communale est elle suffisante pour traiter du développement durable ?

Concernant les synergies entre le monde scolaire et celui de l'entreprise :

- Organiser des visites d'entreprises par les élèves de l'Athénée et par les 6èmes primaires.
- Favoriser l'intérêt des jeunes pour les métiers techniques en créant une banque de données (site internet ?) reprenant les demandes (Forem, intérim, ...) des différents acteurs et employeurs pour les métiers techniques.

FICHE 11

CRÉATION DE PLACES D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES DANS DES STRUCTURES ADAPTÉES

Les membres donnent leur point de vue sur les différents **types de structure d'accueil** évoqués dans la fiche projet ;

- Logements intergénérationnels/kangourou: très bien, complémentaire à la MR.
- Maison de repos (MR): Indispensable d'avoir des places en MR pour les Manhayois => créer une MR à Manhay (si financièrement possible) ou développer le partenariat avec Erezée sur Amonines. Les membres demandent à être plus informés des tenants et aboutissants de la discussion en cours avec Erezée afin de pouvoir donner un avis plus éclairé sur les structures les plus adaptées.
- Maison de repos et de soins (MRS): Même si certains membres estiment qu'il est important d'avoir cet appui médical accentué, vu la charge financière que cela représente, la majorité pense qu'une structure de type MR suffirait pour Manhay.
- Résidence service: ça a l'air intéressant, mais il faudrait rencontrer des personnes aillant l'expérience de ce type de projets ailleurs pour voir ce qui serait le plus pertinent pour Manhay: logements intergénérationnels ou résidence service? Il est dommage qu'une résidence service doive être liée à une MR, car ça ne permettra dès lors pas de bénéficier du personnel de la maison médicale.
- Résidence service sociale: non intéressant pour Manhay car pas de maison de repos sur le territoire communal.

Selon les membres, il serait important d'**objectiver 2 éléments** de la fiche : "Inadéquation des services en regard de l'augmentation et du vieillissement de la population" et "difficultés à obtenir des soins de proximité et/ou spécialisés". Préciser le nombre de personnes âgées dans 10 ans.

La **localisation idéale** pour la structure d'accueil serait le centre de Manhay, car lieu central et à proximité des services => par ex la ZACC du terrain de foot.

FICHE 12

MISE EN PLACE DE SERVICES D'AIDE POUR PERMETTRE AUX AÎNÉS DE RESTER À DOMICILE

Ce projet est très pertinent, parce que beaucoup d'ainés sont demandeurs de rester chez eux, tant que possible. Les membres donnent leurs avis sur les différents services qui peuvent aider les aînés à rester à domicile :

- Adaptation des logements: Au travers du Service provincial Social et Santé, le Collège Provincial octroie une prime (50% du coût des aménagements avec un maximum de 1.500€) au demandeur de 65 ans et plus en perte d'autonomie qui effectue des aménagements dans son logement en vue de l'adapter à sa situation. Certains membres demandent à ce qu'il y ait une intervention communale en complément.
- Meilleure information sur ce qui existe:
 - rappels réguliers dans le bulletin communal sur les services existants
 - il faudrait une personne ressource à la commune ou au CPAS pour aider les personnes âgées dans les différentes recherches qu'elles sont susceptibles de faire si elles souhaitent rester chez elles; cette personne réorienterait vers les services compétents (mutuelle, plate-forme « bien vivre chez soi », etc.)
- Mettre en place un réseau de bénévoles qui passeraient chez les personnes âgées demandeuses pour leur présenter les services existants
- Services divers
 - Proposer le service de covoiturage également le we.
 - Mettre en place un système de livraison des courses à domicile : soit via le SEL, soit via une collaboration avec le SPAR
 - Parcs à conteneurs : les PMR peuvent déjà s'inscrire à la commune pour que leurs déchets à destination du Parc à conteneurs soient ramassés 2 fois par mois.
 - Proposer une aide au déneigement : par ex via le SEL
- Certains membres demandent que des aides financières existent également pour les maisons intergénérationnelle parents-enfants; alors qu'actuellement il n'est pas possible de bénéficier des aides "logements kangourou" quand l'ainé est dans sa propre famille. D'autres membres ne partagent pas cet avis ("Pourquoi faut-il toujours des aides?").
- Une membre souhaiterait accueillir des personnes âgées chez elle en journée, afin qu'elles s'occupent ensemble, se tiennent compagnie. Son époux pourrait s'occuper d'aller chercher et ramener les personnes chez elles. Elle se demande s'il lui faut des autorisations, et si des aides financières, communales ou autres, existeraient.

FICHE 13

DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Suites aux projets communaux récents (nouvelle crèche à Malempré, extension de la MCAE à Harre), l'offre rencontre la demande. En effet, avec un taux de couverture d'accueil de l'enfance de 54,4 %, la commune de Manhay figure dans le top 5 de la province du Luxembourg.

Cependant, les horaires de garde ne sont pas toujours adaptés, notamment aux personnes dont le travail s'organise en pauses, de même que rien n'est prévu pour l'accueil d'enfants handicapés.

Le statut des gardiennes semble également être un frein à l'engagement des femmes dans ce type d'emploi. La commune offre une prime de 1.200€ pour toute installation.

Propositions :

- Octroyer une prime de 400€ par an pour les gardiennes à domicile plutôt qu'une prime unique de 1.200€. Les parents sont demandeurs de gardiennes à domicile.
- Aménager/assouplir les horaires de garde (1 gardienne pourrait peut-être suffire) en relation avec le travail de pauses.

FICHE 14

CRÉATION ET ENTRETIEN DES PLAINES DE JEUX

La plaine de jeux d'Oster était très dangereuse suite à un accident de voiture.

Une partie des demandes liées à la convivialité pourraient être réalisées via le budget participatif.

Propositions :

- Afin d'assurer une gestion optimale de l'entretien des plaines de jeux, une check liste des points à contrôler pourrait être donnée à l'ouvrier en charge de l'entretien des plaines et des pelouses.
- Le village d'Oster est demandeur d'agréments la plaine de jeux par un barbecue public. N'ayant actuellement pas de salle propre, le barbecue permettrait l'organisation d'activités pour les villageois (fête des voisins par ex.) mais également d'y accueillir les touristes. Attention cependant à l'emplacement: s'il n'y a pas d'abris, pas d'eau, pas d'électricité, ce barbecue risque de ne pas être utilisé (c'est le cas à Fays par exemple). Placer un barbecue sur le trajet d'un RAVEL est intéressant.
- Pour éviter que les enfants jouent au foot contre le mur de l'église, Grandmenil aimerait que des goals soient installés à proximité du terrain de foot.

FICHE 15

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DES JEUNES ET D'UNE POLITIQUE D'ENCADREMENT DE LA JEUNESSE

Un mouvement de jeunesse était actif sur la commune en 92-93. L'expérience a duré 3 ans avec engouement et puis essoufflement ; en lien vraisemblablement avec des difficultés en termes de mobilité. Les parents souhaitaient qu'un transport soit organisé, mais vu l'étendue de la commune, cela n'a pas pu être mis en place.

Actuellement, les jeunes Manhaydois n'ont pas l'occasion de se fréquenter lors de leur scolarité secondaire sur le territoire communal. En effet, seul le 1^{er} cycle secondaire (1^{er} et 2^{ème}) est organisé à Manhay. A Manhay, il n'y a plus de mouvement de jeunesse, or dans les communes proches, Erezée, Ferrières, le nombre d'enfants fréquentant le patro est forte augmentation. A constater, de jeunes Manhaydois s'y investissent dans l'animation des jeunes.

La mise en place d'une telle commission prendra des années ; quid de la projection de la population de moins de 20 ans dans 5 années ?

Propositions :

- Il existe une commission provinciale des jeunes*, qui se réunit tous les deux ans. La commune a peu diffusé d'informations sur cette opportunité, or cela pourrait intéresser les jeunes Manhaydois. Il faut assurer leur information sur le sujet.
** Le conseil provincial des jeunes regroupe 30 adolescents âgés de 15 à 17 ans venant de toutes les communes de la province du Luxembourg. C'est un organe officiel de la Province du Luxembourg qui a pour centre d'intérêt les jeunes de cette province, et à plus grande échelle : les jeunes du monde entier. Les membres représentent les 7400 voix « jeunes » de la Province. Ils expriment, au cours de réunions, les besoins et les envies de la jeunesse d'aujourd'hui. Par la suite, ils vont concrétiser différents projets, non sans être passés par un débat suivi d'un vote. Les projets peuvent être sportifs, culturels, naturels ou sociaux.*
- Aller voir dans les communes voisines le fonctionnement en termes de mobilisation de la jeunesse.
- Relancer un mouvement de jeunesse à Manhay et pour ce faire, identifier des animateurs locaux. Ou rejoindre le patro d'Erezée.
- Identifier les jeunes motivés par les projets collectifs et former un premier noyau dur.
- Fédérer les jeunes autour du hall sportif, au travers d'activités sportives. Associer l'ADEPS.

- En ce qui concerne les moyens à mettre en place pour communiquer avec ce public, le contact direct est à privilégier.
- Le conseil communal de la jeunesse est jugé trop formel, les jeunes doivent bâtir eux-mêmes leur structure pour être réellement impliqués.
- Parmi les thématiques qui intéressent, concernent et peuvent fédérer les jeunes :
 - La mobilité : ceux-ci sont demandeurs d'une optimisation de l'utilisation du proxibus, d'une sécurisation des retours de soirées.
 - La Jeunesse fréquente les locaux et associations sportives. Ce sont des endroits où les « capter » et les intéresser à une dynamique collective. En ce sens, l'aménagement du hall sportif est une opportunité.
 - Les salles de villages et locaux de jeunes sont également des lieux de rassemblement de jeunes ; divers projets d'aménagement de locaux figurent dans le PCDR, c'est également une opportunité de les fédérer sur un projet commun.
 - La thématique culturelle (dont la musique), intéresse une majorité de jeunes. Tout évènement culturel peut donc être à la source d'une mobilisation des jeunes.

FICHE 16

CRÉER UN CENTRE MÉDICAL DE PROXIMITÉ / UNE MAISON MÉDICALE (EN COURS)

Les membres posent davantage de questions qu'ils n'apportent de propositions (quid des candidats ? Quelle concertation avec les médecins ? Comment s'organiser le service ?) et demandent sur ce centre davantage d'informations et de transparence.

Propositions :

- Y organiser des gardes le week-end.

Rmq hors réunion : Lors de la réunion suivante, le 16/06, Pierre Hubin donne davantage de précisions. A l'origine, la demande vient des médecins ; ils ont vu la maison et participé aux plans des architectes. La commune a répondu favorablement en prenant en charge l'achat du bâtiment et sa rénovation, et le mettra à disposition moyennant un loyer. La gestion sera assurée par les médecins. L'objectif est d'avoir une permanence médicale tous les jours de semaine. Ce projet vise également à attirer les jeunes médecins qui, sans maison médicale, risqueraient à terme de manquer. L'étage du bâtiment sera d'ailleurs transformé pour y installer un jeune médecin. La maison médicale pourrait aussi accueillir un spécialiste ne demandant pas nécessairement beaucoup de matériel.

FICHE 17

ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA SANTÉ

Propositions :

- Faire de la future maison médicale un lieu de diffusion de l'information, notamment via la mise à disposition d'informations pour les patients dans la salle d'attente (folders, brochures, ...).
- Se servir du Bulletin communal pour diffuser des informations sur le sujet.
- Informer sur les lieux où sont installés les défibrillateurs, multiplier leur nombre, faire en sorte qu'ils soient déplacés et présents lors des organisations festives.
- Réorganiser des informations sur le fonctionnement des défibrillateurs; très peu de personnes sachant s'en servir.
- Diffuser de l'information sur les possibilités de suivre les cours de Brevet européen de premiers secours + organiser des remises à niveau.

- Diffuser de l'information via le vecteur papier mais aussi via le net, de façon interactive (cfr le site communal d'Erezée). Améliorer le site internet communal, le rendre plus vivant et assurer la circulation de l'info via une newsletter électronique.
 - Relayer les informations concernant la santé aux associations qui se feront le relais auprès de leurs membres, leur proposer également des séances de formation à l'emploi du défibrillateur.
-

FICHE 18

SENSIBILISATION AUX CONSOMMATIONS ÉQUITABLES ET AUX PRODUITS LOCAUX

Propositions :

- Adhérer au réseau des communes du commerce équitable.
 - Intégrer une clause « produits locaux » dans les marchés publics.
 - Mettre en place une coopérative qui puisse aider les petits producteurs qui rencontrent des problèmes liés à la TVA. En effet, pour des occasionnels (ex : petits producteurs de miel), le statut coûte plus cher que ce que la production rapporte ! Dès lors, sans statut, ils ne savent pas faire la promotion de leur produit. Pour qu'une coopérative puisse vivre, il faut associer producteurs occasionnels et producteurs professionnels qui assurent le roulement de la marchandise. Il faut aussi une personne qui soit la cheville ouvrière de ce projet (association avec Vert Pomme) .
 - Mettre en place une organisation ponctuelle et régulière, des petits marchés, pourquoi pas dans la salle communale, mais pour ce faire, il faut une offre plus large, un assortiment de produits.
 - Mettre en place un magasin de produits du terroir, ouverts 2X/mois en s'associant avec d'autres communes comme Durbuy. A noter qu'un traiteur présent dans la commune (Françoise André) arrête son activité ! Elle proposait une offre variée de produits locaux, elle assurait une large promotion, pourtant, faute de clients, elle arrête ! Creuser pour voir ce qui a coincé ; le manque d'infos, les infos pas assez claires, le manque de promotion, le fait que le magasin soit à l'écart, ...
 - Pouvoir disposer d'un rayon au Spar (bof, le Spar serait intermédiaire, ce n'est plus du circuit court).
 - Faire circuler une camionnette qui fait de la vente en porte à porte.
 - L'ASBL Li Terroir de Durbuy organise la distribution en circuit court de produits locaux. Un dépôt devrait être envisageable sur Manhay.
 - Toucher des non-convaincus.
 - Passer par les écoles, visiter les producteurs locaux, faire des soupes avec des produits locaux, ...
 - Faire un recueil, almanach reprenant artisans, médecin, le mettre à jour et le renvoyer régulièrement.
 - Faire un folder, recueil, toutes boîtes distribués aux habitants, aux propriétaires de gîtes et campings, aux communes avoisinantes pour faire connaître les producteurs locaux, localisation, heures d'ouvertures.
 - Recenser les producteurs de la commune.
 - Organiser des journées portes ouvertes chez les producteurs.
-

FICHE 19

CRÉATION D'UN HALL SPORTIF ET D'UNE PISTE D'ATHLÉTISME

La création d'un hall sportif permet de répondre à la politique d'encadrement de la jeunesse et de répondre aux attentes des personnes âgées (gym pour seniors,...)

Propositions :

- Afin de pouvoir donner un regard pertinent sur le projet, demander à la commune les raisons du blocage du dossier (refusé 3 fois). Préciser si une utilisation conjointe avec l'Athénée est prévue.
- Expliquer dans la fiche l'état d'avancement du dossier de la piste d'athlétisme: qu'est ce qui est prévu (réparation), par qui (communauté française?) et où en est le dossier?

- Se renseigner auprès des halls sportifs voisins (Communes d'Erezée et de Lierneux) sur leur offre, leur fonctionnement et leur rentabilité, afin de proposer une complémentarité, de s'inspirer de ce qui fonctionne bien et d'éviter ce qui fonctionne moins bien (Lierneux semble avoir un meilleur taux d'occupation qu'Erezée).
- Pour faire vivre le lieu, il est important de veiller à une bonne promotion, notamment auprès des associations sportives.
- Faciliter l'accès du hall sportif par les écoles via l'utilisation du proxibus.
- Pour stimuler la création d'activités sportives, prévoir au départ une prise en charge momentanée de l'activité par la commune.
- Certains membres ont peur de la charge financière pour la commune que pourraient à terme représenter les frais de gestion. Pour d'autres, les frais seront minimisés par une conception passive du bâtiment et par le fait qu'il soit relié au réseau de chaleur.
- Afin de minimiser les frais de fonctionnement et d'assurer une meilleure gestion de la salle, engager des personnes de proximité accomplissant différentes tâches en parallèle, par exemple 2 responsables à mi-temps:
 - gestion de jour par un prof de gym responsable de la propreté de l'infrastructure et de son propre matériel pédagogique
 - gestion du soir par un gérant tenant le bar et assurant l'organisation des activités et compétitions
 - répartition équitable des frais de gestion entre la commune, les clubs et le gérant.

FICHE 20

COORDINATION ET STIMULATION DU MONDE ASSOCIATIF

Actuellement, une réunion annuelle de coordination des associations est organisée chaque année ; l'objectif principal est la rédaction d'un calendrier commun des diverses manifestations organisées sur la commune par les associations.

Certaines associations ne participent cependant pas la réunion annuelle empêchant ainsi la coordination des évènements qu'elles organisent, de même que le partage de réflexions sur les problèmes rencontrés ou idées à partager.

Propositions :

- Réaliser un listing de toutes les associations actives sur le territoire.
- Lier l'octroi du subside communal et/ou le prêt gratuit des salles communales à la participation à cette réunion de coordination.
- Proposer aux associations (culturelles, sportives, ...) de se fédérer autour d'un projet commun, initiateur de liens et de partages entre elles à l'avenir (A mettre en lien avec le projet 01 du PCDR « Organisation d'un évènement communal rassembleur »). Le rallye culturel pourrait servir de base à ce projet commun.
- Etoffer davantage le bulletin communal concernant notamment les activités associatives.

FICHE 21

ORGANISATION D'ACTIVITÉS ET DE PROJETS CULTURELS

Le manque d'initiatives culturelles sur la Commune est une faiblesse. La culture est « le parent pauvre » en raison : du peu de moyens qui lui sont alloués au niveau de la commune, de l'éloignement des pôles urbains générateur de manifestations importantes et du manque de communication quant à l'existence d'un comité culturel sur le territoire.

Pourtant ce dernier est actif en termes de communication ; un programme culturel paraît dans le bulletin communal, des toutes boîtes sont régulièrement distribués à l'ensemble de la population et une page facebook permet un contact direct avec les 700 adhérents. A noter, mention spéciale pour l'activité « Noël au Théâtre » organisée par le comité culturel qui touche 120 enfants sur la commune. Il faut constater aussi que la population semble être peu motivée par les propositions culturelles.

Propositions :

- Focaliser l'énergie du comité sur des projets culturels s'appuyant sur :
 - les ressources locales : par exemple, un stock de vieux outils (dont des pièces rares) a été constitué dans le cadre de la fête des vieux métiers, il pourrait être exploité, éventuellement faire l'objet d'une exposition permanente. Réaliser un état des lieux des artistes locaux.
 - l'histoire locale : la guerre à Deux-Rys.
- Affecter un nombre d'heures de prestation à un employé communal ayant pour mission de soutenir les activités existantes (bibliothèque, bibliobus...) et d'aider au développement de nouvelles activités culturelles locales.
- Solliciter davantage la population et peut-être susciter ainsi leur intérêt.

Présences :

- pour la commune: Stéphanie Hoheiser, agente administrative
- pour le bureau Lacasse: Valentin Laborey , auteur de programme
- pour la FRW: Anne Klein, Stany Noël, Noëlle Vliegen, agents de développement
- pour la CLDR, voir le tableau ci-dessous

Comme il ne s'agit pas de réunions de "CLDR" mais de réunions de "Groupes de Travail", la liste de présence ne précise pas les personnes qui se sont excusées; en effet la présence des membres n'est pas obligatoire.

Président					
Wuidar	Robert				
Pour les représentants du Conseil communal					
Hubin	Pierre	P	Wilkin	Stéphane	
Huet	Geoffrey	P			
Pour les représentants de la population					
André	Nicolas	P	Kreins	Philippe	P
Bernard	Anne	P	Laval	Philippe	P
Bernier	Manon	P	Laval-Fonck	Josiane	P
Burton	Sylvie		Leboutte	Emmanuel	P
Carême	Stéphane		Lecart	Damien	P
Clesse	Aline		Lesenfants	Jacques	P
Conrad	Marielle	P	Lesenfants	Maxime	
Cornet	Benoît	P	Lesenfants	Michel	
Cornet	Roger		Libar	Alain	P
Courard	Fabian		Libotte	Monique	P
Delafontaine	Jean-Luc	P	Muhlen	Nancy	
Delande	Christian	P	Petit	Fabrice	
Demoitié	Barthélemy	P	Pierret	Joseph	
Detroz	Marie-Caroline	P	Piret	Edith	P
Dufrasne	Maëlle		Pirotte	Annette	P
Fagnant	Anne	P	Pottier	Marc	

Gillard	Anne		Quétin	Marc	
Gillard	Pierre-Emmanuel	P	Reynders	Laurent	
Gillard	Patrick	P	Sandri	Silvana	
Grognard	Martine		Sépult	Vincent	
Emonds-Alt	Brigitte		Tassigny	José	
Hubert	Anne	P	Van Lerberghe	Maggy	P
Hubert	Marie-Thérèse	P	Wuidar	Philippe	
Jacobs	Jocelyne	P			

Réunion du Groupe de Travail 3 : « Nature, eau, énergie, développement durable, déchets »

25 juin 2015 – Salle d'Odeigne

1. Présences : voir dernière page

2. Déroulé et méthodologie

Après validation des intitulés des fiches-projets lors de la dernière CLDR, les membres ont l'occasion de préciser le contenu des fiches au cours de 5 réunions de groupes de travail thématiques :

- **GT1** : Services, loisirs, sport, culture
- **GT2** : Cohésion sociale, gouvernance, communication
- **GT3** : Nature, eau, énergie, développement durable, déchets
- **GT4** : Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers
- **GT5** : Agriculture, forêt + Economie & emploi, commerces, artisanat

Les membres ont le choix de participer ou pas aux différents GTs, en fonction de leur intérêt et disponibilité.

Les fiches, préalablement envoyées aux membres, ont été élaborées par l'auteur de programme et la FRW sur base des propositions recueillies lors des consultations et de l'ensemble des travaux de réflexion menés par la CLDR, en y intégrant des éléments d'information en rapport avec les différents projets.

En réunion, les membres ont eu l'occasion de travailler/creuser/améliorer l'ensemble des fiches ; l'auteur de programme ayant ensuite pour mission d'adapter celles-ci en y intégrant la matière récoltée.

Il ressort de l'évaluation orale que l'ensemble des membres est satisfait. Aucune critique ni suggestion d'amélioration ne sont émises.

FICHE 22

MISE EN PLACE D' ACTIONS DE PRÉSERVATION, VALORISATION ET SENSIBILISATION AUX RESSOURCES NATURELLES DE LA COMMUNE

Les actions peuvent poursuivre divers objectifs : préserver les richesses naturelles, sensibiliser (les actions sont parfois la meilleure forme de sensibilisation), mais également rapprocher les citoyens de la nature. En plus de leur importance en tant que tel, les richesses naturelles sont un atout au niveau touristique et pour le cadre de vie des habitants.

La mise en place d'un PCDN présente l'avantage qu'une personne soit chargée de « la mission nature », mais pour que ça fonctionne il faut au préalable s'assurer de l'implication du Collège, d'un membre de l'administration et des habitants. Par ailleurs, certains membres pensent qu'une structure supplémentaire n'est pas nécessaire et multiplierait le nombre de réunions.

Afin de ne pas privilégier la nature au détriment d'autres secteurs économiques, il est important de toujours agir en concertation avec les différents acteurs.

Propositions :

- Etablir un inventaire des richesses naturelles existantes à Manhay, car les habitants et les touristes les connaissent trop peu, or c'est la première étape en vue de leur protection. L'inventaire pourrait être réalisé par des habitants bénévoles et compétents. Le Comité culturel envisageant de rédiger une brochure reprenant les richesses naturelles et le patrimoine

architectural de la commune, il est un partenaire idéal dans le projet. La brochure pourrait être rédigée en s'inspirant de l'ouvrage « Patrimoine architectural et territoires de Wallonie-Durbuy, Erezée, Manhay » (Mardaga).

- Identifier les points clés permettant de reconstituer un réseau de liaison entre espaces verts et bleus.
- Reconstituer des vergers dans chacun des villages, en tant qu'outil de sensibilisation, et par exemple via Vert Pomme.
- Afin de préserver et valoriser les arbres et haies remarquables, informer les propriétaires (au travers d'articles dans le bulletin communal ou de courriers personnalisés): à partir de quand un arbre est considéré comme remarquable, les règles en terme d'abattage et de taille, et donner le lien vers la liste des tous les arbres remarquables de la commune.
- Désigner une personne ressource par village, qui jouerait le rôle endossé avant par le cantonnier.
- Sensibiliser au travers de panneaux, d'articles dans le bulletin communal ou d'actions.
- Organiser des soirées nature sur différents thèmes.
- Renforcer la communication pour valoriser ce qui existe déjà.
- Organiser une réunion par an, par exemple à l'initiative de l'échevin de l'environnement, afin de créer plus de synergies entre les différents acteurs de la nature et de leur permettre une plus grande visibilité. En effet, malgré l'existence de nombreux acteurs et outils, la population est parfois trop peu au courant des activités en cours ou des besoins d'aide.
- Dans la fiche, donner plus d'explications sur ce qui existe déjà dans la commune : les objectifs, rôles et/ou actions de Natagora, des Contrats de Rivières Ourthe et Amblève, de Natura 2000
 - Vert Pomme : renforcer les actions et la visibilité de Vert Pomme, notamment en étant encore plus présent dans les écoles.
 - Parc Chlorophylle : joue un rôle important dans la sensibilisation à la nature, mais a malheureusement peu de lien avec les habitants de la commune.
 - Préciser l'objectif du Plan Maya et parmi les engagements, préciser les actions réellement réalisées.

FICHE 23

INSTALLATION DE SYSTÈMES D'ÉPURATION COLLECTIFS

L'ensemble de la Commune de Manhay est reprise en zone d'assainissement autonome au PASH. Par le passé, le village de Manhay était repris en épuration semi collective. Tout le centre de Manhay jusqu'à Grandmenil a fait l'objet de travaux d'installation d'un collecteur d'égout. Les travaux n'ont jamais donné suite. La station d'épuration n'a pas été réalisée et aucun raccordement particulier n'a été mis en œuvre.

La création d'une épuration collective entre particuliers a fait l'objet de nombreuses réticences de la part des participants à cette réunion. Les arguments mis en avant sont principalement les difficultés de gestion à plusieurs participants et le manque de responsabilité individuelle face à l'entretien de l'installation.

L'imposition ou la réflexion sur la mise en place d'une épuration collective lors de la création d'un lotissement a été jugée comme étant une charge trop coûteuse pour les futurs lotisseurs.

Propositions :

- Bien qu'aucun projet ne soit prévu à court terme, il reste une volonté de développer une épuration collective communale par le biais d'un lagunage lorsqu'une occasion se présentera. De tels travaux ne seront intéressants qu'avec un soutien via subsides. Un projet exemplatif est en place à la salle du Concordia à Erezée (projet pilote subventionné à 100 %).

FICHE 24

Traitée avec la fiche précédente

FICHE 25

MISE EN PLACE D' ACTIONS POUR DIMINUER DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE ET LEUR DISPERSION DANS LA NATURE : COMMUNICATION, ACTIONS

Les membres émettent leurs **avis sur les différentes pistes** évoquées dans la fiche-projet:

- En matière de communication: définir auprès de qui et cmt et sur quoi communiquer (comment produire moins, pourquoi est-il important de ne pas jeter les déchets dans la nature, comment trier les déchets,...)
- Concernant les déchets produits par les touristes:
 - Le tri sélectif est déjà obligatoire dans les gîtes et les campings, l'AIVE effectue déjà des contrôles 3-4 fois par an (et informe Stéphanie Hoheiser en cas de problèmes) et les propriétaires de gîtes sont déjà obligés de fournir des sacs adéquats aux vacanciers. Malgré cela, il reste des touristes qui ne trient pas correctement. A part un rappel aux propriétaires de leurs obligations, il semble que rien de plus ne puisse être fait.
 - La commune va toutes les semaines ramasser les poubelles déposées illégalement par les touristes et les locaux à la Haie du Seigneur à Odeigne (çàd moulin Crahay)
- En matière de quantité de déchets:
 - L'augmentation du coût (taxe proportionnelle à la quantité de déchets produits par exemple) pour les habitants risque d'engendrer plus de dépôts sauvages.
 - Proposition: encourager le compostage (instaurer une journée du compost, faire un achat groupé de composteur, informer sur la méthode pour faire un bon compost)
- Concernant les déchets sauvages: Il est difficile de retrouver à qui appartiennent les poubelles afin de le sanctionner => piste peu porteuse
- En matière de courses cyclistes: il existe déjà un règlement (transmis lors de toute demande de passage de courses) obligeant les organisateurs à ramasser les déchets après leur passage. Lorsque des manquements sont néanmoins constatés, il arrive que la commune rencontre les organisateurs.
- Un ramassage systématique des déchets est déjà effectué une fois par an lors de l'opération "communes et rivières propres"
- Distribution de filets pour bâcher les remorques: bonne mesure, mais nombre insuffisants de filets distribués => refuser l'accès au parc à toute remorque n'étant pas bâchée, et au préalable distribuer un filet à chaque ménage.
- La réintégration du cheval de trait pour le ramassage des déchets ne semble pas apporter de réponse à la problématique des déchets. D'autres freins sont également évoqués: commune étendue entraînant grandes distances à parcourir, l'entretien d'un cheval nécessite une gestion et des compétences bien spécifiques.
- En matière de coût des déchets pour les habitants: par point de ramassage la commune paie 20-30€ par an à l'AIVE. Afin de diminuer le coût pour les habitants, certains proposent de ne plus faire de collecte en porte à porte, mais de regrouper le ramassage par rue ou par quartiers (ex des containers enterrés en Suisse)
- Concernant les déchets le long des routes: Même si ce problème ne semble pas être plus aigu qu'ailleurs, les habitants et la CLDR souhaitent mettre des choses en place pour diminuer ce problème. A l'échelle locale, différents actions sont proposées:

- devenir comme "la petite Suisse de la propreté": "la crasse appelant la crasse", si tout est propre, les gens seront moins tentés de jeter leurs déchets.
- ramassage par du personnel en insertion socio-professionnelle et payé par la commune.
- s'inspirer des panneaux ludiques avec du texte sympa tels que ceux de Neufchâteau. Certains pensent néanmoins que ça toucherait ceux qui sont déjà sensibilisés et pas ceux qui jettent leurs déchets.
- cautionner les canettes: cela semble marcher en Allemagne et une réflexion est en cours en Région Wallonne.
- Inviter les propriétaires de gîtes à mieux communiquer auprès de leurs locataires sur l'importance du tri et de ne pas laisser de déchets dans la nature. Pour ce faire, des pictogrammes sympa à appliquer sur les poubelles pourraient être offerts aux propriétaires de gîtes.
- placer des filets à canettes dans les endroits où l'on constate de nombreuses canettes jetées par les fenêtres.
- placer des poubelles le long des routes: celles où un dépôt régulier de sacs poubelles a été constaté ont été enlevées.
- Concernant le brûlage des déchets:
 - Certains membres signalent que le brûlage des déchets se fait parfois par des indépendants. Actuellement les indépendants ont un « quota » au parc à conteneurs, et s'ils ont plus de déchets ils paient un supplément ; mis on ne peut pas les obliger à payer d'office plus. Une proposition est faite hors réunion: envoi d'un courrier de la commune aux indépendants pour éviter qu'ils brûlent leurs déchets (rappel législation et risque de sanctions).
 - Les habitants sont préoccupés par le fait que certaines personnes (en moyenne 1 à 2 personnes par village) brûlent des déchets autres que les déchets verts autorisés (plastic, bois traité,...). Un règlement de police existe pour sanctionner les auteurs, mais les habitants n'osent pas se plaindre auprès du voisin ou de la police, afin de garder de bonnes relations avec leur voisin. Le constat du problème est partagé par la CLDR, mais au stade actuel de la réflexion, aucune action supplémentaire à ce qui se fait déjà n'est imaginée/imaginable.

Nouvelles propositions :

- Utilisation de gobelets recyclables et cautionnés lors des évènements: il est possible d'emprunter le stock de la Province, mais le fait de devoir aller les chercher à Bertrix est un frein. On pourrait imaginer un achat groupé de gobelets par la commune, qui les revendrait à un prix préférentiels aux comités des différentes salles. Chaque salle aurait ainsi son stock de base (évitant ainsi le problème de la gestion du lavage), et pourrait, lors de l'organisation d'évènements de plus grande ampleur, en louer à un autre comité. La gestion par les organisateurs du lavage des gobelets le jour de l'évènement, ainsi que la plus grande difficulté pour celui qui offre des verres (qui doit payer la caution), nécessitent un changement d'habitude.
- Achat collectif par la commune de poubelles de tri sélectif, afin d'en placer 4 devant chaque salle. Leur gestion (vidage,...) serait assurée par les gestionnaires et locataires des salles.

Un agriculteur signale qu'actuellement le parc à conteneurs et Phytofar refusent de reprendre les emballages de pesticides. Le Collège se renseigne afin de voir ce qu'il y a lieu de faire.

Dans une moindre mesure, les habitants signalent des dépôts illégaux, très ponctuellement des dépôts d'herbe de tonte près des ruisseaux à l'entrée des bois(peu problématique finalement).

En résumé, les membres donnent les priorités suivantes aux **différents objectifs** possibles:

- Diminution des déchets sauvages le long des routes: objectif prioritaire!
- Baisse de quantité de déchets pour les habitants: objectif secondaire
- Amélioration du tri: il y a peu à faire en plus de ce qui se fait déjà
- Diminuer le coût de gestion des déchets par les habitants: pas une priorité. mais si la quantité de déchets diminue, à terme le coût pour les habitants diminuera également

- Lutter contre le brulage des déchets: pas une priorité
-

FICHE 26

MISE EN PLACE DE PROJETS ÉNERGÉTIQUES EXEMPLAIRES ET PORTEURS D'AVENIR

La pertinence du recours aux différentes sources d'énergies renouvelables sur le territoire de la commune est discutée par les membres.

- Eolien : les membres jugent qu'un projet éolien serait intéressant si la commune est promoteur avec une coopérative citoyenne et un partenariat public/privé. Il s'agirait d'un investissement durable dans lequel les citoyens sont partants pour s'investir.
 - Solaire : la production d'énergie solaire a été évoquée par la question des suiveurs solaires. Mais la Biomasse semble plus pertinente pour la commune.
 - Hydraulique : une étude datant de 2008 a démontré que les débits des cours d'eau sur la commune sont trop faibles pour développer une production hydroélectrique sur la commune. Les membres proposent dès lors d'envisager la réfection des moulins à eau, comme à Lafosse, mais dans l'idée d'en faire un projet collectif.
 - Biomasse : pour certains membres, favoriser la biomasse est pertinent car il s'agit d'une ressource locale. D'autres membres opposent que les déchets sont déjà valorisés. L'agroforesterie est également évoquée, sachant qu'une information aux agriculteurs de Manhay a eu lieu mais le retour sur investissement en 15 ans semble être un frein pour les exploitants.
-

FICHE 27

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR

En juin 2015, un projet de création de réseau de chaleur dans le centre de Manhay a fait l'objet d'une demande de subvention par le Conseil communal.

Le raccordement des bâtiments privés au réseau serait jugé pertinent par les membres. Les élus en sont conscients et étudient à la fois la faisabilité technique de la chose ainsi que les possibilités de subsides hors projet public.

Propositions :

- Donner des lignes directrices dans tous les villages pour la création de réseaux de chaleur (à condition toutefois d'une étude sur la filière complète).
 - Développer un point de départ dans chaque village auquel chacun pourrait se raccorder.
 - Profiter de la restauration du réseau d'eau pour réaliser les travaux.
 - Maîtriser l'ensemble de la chaîne de production en utilisant les ressources locales : productions forestières et agro forestières (notamment à Freyneux et Lamormenil) de même que le produit du déchetage le long des routes.
 - Prévoir idéalement de confier le séchage aux scieries, nombreuses sur le territoire.
-

FICHE 28

DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME D'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE (URE)

Des directives européennes imposent déjà pas mal de choses en termes d'URE.

A savoir, la commune a fait installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment Galère.

Pour les particuliers, ce n'est pas simple de se faire conseiller par des corps de métiers qui prêchent évidemment chacun pour leur chapelle. Dès lors, comment s'assurer de faire le bon investissement ? Dans le temps, les habitants utilisaient leur logement différemment, ils chauffaient certaines pièces, pas toutes. Aujourd'hui, les bâtiments sont largement ouverts, c'est moins facile de gérer les besoins de chaleur. La philosophie de vie a changé.

Propositions :

- Mettre en place une politique énergétique communale.
- Faire un retour d'info au sujet des audits gratuits proposés par Lampiris (S. Hoheiser).
- Imposer dans les cahiers des charges communaux un recours aux produits et fournisseurs locaux, de même qu'à une main d'œuvre locale.
- Renforcer le rôle du conseiller en énergie, diminuer ses missions autres, lui permettre de consacrer davantage de temps pour le conseil aux habitants en matière d'URE, qu'il puisse se déplacer, visiter les logements et donner les premiers conseils de base, renseigner les possibilités, les entrepreneurs compétents.
- Réaliser un abécédaire dans la commune pour dire ce qui existe. Voir la vitrine de Wallux.
- En matière d'URE, utiliser les ressources de la commune.
- Changer la chaudière, installer des compteurs énergétiques à la salle de l'Entente et faire payer les consommations aux utilisateurs. Autre idée : un chauffage à pièces.
- Limiter les consommations énergétiques dans les bâtiments publics, surtout les écoles (grosses dérives). Equiper ces bâtiments de panneaux solaires, de sondes et thermostats.
- Organiser des animations scolaires sur l'URE, la Région Wallonne prête du matériel gratuitement pour faire évaluer les consommations dans les écoles par les enfants qui peuvent ensuite le reprendre à la maison et sensibiliser leurs parents.
- Organiser des actions concrètes, la journée gros pull, ...
- Faire circuler l'information et les conseils URE aux candidats bâtisseurs.
- Sensibiliser et éduquer les gestionnaires de salles de village, leur donner de l'information sur les possibilités existantes en termes de modes de chauffage, les inciter à une gestion plus parcimonieuse.
- Réorganiser des ateliers avec le Trusquin mais veiller à adapter le toute-boîte, il semblerait qu'il ait été trop généraliste et peu attrayant.
- Informer sur les isolations possibles, les subsides, organiser des visites, des échanges d'expériences, ...
- Aménager une « maison de l'énergie » à Malempré, faire une rénovation exemplaire en terme d'URE et profiter en outre des nombreux projets énergétiques mis en place par le village pour organiser des visites, sensibilisations, ... sur le sujet.
- Organiser des échanges de vues entre les jeunes ménages et les plus âgés sur la gestion du logement dans le temps, comment on se protégeait du froid, comment on gérait l'apport de chaleur, quels trucs et astuces utiliser, ...
- Les achats groupés d'énergie sont fustigés par un des membres, celui-ci explique que cela tue l'économie locale car ce type de marché est public et la plupart du temps ce sont des fournisseurs non locaux qui répondent et engrangent les bénéfices.
- Organiser l'achat groupé de bûches locales.
- Se poser la question de l'économie d'énergie possible au niveau de l'éclairage public ; sans doute la pose d'un éclairage intelligent permettrait la diminution des consommations (possibilité de moduler). A savoir, chaque fois qu'un nouveau lampadaire doit être installé, il est équipé de leds.
- Tenir compte aussi des déplacements, là aussi il y a de l'utilisation parfois irrationnelle d'énergie.

FICHE 29

CRÉATION D'UNE PLATE-FORME INTERSERVICES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Fiche qui n'a pas fait l'objet d'une discussion en Groupe de Travail car ce projet est interne à l'Administration communale.

Une enquête sur le fonctionnement des services et l'intégration du développement durable dans la pratique des employés a été diffusée auprès des agents et ouvriers communaux ainsi que des enseignants, employés CPAS et Maison Communale de l'Enfance. Un retour sur les résultats est prévu en septembre auprès du public concerné, la CLDR sera tenue informée.

FICHE 30

INTÉGRATION D'UNE RÉFLEXION SYSTÉMATIQUE SUR LES CRITÈRES DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avoir un guide telle que cette grille du Développement Durable (DD) est une bonne chose pour s'assurer d'une réflexion systématique sur les critères du DD, mais attention que cela ne contribue pas à complexifier voire bloquer certains projets. Le questionnement sur ces critères doit viser principalement à l'amélioration du projet étudié.

Les membres estiment que des actions de sensibilisation au DD existent déjà : conférences sur l'abeille, projet biodipab qui a permis l'aménagement de potagers dans toutes les écoles.

Des soirées d'informations ont déjà été organisées sur les économies d'énergie, elles n'ont guère eu de succès.

Propositions :

- Mettre en place une commission qui examinerait tous les projets en passe de se réaliser (PCDR, communaux, ...) afin de suggérer des améliorations en vertu des principes du DD. Il faudrait que cette commission perdure dans le temps et que le rejet de ses suggestions soit argumenté par les promoteurs de projets.
- Plutôt que d'adhérer au réseau des communes en transition, formaliser davantage, lister des objectifs, fixer des contraintes et obligations y liées sinon le danger est qu'on se limite à la « course au label » ! De même que s'assurer du soutien communal.
- Organiser une visite de Friburg.

Présences :

- pour la commune: Stéphanie Hoheiser, agente administrative
- pour le bureau Lacasse: Valentin Laborey , auteur de programme
- pour la FRW: Anne Klein, Michaël Hennequin, Noëlle Vliegen, agents de développement
- pour la CLDR, voir le tableau ci-dessous

Comme il ne s'agit pas de réunions de "CLDR" mais de réunion de "Groupes de Travail", la liste de présence ne précise pas les personnes qui se sont excusées; en effet la présence des membres n'est pas obligatoire.

Président					
Wuidar	Robert	P			
Pour les représentants du Conseil communal					
Daulne	Pascal	P	Huet	Geoffrey	P
Demoitié	Alexiane		Wilkin	Stéphane	
Hubin	Pierre	P	Generet	Marc	P
Pour les représentants de la population					
André	Nicolas	P	Kreins	Philippe	
Bernard	Anne	P	Laval	Philippe	
Bernier	Manon	P	Laval	Josiane	
Burton	Sylvie	P	Leboutte	Emmanuel	P
Carême	Stéphane	P	Lecart	Damien	P
Clesse	Aline		Lesenfants	Jacques	P
Conrad	Marielle		Lesenfants	Maxime	
Cornet	Benoît	P	Lesenfants	Michel	
Cornet	Roger		Libar	Alain	
Courard	Fabian		Libotte	Monique	
Delafontaine	Jean-Luc		Muhlen	Nancy	
Delande	Christian		Petit	Fabrice	
Demoitié	Barthélemy	P	Pierret	Joseph	
Detroz	Marie-Caroline	P	Piret	Edith	P
Dufrasne	Maëlle		Pirotte	Annette	P
Fagnant	Anne	P	Pottier	Marc	
Gillard	Anne		Quétin	Marc	
Gillard	Pierre-Emmanuel	P	Reynders	Laurent	P
Gillard	Patrick	P	Sandri	Silvana	P
Grognard	Martine		Sépult	Vincent	
Emonds-Alt	Brigitte		Tassigny	José	
Hubert	Anne	P	Van Lerberghe	Maggy	
Hubert	Marie-Thérèse		Wuidar	Philippe	P
Jacobs	Jocelyne				

Réunion du Groupe de Travail 4 :
**« Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement,
démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières +
Identité, tourisme, chemins et sentiers »**

07 septembre 2015 – Salle de Chêne-al’Pierre

1. Présences : voir dernière page

2. Déroulé et méthodologie

Après validation des intitulés des fiches-projets lors de la dernière CLDR, les membres ont l’occasion de préciser le contenu des fiches au cours de 5 réunions de groupes de travail thématiques :

- **GT1** : Services, loisirs, sport, culture
- **GT2** : Cohésion sociale, gouvernance, communication
- **GT3** : Nature, eau, énergie, développement durable, déchets
- **GT4** : Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers
- **GT5** : Agriculture, forêt + Economie & emploi, commerces, artisanat

Les membres ont le choix de participer ou pas aux différents GTs, en fonction de leur intérêt et disponibilité.

Les fiches, préalablement envoyées aux membres, ont été élaborées par l'auteur de programme et la FRW sur base des propositions recueillies lors des consultations et de l’ensemble des travaux de réflexion menés par la CLDR, en y intégrant des éléments d’information en rapport avec les différents projets.

En réunion, les membres ont eu l’occasion de travailler/creuser/améliorer l’ensemble des fiches ; l’auteur de programme ayant ensuite pour mission d’adapter celles-ci en y intégrant la matière récoltée.

Evaluation en fin de réunion : certains membres aimeraient pouvoir consacrer plus de temps aux projets qui ont été les plus plébiscités par la CLDR. Pour ce faire ils proposent de consacrer moins de temps aux thématiques, projets sur lesquels ils ont peu de prise et peu d’éléments à apporter, comme l’aménagement du territoire, prérogative de la CCATM et le tourisme, celle du syndicat d’initiative. Par ailleurs, trop de projets étaient à l’ordre du jour de cette réunion.

Un petit échange spontané a eu lieu au sujet du projet d’Idelux sur le site de la scierie Hubert. L’intercommunale, propriétaire des terrains, envisage de raser le bâtiment et de faire du terrain un dépôt de remblais payant de classe 3. Certains membres du collège se sont exprimés contre ce projet, notamment vu l’enjeu paysager, et le souhait de valoriser différemment ce site bien situé et fort visible. Le Collège se positionnera et ensuite ce sera le fonctionnaire délégué de l’urbanisme d’Arlon qui tranchera. Des recours, tant pour Idelux que pour la commune seront encore possibles ensuite. La fiche projet de la CLDR concernant la réflexion sur le schéma de développement de Manhay centre pourrait constituer une pièce utile au dossier. Elle sera transmise à la CCATM.

FICHE 31

ELABORER UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

De manière générale, l'ensemble des groupes s'accorde sur la logique d'un schéma de développement communal permettant de partir d'une vue globale du territoire.

S'il est évident que le village de Manhay sera amené à se développer fortement, il faudra également porter une attention particulière sur les autres villages.

Quelques remarques supplémentaires ont été évoquées :

- ➔ Quels sont les outils actuels à disposition du service urbanisme pour garder l'aspect rural dans les villages ? actuellement c'est le plan de secteur qui est le document utilisé
- ➔ Et quel est le rapport avec Natura 2000 ? dépend du DNF et reprend principalement les zones non bâties.
- ➔ Remarque : A Roche-à-Frêne, il y a un problème pour le passage des poids-lourd, vraisemblablement lié à une mauvaise indication GPS
- ➔ Ce n'est pas normal qu'un lotisseur doive payer la construction des voiries.

FICHE 32

MISE EN ŒUVRE D'UN SCHÉMA D'URBANISATION POUR MANHAY VILLAGE

Différentes remarques ont été évoquées pour une mise en œuvre du village de Manhay :

- ➔ Les fonctions présentes à Manhay subsistent également grâce aux autres habitants de la Commune.
- ➔ Le carrefour entraîne la création de 4 quartiers séparées dans le village. A ce titre, les ZACC présentent une situation plus sécurisée, à l'écart des grands axes.
- ➔ Il y a des zones humides et des itinéraires de promenades qui devront être pris en compte au sein des ZACC.

FICHE 33

CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS* POUR LES JEUNES DE LA COMMUNE

Les participants expliquent que les jeunes de la commune sont fortement attachés à leur village d'où l'intérêt d'envisager plusieurs logements tremplins répartis dans les villages. Selon eux, cela permettrait qu'ils ne « coupent pas le contact » avec leurs racines durant la phase de location et cela faciliterait en outre leur implantation future dans le village (proximité des travaux).

Ceci dit, ils reconnaissent qu'il est illusoire d'imaginer implanter ce type de logements dans tous les villages de la commune !

Propositions :

- Répartir ces logements dans 4 villages (selon les points cardinaux)
 - Aménager ce type de logement dans des presbytères, voire des églises
 - Prévoir des logements de maximum 2 chambres et pour un temps limité
 - Implanter le premier logement là où il y a un terrain disponible et où il y a de la demande
- Question : Si les besoins varient, est-il possible d'imaginer déplacer le bâtiment ? Le vendre et reconstruire ailleurs ?

FICHE 34

CRÉATION DE LOGEMENTS À LOYER MODÉRÉ

La location via l'Agence Immobilière Sociale pose certains problèmes ; ainsi, alors que celle-ci s'engage à payer le précompte immobilier, elle ne le fait pas dans les faits !

Propositions :

- Localiser ce type de logement à proximité des services
 - Créer de l'habitat groupé
 - Utiliser les maisons abandonnées
 - Evaluer le poids en termes de gestion pour la commune
 - Critères d'implantation : où il y a des terrains disponibles
 - Veiller à l'intégration urbanistique de ces bâtiments
 - Eviter de créer des ghettos, que les habitants de ces logements soient stigmatisés
-

FICHE 35

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI DE LA COMMUNE

Le petit patrimoine est déjà entretenu

Propositions :

- Mettre en place un process d'inventaire
- Actualiser les inventaires existants sur le patrimoine de la commune :
 - s'appuyer sur les inventaires existants
 - archives de la commune (Vincent Léonard)
 - Sites classés
 - Inventaire du patrimoine monumental
 - concerner les habitants sur les inventaires
 - comités de village
 - Travailler sur le domaine public et privé
- Faire un état des lieux pour chaque élément du patrimoine;
- Identifier l'état de conservation et les travaux à réaliser : restaurations, réhabilitations...
- Définir des priorités
- Rapporter auprès de la Commune pour envisager les travaux en régie par le service ouvriers
 - Petits entretiens par les ouvriers
- Faire la publicité du PPPW pour envisager travaux et promotions
 - Accompagner les demandes de subsides du PPPW
 - SI, GT CLDR, Associations locales
 - Editer un fascicule sur le petit patrimoine
 - Représenter le patrimoine sur les cartes de promenades
 - Panneaux d'information
 - Balades thématiques
 - ...
- Mettre en valeur par un fleurissement
 - Trouver des volontaires pour l'entretien

Maison de village/de l'énergie à Malempré :

- axer le local sur des rencontres et sur l'énergie :
 - Créer une bibliothèque spécialisée sur l'énergie,

- utiliser le local aussi pour des rencontres autres :
 - maraîchage par ex.
 - 3*20
 - Réseau de chaleur
 - Fabrique d'église
 - ...
- Intégrer un logement tremplin
- Précautions : presbytère : si logements, ce sera difficile de faire des réunions sans gêner les locataires.
- Si le presbytère est une "vitrine" , qui sera en charge de l'entretien du bâtiment?
- Quel partenariat ; quelle personne de contact ?

FICHE 36

RÉDACTION D'UNE CHARTE URBANISTIQUE DANS LE BUT D'AMÉLIORER LA QUALITÉ

ARCHITECTURALE DES PROJETS

- Des prescriptions urbanistiques existent déjà : CWATUPE, permis de lotir. La décision finale revient à la commune
- C'est un grosse contrainte entre autre financière ;
- Les prescriptions urbanistiques changent trop souvent ;
- Ce serait plus de la compétence de la CCATM;
 - La CCATM travaille à la demande du Collège dans les PCA
- C'est à l'urbanisme de gérer cette thématique
- Une charte n'a pas de caractère obligatoire
 - Quid du suivi et des dérogations
 - Aller vers un outil plus directif
- Le milieu rural est de qualité ; ne pas y construire n'importe quoi
- Le respect n'existe déjà plus -> trop tard pour préserver.

Propositions :

- Réaliser un inventaire des maisons en pierre sur le territoire communal
- Se renseigner sur ce qui se fait ailleurs (Stoumont : RGBSR et politique communale. Houffalize : SSC et règlement)
- Maintenir une uniformité urbanistique dans les villages
- Identifier les centres de bâtis à respecter
- Identifier des zones à contraintes différentes
- Former la CCATM
- Réaliser un PCA sur certains villages
- Maintenir l'opportunité d'une initiative architecturale
- Créer un outil évolutif à construire avec la CCATM
- Organiser une expo photo pour mettre en valeur les belles réalisations (quid des droits à l'image)
- créer un outil plus directif en thème de constructions, par exemple une charte pour limiter les débordements, cet outil permettrait d'uniformiser le bâti.
- Aider les candidats bâtisseurs : prime communale à la construction avec un certain pourcentage de pierres du pays ou prêt sans intérêt
- délimiter certaines zones pour une construction de qualité

Le sujet qui a suscité le débat entre les partisans du laisser-faire et les partisans du contrôle.

FICHE 37

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT D'ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Pour information, le collège est sur le point de mettre fin au fonctionnement du proxibus en raison du faible recours des citoyens à ce service (sur les trajets alternatifs au TEC) et du coût de ce service. Par contre, étant donné l'utilisation qui en est faite dans le cadre de l'organisation d'excursions scolaires ou associatives et pour satisfaire aux besoins de déplacements collectifs, la commune est en réflexion sur l'achat de deux « bus », l'un d'une cinquantaine de places, l'autre d'environ 8 places. L'idée étant de mettre le grand bus à disposition des écoles, associations et jeunes pour le retour de soirées (comme à Erezée).

Reste à savoir si la commune aura les autorisations nécessaires car elle ne peut concurrencer un service privé.

Les participants pensent que la population n'est pas encore prête à se tourner vers des alternatives à la voiture individuelle. Ils pensent en outre que le proxibus a donné une belle impulsion en ce sens déjà.

Propositions :

- Mettre en œuvre un Plan de Déplacements Scolaires pour diminuer les déplacements des parents vers l'école.
- Veiller à la structuration des déplacements
- Toutes les alternatives reprises dans la fiches projet sont intéressantes, il ne faut en exclure aucune.

FICHE 38

RÉALISATION D'UN RÉSEAU DE VOIES LENTES ACCESSIBLES AUX PIÉTONS ET VÉLOS DANS ET ENTRE LES VILLAGES

FICHE 47

RESTRUCTURATION, PROMOTION ET ORGANISATION DE LA GESTION DU RÉSEAU DE CHEMINS ET SENTIERS

Voies lentes

Plusieurs personnes évoquent l'ancienne assiette du TTA comme une possible voie lente alternative. Le souci étant qu'après le village de Lamormenil, beaucoup de terrains sur l'ancienne assiette ont été vendus à des privés, il faudrait alors exproprier de nombreux propriétaires, c'est impensable pour certains, mais à évaluer en termes de coût pour d'autres. Ainsi, les participants proposent d'utiliser les tronçons encore existant de l'assiette du TTA, indépendamment des tronçons devenus propriétés privées, pour acheminer les piétons d'un village à l'autre. L'assiette du TTA serait utilisée jusqu'à l'entrée des villages, formant ainsi un tronçon « en pointillés » de village en village. Ex : à Oster, il manque juste un morceau pour arriver jusqu'à Manhay. Des possibilités existent aussi pour permettre le trajet vélo des enfants entre Lafosse et Grandmenil.

Pour la majorité des participants, s'il faut hiérarchiser par ordre d'importance l'aménagement de voies lentes sur la commune, ils considèrent qu'il est prioritaire de :

- réseauter vers Manhay centre et ses services de même que de relier les villages. S'appuyer pour ce faire sur le réseau de chemins qui existaient auparavant entre les villages.
- Penser aux usagers faibles d'abord et aux trajets qu'ils empruntent : les enfants sur le chemin de l'école et vers les activités sportives, les personnes sans voitures, ...

- tenir compte des contraintes importantes et privilégier les itinéraires comportant moins de contraintes. Par exemple, travailler sur les réseaux les plus courts, ceux qui risquent le plus d'être empruntés. Attention aussi de tenir compte de la contrainte « chasse » ainsi que de la contrainte agricole (cfr remembrement des terres agricoles pour la facilité d'exploitation). Choisir les itinéraires en pentes douces (pour les personnes âgées), ...
- Faire d'une pierre deux coups et viser tant les déplacements quotidiens que les circuits touristiques et identifier les cheminements les plus importants, c'est-à-dire ceux qui amènent la meilleure plus-value en termes de mobilité autant que d'intérêt paysager, lier les deux critères.
- se concentrer sur l'utilisateur local plutôt que le touriste car le premier usera des voies lentes plus régulièrement que le second. D'autres estiment qu'il ne faut pas rêver de faire marcher le citoyen. Réflexion encore : si des cheminements doux existent ça incitera la mobilité douce.

Balades

18 balades sont répertoriées sur Manhay c'est plus que suffisant pour certains et franchement insuffisant pour d'autres ! Certains regrettent en outre :

- que peu de participants connaissent le tracé de ces 18 balades
- que beaucoup de balades passent par des routes tarmacées,
- qu'il soit devenu impossible de fréquenter les bois de Harre

Ainsi, en termes de propositions :

- Prendre la décision de ne pas vendre les chemins publics, ni ceux du Bois de Harre, ni d'autres à l'avenir.
- Commencer par répertorier et faire un inventaire des chemins utilisés à l'heure actuelle, partir de l'atlas des chemins et sentiers et inventorier ceux qui étaient et sont toujours empruntés par les villageois.
- Ré-étudier le réseau (sans s'étendre – ne pas rouvrir tous les sentiers), analyser les cheminements propices à la mobilité douce et définir de nouvelles liaisons utiles (penser aussi aux liaisons des circuits de ski de fond).
- Commencer par tester des liaisons entre villages, aménager par exemple la liaison Vaux – Chavannes – Malempré et évaluer son utilisation par les locaux ainsi que les touristes avant d'imaginer multiplier ce genre de liaisons.
- Identifier les liaisons qui pourraient connecter les 18 promenades via un système de points nœuds.
- Organiser des boucles pour diversifier les tronçons possibles.
- Re-baliser les balades (la commune s'en occupe actuellement) sans forcément tout baliser (mais éditer une carte avec les chemins communaux praticables, même ceux qui ne sont pas balisés). En terme de balisage, indiquer la difficulté des balades, le nombre de kilomètres (voir Durbuy)
- Veiller à aménager un revêtement praticable (pas de gros cailloux) et envisager des alternatives plus « rurales » aux routes tarmacées
- Promotionner, notamment via des panneaux d'informations didactiques dans les villages (A noter, panneau démonté à Deux-Ry près de la turbine)
- En ce qui concerne l'entretien des chemins, diverses solutions sont évoquées ; maintenir le parrainage des promenades, intéressant sur le principe, il faut juste s'assurer du suivi (ce qui ne semble pas avoir été fait jusqu'ici), confier ce boulot à des étudiants dans le cadre de travaux de vacances, engagement d'un ouvrier par le Syndicat d'Initiative affecté à ce travail (cfr Laroche). Il serait intéressant de pousser plus loin la réflexion sur les aménagements afin de minimiser le travail d'entretien (ex : plaques de bétons comme à Heyd)

FICHE 39

MISE EN PLACE D' ACTIONS ET D' AMÉNAGEMENTS DE SÉCURISATION ROUTIÈRE SUR L' ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Les quatre groupes ne partagent pas la même opinion sur les moyens à mettre en œuvre : 3 d'entre eux sont partisans du travail sur les points noirs et un seul souhaite une vision d'ensemble.

- Plus d'accident qu'auparavant (Sentiment d'insécurité ou constat objectif ?)

Propositions :

- Identifier les points noirs et trouver des réponses ponctuelles aux problématiques identifiées (sans priorités) :
 - la quantité d'accidents ou de circulations devrait pouvoir décider des priorités,
 - l'état des routes,
 - la dangerosité des routes,
 - la conséquence des accidents,
 - le type d'utilisateur
 - nombre d'habitants, d'enfants
 - circulation (poids lourds)
 - Villages prioritaires :
 - Grand-route
 - Zones accidentogènes
 - Zones fort fréquentées
- travailler avec des spécialistes qui accompagneraient un GT ;
 - Beaucoup de villages sont aménagés et des casse-vitesse sont même enlevés à cause des nuisances.
- Traiter l'entrée des villages
- Délivrer des arrêtés de police spécifiques :
 - Placer les centres villageois en zone 30 durant les vacances scolaires (Cf. Stoumont)
 - Barrière de Grand Menil
- Aller voir des aménagements dans d'autres communes
- Mettre en place une répression « juste »
 - Ne pas vouloir verbaliser à tout prix mais bien cibler les endroits problématiques
- Envisager l'ensemble de l'aspect mobilité
 - Trouver des itinéraires alternatifs pour les autres usagers que ceux utilisant l'automobile

Points précis :

- Supprimer certaines priorités de droite qui sont dangereuses et remplacer par des "céder le passage" (ex: Lafosse...)
- Avoir une réflexino particulière sur Vaux-Chavanne :
 - problèmes de raccourci, de remorques non bâchées, de vitesse sur les routes....trop de passage dû au zoning et au PAC;
- Problèmes de vitesse à Dochamps
- Mieux encadrer les courses cyclistes
- Roche à Frêne
 - Pas de suite à la réunion
 - installer un portique filtrant

FICHE 43

AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE MANHAY : CARREFOUR ET TRAVERSÉE SÉCURISÉS, ACCUEILLANT ET INTÉGRANT LA MIXITÉ DES FONCTIONS

Quelques informations ont été présentées sur l'état actuel du projet :

- Le carrefour serait réaménagé avec un dévoiement ainsi que des feux tricolores intelligents pour limiter la vitesse. L'ensemble de la chaussée sera traité avec des trottoirs. On y trouvera également du stationnement, et des petits espaces verts.
- Le carrefour dépend du SPW Routes et bâtiments. En outre il s'agit d'un axe pour convois exceptionnels. Ces nombreuses contraintes limite les possibilités d'intervention.
- Ceci étant quelques propositions ont été évoquées :
 - o S'inspirer de la traversée de Marche-en-Famenne. (En réponse, un îlot central ne sera pas possible).
 - o Il y a une problématique de charroi forestier qui est à prendre en compte.
 - o Les radars restent tout de même une solution intéressante.
 - o L'entrée de Manhay, en venant de Roche-à-Freine, au niveau de l'ancienne scierie Hubert, va faire l'objet d'un réaménagement par IDELUX (terrassement et nivellement) afin de mettre en place un dépôt de terre (classe 3). Différentes personnes s'inquiètent de l'impact paysager d'une telle infrastructure.

FICHE 44

AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE MANHAY : CARREFOUR ET TRAVERSÉE SÉCURISÉS, ACCUEILLANT ET INTÉGRANT LA MIXITÉ DES FONCTIONS

Les membres souhaitent définir un emblème par village ET une image de marque forte pour la commune. Ils auraient pour effet de renforcer le sentiment d'appartenance à la commune, mais également l'attractivité touristique. L'image communale ferait venir les touristes à Manhay, et une fois qu'ils y sont, les emblèmes villageois mettraient l'accent sur les richesses propres à chaque village.

Pour définir un emblème par village, il est proposé que la demande soit faite à chaque village, via les membres CLDR. Repartir de l'historique du nom peut aussi être inspirant. Quelques idées ont cependant déjà été données : Dochamps (parc Chlorophylle mais risque de changement avec le temps, patrimoine bâti, église) ; Fays (les pouhons) ; Harre (ancien monastère) ; Lafosse (moulin) ; Lamormenil (résidences de conseillers du pape dans le passé) ; Malempré (réseau de chaleur, étang du curé) ; Odeigne (moulin, projet Life) ; Oster (bière mais pour certains ce projet datant de 2015 est trop neuf ; présence de nombreux chevaux dans le passé) ; Vaux-Chavanne (vieux métiers). L'emblème villageois serait repris sur un panneau illustré à l'entrée de chaque village (photo et nom de l'emblème). Un design commun à tous les villages renforcerait l'identité communale et indiquerait aux visiteurs qu'ils sont sur le territoire de Manhay.

L'image de marque pour la commune pourrait être déclinée sous forme de slogan et/ou logo.

Parmi les différentes idées d'image de marques, la majorité des membres s'accordent pour dire que « la forêt » est le plus porteur. Elle fait à la fois référence au riche potentiel naturel de la commune

(préférer alors le terme « forêt » à « forestière »), aux possibilités de promenades qui en découlent, ainsi qu'à toute la filière d'exploitation forestière. Une première proposition de slogan a été donnée : « Manhay, la forêt qui plait ».

Une autre idée plait à une partie des membres : « Manhay, carrefour d'horizons », faisant référence au fait que Manhay est au carrefour de différentes régions (Calestienne, Condroz et Famenne), bénéficiant ainsi de paysages très diversifiés. Les paysages remarquables pourraient être mis en valeur au travers de promenades incluant les points vue, et illustrés par des panneaux didactiques. Les autres idées évoquées ne sont, aux yeux des membres, pas aussi porteuses, mais certaines pourraient néanmoins être intégrées à un logo plus complet: « L'eau » (Evoque les nombreux moulins et sources ainsi que le projet Life. Mais à Manhay, comparativement à la forêt, les éléments liés à l'eau sont moins marquants au niveau touristique. Par ailleurs, Spa porte bien mieux le nom de « ville d'eau ») ; « Manhay commune verte » (évoque le potentiel nature au sens plus large, comme l'illustre une première idée de slogan « Manhay, poumon de l'Ardenne ») ; « Manhay, terre de promenades » ; « Manhay, commune du cheval de trait » (plus anecdotique) ; « Manhay et ses sports extérieurs » ; « Patrimoine/histoire ».

FICHE 45

DÉVELOPPEMENT DE LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE POUR LA COMMUNE

Parmi les différents leviers d'attractivité touristiques évoqués (culture, histoire, produits locaux, sports, promenades, légendes,...), le plus porteur semble être « la forêt » (voir FP 44)

Les membres donnent leur avis sur les différentes actions proposées:

- TTA : il n'est pas possible de prolonger le TTA de Lamormenil à Manhay centre car l'assiette a été vendue à de nombreux propriétaires différents. Par contre il pourrait être intéressant de proposer une alternative pour relier ces deux lieux (par exemple la location de vélo). Il est important de remédier au manque d'aménagement du lieu de dépôt du TTA à Lamormenil, ainsi que repenser les horaires (incohérences entre les heures pour l'aller et le retour)
 - Concevoir des parcours touristiques : un promenade reliant les spécificités de chaque village, et une promenade en lien avec le bois (dans une belle forêt de feuillus comme les bois de Harre ou Forge à l'Aplez, qui a l'avantage d'accueillir de TTA), illustrant par exemple les différentes espèces forestières ou les étapes de la filière bois
 - Aménager un parking pour motor homes : un projet similaire se développe à la Baraque Fraiture. Un lieu vient d'être désigné à Dochamps (demander plus d'informations à la commune)
 - Aménager un parc animalier : peu pertinent pour les membres (concurrence du Parc d'Aywaille ; l'enfermement des animaux donne une image contraire à celle de liberté).
 - Eclairer les bâtiments et arbres remarquables : non sauf pour des projets très ciblés (car gros impact économique et énergétique)
 - Fleurir les lieux publics dans chaque village : certains villages souhaiteraient que plus d'endroits soient fleuris, alors que d'autres regrettent surtout un manque d'entretien des fleurs mises en place. Il est donc proposé d'identifier dans chaque village quelques endroits à fleurir prioritairement (entrées et sorties de village, lieux emblématiques). Pour limiter le temps consacré à l'entretien, l'implantation de prairie fleurie est suggérée.
-

FICHE 46

MISE EN PLACE D'UNE PLATE-FORME DES ACTEURS TOURISTIQUES (SYNERGIE, PROMOTION, ENCADREMENT)

Le porteur de la plate-forme serait le Syndicat d'Initiative, dont les missions cadrent parfaitement avec le projet. Le niveau le plus pertinent pour cette plate-forme est le territoire Manhaydois. Sa composition devra être soigneusement pensée, de manière à respecter un certain équilibre entre les différents membres.

Informations complémentaires aux idées évoquées par la population:

- Web logique: La commune vient d'adhérer au système "LetsGO City", une application mobile disponible sur smartphone, à destination des touristes et des locaux, et qui véhicule l'information locale (événements, lieux, tourisme, actualités, ma commune).
- Le Syndicat d'initiatives, sous l'impulsion d'une équipe dynamique et d'une nouvelle présidente (également nouvelle employée à la commune), a été récemment relancé.
- Un document promotionnel papier, pouvant être emmené par les touristes et reprenant tous les points forts de la commune, reste très demandé.
- La gestion des nuisances est importante pour maintenir auprès des touristes l'image d'une commune calme et proche de la nature. Le SI travaille actuellement à une réglementation sur les gîtes (le contacter pour plus de détails). Les mesures existantes pour encadrer les scouts ("monsieur camps", règlement communal, autorisation annuelle d'accueil non renouvelée en cas de problèmes avérés) portent leurs fruits.
- Concevoir des packages (ensemble de produits et/ou services proposés groupés)

Présences :

- pour la commune: Stéphanie Hoheiser, agente administrative
- pour le bureau Lacasse: Valentin Laborey , auteur de programme
- pour la FRW: Anne Klein, Michaël Hennequin, Noëlle Vliegen, agents de développement
- pour la CLDR, voir le tableau ci-dessous

Comme il ne s'agit pas de réunions de "CLDR" mais de réunion de "Groupes de Travail", la liste de présence ne précise pas les personnes qui se sont excusées; en effet la présence des membres n'est pas obligatoire.

Président					
Wuidar	Robert	P			
Pour les représentants du Conseil communal					
Hubin	Pierre	P	Wilkin	Stéphane	
Huet	Geoffrey	P	Generet	Marc	P
Pour les représentants de la population					
André	Nicolas	P	Kreins	Philippe	P
Bernard	Anne	P	Laval	Philippe	P
Bernier	Manon		Laval	Josiane	P
Burton	Sylvie		Leboutte	Emmanuel	
Carême	Stéphane		Lecart	Damien	P
Clesse	Aline		Lesenfants	Jacques	P
Conrad	Marielle	P	Lesenfants	Maxime	
Cornet	Benoît	P	Lesenfants	Michel	P
Cornet	Roger		Libar	Alain	P
Courard	Fabian	P	Libotte	Monique	P
Delafontaine	Jean-Luc	P	Muhlen	Nancy	
Delande	Christian	P	Petit	Fabrice	
Demoitié	Barthélemy	P	Pierret	Joseph	P
Detroz	Marie-Caroline		Piret	Edith	P
Dufrasne	Maëlle		Pirotte	Annette	
Fagnant	Anne	P	Pottier	Marc	
Gillard	Anne		Quétin	Marc	
Gillard	Pierre-Emmanuel	P	Reynders	Laurent	
Gillard	Patrick	P	Sandri	Silvana	
Grognard	Martine	P	Sépult	Vincent	
Emonds-Alt	Brigitte	P	Tassigny	José	P
Hubert	Anne	P	Van Lerberghe	Maggy	
Hubert	Marie-Thérèse	P	Wuidar	Philippe	P
Jacobs	Jocelyne				

Réunion du Groupe de Travail 2 : « Cohésion sociale, gouvernance, communication »

16 juin 2015 – Salle de Vaux-Chavanne

1. Présences : voir dernière page

2. Déroulé et méthodologie

Après validation des intitulés des fiches-projets lors de la dernière CLDR, les membres ont l'occasion de préciser le contenu des fiches au cours de 5 réunions de groupes de travail thématiques :

- **GT1** : Services, loisirs, sport, culture
- **GT2** : Cohésion sociale, gouvernance, communication
- **GT3** : Nature, eau, énergie, développement durable, déchets
- **GT4** : Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers
- **GT5** : Agriculture, forêt + Economie & emploi, commerces, artisanat

Les membres ont le choix de participer ou pas aux différents GTs, en fonction de leur intérêt et disponibilité.

Les fiches, préalablement envoyées aux membres, ont été élaborées par l'auteur de programme et la FRW sur base des propositions recueillies lors des consultations et de l'ensemble des travaux de réflexion menés par la CLDR, en y intégrant des éléments d'information en rapport avec les différents projets.

En réunion, les membres ont eu l'occasion de travailler/creuser/améliorer l'ensemble des fiches ; l'auteur de programme ayant ensuite pour mission d'adapter celles-ci en y intégrant la matière récoltée.

Lors de l'évaluation orale réalisée fin de réunion, les participants, globalement très positifs (24 satisfaits, 1 mitigé, 0 non satisfaits) ont confirmé l'intérêt de commencer la réunion à 19h30 afin d'avoir plus de temps pour discuter des projets. Ils ont également apprécié que la réunion se fasse dans une salle plus grande, engendrant de ce fait une ambiance moins bruyante.

3. Explication des fiches concernant l'aménagement des locaux et lieux de rencontre

Au moment des consultations et visites villageoises, énormément de souhaits d'aménagements (locaux ou espaces extérieurs) ont été énoncés par les habitants. Impossible d'imaginer faire financer l'ensemble de ces aménagements par le Développement Rural (DR) notamment parce que certains projets ne répondent pas aux conditions pour être financés par le DR* et parce que d'autres financements nous semblent plus appropriés.

- * - Existence d'un aménagement dans le village déjà financé lors de la première opération,
- Travaux de peu d'ampleur ne nécessitant pas l'activation d'une procédure telle que le DR,
- Pas de droit réel sur l'espace ou le bâtiment,
- Projet visant un seul public, or les projets DR doivent être polyvalents et viser un public large,
- etc.

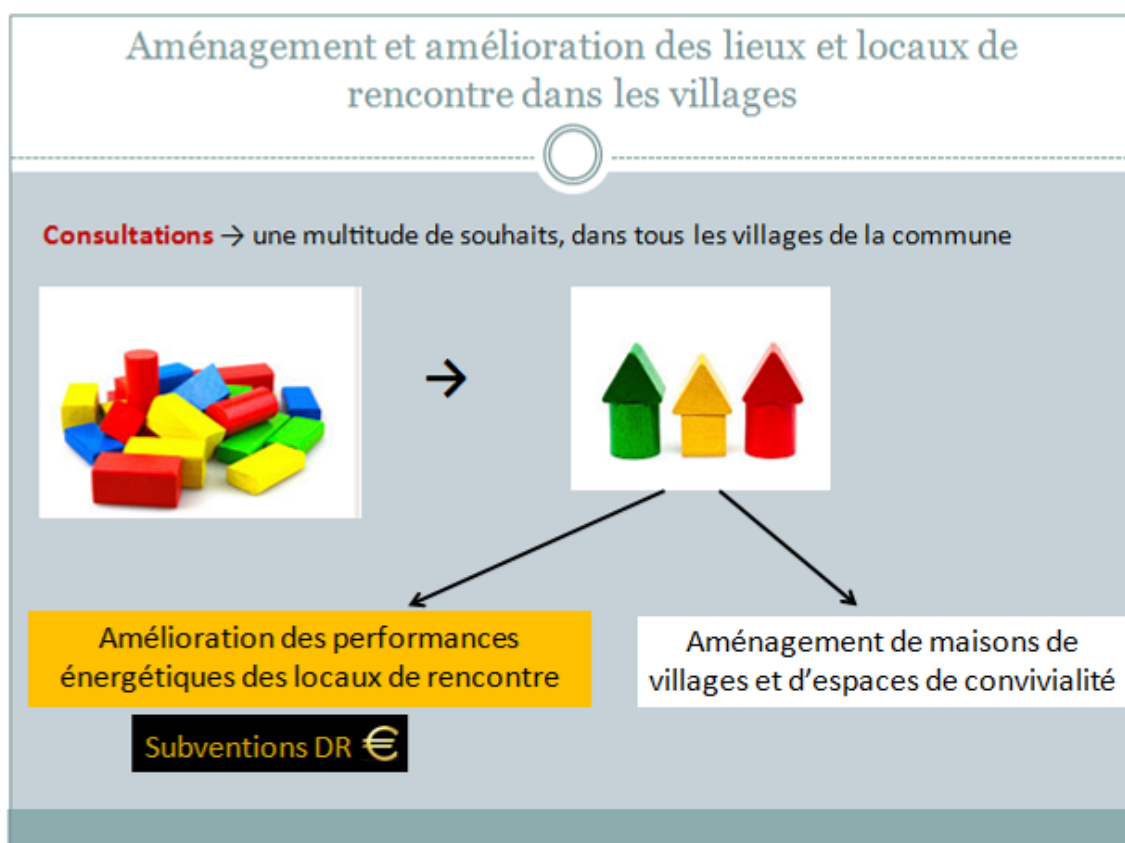
Dès lors, et parce que les souhaits des citoyens, s'ils répondent à des besoins, sont tout à fait légitimes, plusieurs alternatives sont imaginables pour arriver à faire financer ces projets.

- Soit un financement DR (Développement Rural), pour ceux qui remplissent les conditions (à ce stade, deux fiches possibles : « Amélioration des performances énergétiques des locaux de rencontre et « Aménagement d'un local de rencontre polyvalent à Manhay »)
- Soit un financement « budget participatif »
- Soit un petit soutien communal

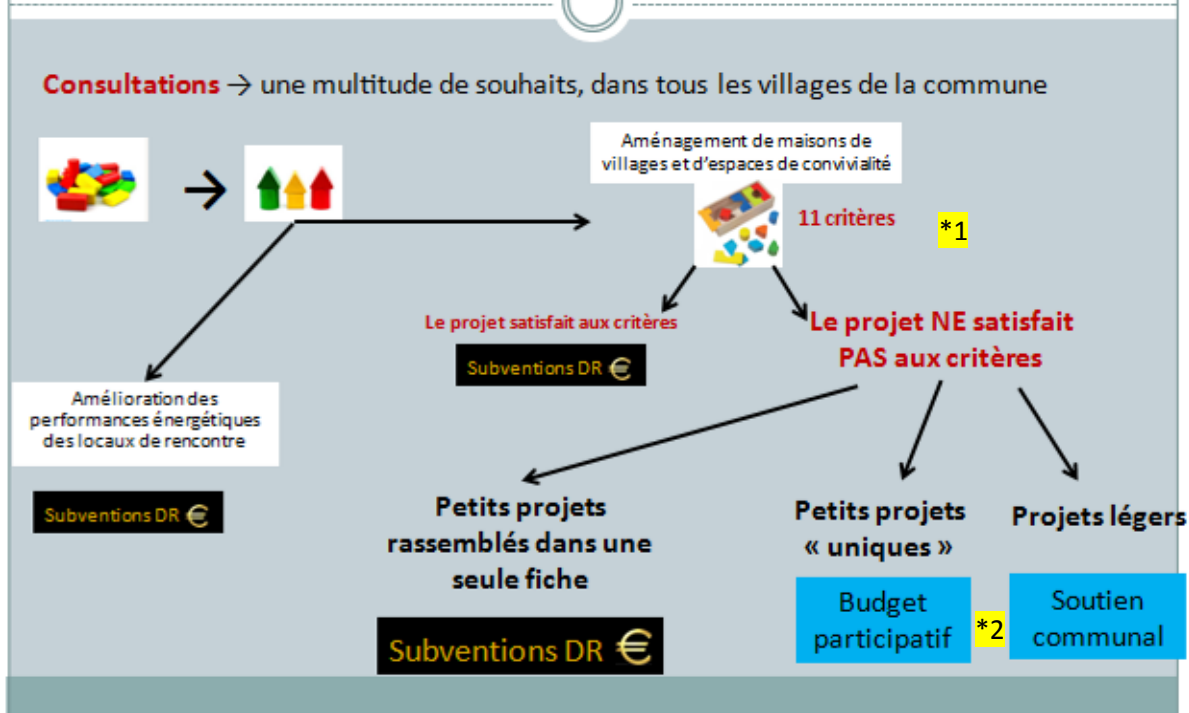
Quel que soit le biais, il est nécessaire que chaque demande soit justifiée par un état des besoins : quel local ou lieux, pour qui, pour y faire quoi. C'est ce qu'il est demandé de faire aux membres durant les vacances avec les habitants des villages, leurs voisins, leurs concitoyens proches, en exerçant ainsi pleinement leur rôle de relais.

Pour leur faciliter les choses, il leur est demandé de remplir le petit questionnaire ci-dessous et de le faire parvenir à la FRW d'ici le 1er septembre. En fonction des données recueillies, la meilleure voie pour assurer son financement sera recherchée.

1. *Descriptif du projet : de quoi s'agit-il, local ou espace, localisation, travaux à entreprendre, estimatif approximatif du budget ...*
2. *Quels sont les besoins auxquels ce local/cet espace de convivialité doit répondre ?*
3. *Quelles sont les activités qui nécessitent un local/un espace ?*
4. *Quelles associations sont demandeuses ?*
5. *Quel est le public visé, nombre d'activités/initiatives organisées chaque année, nombre de participants, ... ?*
6. *En regard des besoins, ce projet est-il pertinent ?*
7. *Quel mode de gestion (si besoin) mettre en place ?*
8. *Quels aménagements intérieur-extérieur prévoir (définir lesquels sont les plus pertinents en regard des besoins) ?*
9. *Autres suggestions concernant le chauffage, la récupération des eaux, et autres (parfois non opportun pour des espaces extérieurs)*



Aménagement et amélioration des lieux et locaux de rencontre dans les villages



*1 : Les 11 critères

1. Utile
2. Aucun projet de ce type n'existe
3. Répond aux objectifs du PCDR : *soutenir et intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif*
4. N'a pas encore fait l'objet d'un financement DR
5. Dépasse la réfection, l'entretien ou l'intervention cosmétique
6. Porteur de développement
7. Fédérateur
8. Soutenu par un comité
9. Fait l'objet d'un descriptif précis
10. Existence d'un droit réel
11. Polyvalent

*2 : Le budget participatif : tout comité ou groupe d'habitants pourra tenter d'obtenir un financement de son projet via un budget participatif. Ce type de procédure permet aux habitants motivés et investis de construire et défendre un projet qui leur tient à cœur. Pour postuler au budget participatif, il s'agira de bien détailler le projet, d'expliquer les plus-values pour le village, pour sa convivialité, la cohésion entre les habitants (+ réponse à une série de critères à définir en GT).

Le budget participatif fonctionne à l'image d'un appel à projet communal. Un jury indépendant sera constitué afin d'allouer de manière récurrente (annuelle ou bisannuelle) un budget (à définir) pour le projet jugé le plus mûr et le plus pertinent. Un projet de « budget participatif » permettrait non seulement d'organiser la programmation dans le temps, mais contribuerait en outre à renforcer l'implication des habitants et leur appropriation du projet ; de même qu'il permettrait de ne pas avantager un village plutôt qu'un autre.

FICHE 1

ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT COMMUNAL RASSEMBLEUR (COMITÉS, ASSOCIATIONS, JEUNES, PRODUCTEURS LOCAUX, ARTISTES, SPORTIFS, ...) METTANT EN VALEUR LES CARACTÉRISTIQUES MANHAYDOISES

Propositions :

- Ayant une portée communale et réfléchissant déjà à l'organisation d'évènements rassembleurs, le Syndicat d'initiative est un porteur de projet idéal.
- Comme il n'est pas facile de trouver des porteurs de projets et de faire venir le public (déjà pris par de nombreuses autres activités), et afin ne pas déformer ce qui existe, ce projet pourrait se greffer à un évènement existant ou regrouper différents évènements de la commune (plutôt que de créer un nouvel évènement). Par exemple la fête de la musique ou la fête des vieux métiers à Vaux-Chavanne (ils sont demandeurs de s'associer à d'autres pour l'organisation, tout en gardant le portage du projet).
- Afin de trouver un concept porteur, s'inspirer d'évènements qui ont eu lieu par le passé et qui ont fédéré tous les habitants de la commune: fancy-fair sur le thème de l'Amérique Latine, foire commerciale, les 150 ans de la Belgique, journée de promenades fléchées à Chlorophylle, challenges intervillages, fête des cerises à Chêne-al'Pierre.
- Choisir un thème fédérateur, commun à tous les villages: le vécu des habitants en lien avec les guerres, le tram (par exemple avec le TTA qui va jusque Lamormenil).
- Organiser une marche aux flambeaux en y intégrant des artistes de rue, des troupes de théâtres, des légendes populaires, etc. Le fait de la faire chaque année dans un village différent, permettrait la découverte des autres villages et villageois.
- Mettre en avant les aspects culturels, afin d'activer la créativité des habitants (exemples: concours photo, une foire aux artistes et artisans locaux, expositions de peintures, carrefours culturels)
- Deux stratégies sont possibles: s'adresser à un public spécifique (mais les évènements spécifiques attirent souvent moins de monde), ou à un public plus large.
- La journée des sixièmes, actuellement limitée à une après-midi au parc Chlorophylle avant les CEB début juin, pourrait devenir une journée complète de tous les 5e et 6e primaire, qui permettrait aux enfants de se partager et se mélanger entre les villages, avec transport organisé par le proxibus.

FICHE 2

CRÉATION D'UN GROUPEMENT D'ACHATS

- Un lien doit être fait entre cette fiche-projet et celle visant à promouvoir les produits locaux.
- Parmi les GAC existants dans les communes voisines, il en existe un à Ferrières. Parmi les partenaires à associer, ajouter également les différents producteurs de la commune (maraichage de Manon Bernier, la ferme de Mafa,...) ainsi que le réseau Ardenne paysanne qui regroupe différents producteurs de la région.
- Les membres confirment qu'ils voient plus d'intérêt à développer une centralisation des achats au niveau alimentaire qu'au niveau énergie, pour laquelle des structures plus grosses, ayant plus d'impact existent déjà (Wikipower, test achat,...)
- La première étape consiste à définir les besoins : faut-il simplement mieux communiquer sur ce qui existe déjà, ou bien est-il nécessaire d'offrir un nouveau service ?
- Il est important d'associer les producteurs à la réflexion, afin que la structure mise en place réponde réellement à leur besoins (de quoi sont-ils demandeurs ? quels temps ont-ils à consacrer ? quantité de produits à écouler ?...). En effet, de nombreux producteurs ont peu voire pas de temps supplémentaire à consacrer à la commercialisation.

- Parallèlement à un dépôt à Hotton, « Li terroir » peut également livrer à domicile moyennant 25€. Pour limiter ce coût, les membres proposent que plusieurs clients groupent leurs commandes, ou de créer un lieu de dépôt à Manhay.
- Avoir un lieu de dépôt approprié est important, que ce soit pour une collaboration avec Li Terroir ou pour la mise en place d'un nouveau GAC. Cette idée de dépôt a notamment été évoquée lors du débat qui suivait la pièce de théâtre « Nourrir l'humanité c'est un métier » (printemps 2015 à Manhay). L'idéal serait la mise à disposition d'un local par la commune, et de l'équiper d'un frigo pour stocker les aliments (notamment viande et produits laitiers).
- Pour la création d'un GAC, il faut également définir qui s'occupe des différentes tâches : mise en ligne des produits disponibles à la vente, répartition des marchandises, comptabilité, envoi et réception des commandes. Soit une personne est payée pour le faire, soit les tâches sont réparties entre les différents membres selon un roulement et un planning clairement établi.

FICHE 3

MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE SOLIDARITÉ ET D'ÉCHANGES DE BIENS ET SERVICES

Selon les membres, la formule SEL (Système d'Echange Local) est celle qui convient le mieux pour atteindre les objectifs. Elle permet de structurer l'entraide déjà existante et présente en outre l'avantage de ne pas engendrer de frais. Le SEL permet l'échange de services, mais également de biens.

Vu la distance, malgré l'existence de SEL à Rendeux et Durbuy, la création d'un SEL dans la commune de Manhay est pertinente. Parmi ce qui existe déjà, peut être ajouté le projet de Repair Café à Barvaux.

Pour établir sa charte de fonctionnement, le comité de coordination peut se baser sur les modèles de chartes proposés par les structures encadrant les SEL à l'échelle de la Région Wallonne (RCR notamment). Pour éviter la concurrence déloyale et afin de ne pas fragiliser les activités indépendantes existantes, la charte précise qu'un membre du SEL ne peut pas rendre de services liés à son activité professionnelle.

FICHE 4

AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL DE RENCONTRE POLYVALENT À MANHAY

Pour la plupart des membres, ce projet est intéressant et légitime. Légitime en vertu du listing des besoins énumérés ci-après, et intéressant dans la mesure où sa localisation centrale contribuera à y fédérer l'ensemble des villageois. A ce jour, les habitants regrettent une utilisation anarchique du bâtiment et le fait que la salle existante ne sert à personne puisqu'elle n'est pas fonctionnelle (trop grande, pas de cuisine, pas de bar, ne convenant pas à toutes une série d'activités listées dans les besoins).

Si le subventionnement de ce projet faisait débat en début de réunion, les membres se sont quasi tous ralliés à l'opinion suivante : l'aménagement de cette salle est dans les cartons des élus, ce projet se fera avec ou sans subventions DR, autant traiter celui-ci dans le cadre de l'opération pour deux raisons :

- Maximiser son utilité en faisant en sorte qu'il soit bien réfléchi dans le cadre de la CLDR afin de répondre au mieux aux desideratas des habitants
- Permettre le financement du projet via subvention DR de 80% « libérera » du coup la somme que la commune comptait y investir et qu'elle pourrait affecter dès lors aux projets villageois d'aménagement de lieux et locaux de rencontre qui ne répondraient pas aux critères ouvrant la porte aux subventionnements du Développement Rural.

Propositions :

- S'assurer de la modularité du bâtiment afin de pouvoir y organiser des activités de différents types.
- Veiller à modérer le budget à affecter à ce projet.
- Mettre en place un comité pour la gestion de ce local (si pas de comité, pas de projet).
- Mener une réflexion sur le projet en collaboration avec les écoles.
- S'assurer des aménagements utiles visant à économiser l'énergie.

Listing des besoins :

- Organisation des activités et spectacles du comité culturel : Noël au théâtre, séances de cinéma, concerts, ...
- Lieu de stockage du matériel culturel et associatif
- Réunions des gens du village
- Réunions centralisées des jeunes, aînés, ... de toute la commune
- Réunions du Syndicat d'Initiative
- Organisation d'un marché pour les commerces locaux
- Lieu de distribution des produits locaux
- Organisation d'évènements privés : mariages, enterrement, communions, ...
- Organisation d'évènements rassembleurs : bals, fêtes, ...
- Organisation d'activités sportives type gym douce, yoga, danses de salon ou folkloriques

FICHE 5

AMÉNAGEMENT ET AMÉLIORATION DES LIEUX ET LOCAUX DE RENCONTRE DANS LES VILLAGES. AMÉNAGEMENT DES CŒURS DE VILLAGE

Beaucoup d'échanges de questionnement au sujet de ce projet (voir explication au point 3)

Propositions :

- Prévoir des clauses éthiques pour l'utilisation des locaux, ne pas en faire qu'un usage commercial.
- Concernant l'amélioration des performances énergétiques des locaux de rencontre, il s'agira d'identifier qui est propriétaire (commune, comité de village, fabrique d'Eglise ?), et de prévoir d'autres sources de financement pour les bâtiments non publics mais utilisés comme tels. Attention toutefois de ne pas déséquilibrer les interventions dans les villages.
- Creuser plus loin que l'audit pour décider d'une intervention énergétique, vérifier également l'utilisation du local visé. Faut-il investir s'il est peu utilisé ? Attention qu'il est peut-être peu utilisé parce qu'inconfortable !
- Tenir compte du critère « diminution de la pollution » pour déterminer la nécessité d'intervenir d'un point de vue énergétique.

Un membre a rendu les remarques écrites suivantes au sujet du budget participatif :

- Dangers du budget participatif : risque de « gueguerre » entre les villages ; les villages qui n'ont jamais rien demandés pourraient se sentir frustrés par rapport aux autres ; déposition de projets en surnombre pour être sûr qu'au moins un se réalise.
- Alternative proposée : la commune donnerait une somme par habitant (par exemple 2€) à chaque comité de village qui la gérerait en bon père de famille.

FICHE 6

ACTION D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS (NOUVEAUX HABITANTS, DEMANDEURS D'ASILE, SECONDS RÉSIDENTS, ...)

Propositions :

- Organiser un apéro de quartier, comme il s'en organise à Boussines ou Lafange dans le but de faire connaissance avec les nouveaux habitants.
- Prendre exemple sur l'initiative du village de Vaux-Chavanne ; la jeunesse organise « la fricassée » lors de la fête du village. Concrètement, les nouveaux arrivants sont sollicités pour préparer une fricassée à leur domicile afin de recevoir les anciens habitants. La fête durant plusieurs jours, plusieurs habitants nouvellement arrivés ont l'occasion d'être « visités ».
- En ce qui concerne les réfugiés, il faut savoir (dixit Maggy du Comité culturel) qu'ils sont très demandeurs de contact. Des choses existent pour favoriser leur intégration (qui se fait surtout via la scolarisation des enfants à l'école du village); le centre organise notamment des repas et des stages pour tenter d'attirer les habitants. Le comité culturel prend en charge une partie de l'animation : cinéma pour les enfants, invitation à des séances d'Opéra sur Liège, ... Un frein à leur intégration : ils n'ont pas la possibilité de pouvoir se rendre utiles, de s'intégrer dans le circuit du travail, même temporaire ou ALE. Du coup, la mise en place d'un SEL pourrait s'avérer fort utile car ces gens ont des compétences à partager !
- Pour permettre une meilleure connaissance de la commune, la publication d'un guide pratique sur Manhay est évoquée. Prévoir qu'il reprenne également les clubs et associations. Le syndicat d'initiative pourrait s'en charger. Contacter des sponsors pour financer sa publication et envisager une distribution large, pas seulement aux nouveaux arrivants.

FICHE 7

DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION COMMUNALE

Propositions :

- Identifier pour chaque village une « personne relais » qui a un lien avec les élus communaux.
- Activer une interactivité avec les gens de la Commune, entre la population et les élus.
- Développer d'abord ce qui est en place; il y a déjà pas mal de moyens de communications existants.
- Continuer les toutes-boîtes.
- Remettre à jour un guide de la commune.
- Ajouter, dans le bulletin communal, la personne à qui on peut envoyer les demandes de parutions d'un article. Il suffirait de rajouter une adresse mail en première page.
- Réduire le laps de temps entre les parutions du bulletin communal.
- Il ne faut pas oublier de faire un retour à la population par rapport à ce qui se dit en CLDR.
- Mettre en ligne un site internet de la CLDR.
- Ne pas tout focaliser sur internet, les gens recherchent le contact « personnel ». Ce n'est pas sur le net qu'on peut aller présenter nos griefs !
- Prendre exemple sur les communes telles que Stoumont ou Vielsalm qui utilisent par exemple les Echos de Stavelot pour informer la population des diverses actualités de leur commune.
- Les villages ne s'entraident pas assez. Quand un village organise quelque chose il devrait au moins y avoir délégation de chaque village de la commune pour aller les aider et amener des gens. Mais pour cela il faudrait communiquer entre les différents comités.

FICHE 8

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES ENFANTS OU DES AÎNÉS

Propositions :

- Organiser une commission enfants/ainés conjointe. Quid de la communication entre eux ? C'est le but de l'intergénérationnel. Ce serait une belle expérience de marier les deux, un bel échange.
- Organiser un goûter des 3x20 avec les enfants qui feraient par exemple un spectacle.

- Les aînés pourraient aller dans les écoles parler de leurs différentes expériences (guerres, travail, coutumes,...).
- Traiter certains sujets en collaboration avec la CCATM (mobilité), développer plus d'interconnexion.

FICHE 9

ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARTICIPATION CITOYENNE ET AUX PROJETS À DIMENSION COLLECTIVE

Cela demande beaucoup d'investissement au niveau organisationnel.

Cette fiche rassemble un peu toutes les autres fiches discutées à cette réunion.

Propositions :

- Organiser une fête qui réunisse tous les villages de la commune et qui représenterait la commune. Comme par ex la St Martin à Bomal, la St André à Lierneux, la fête des Myrtilles à Vielsalm.
- Donner l'occasion aux comités de présenter leurs projets lors d'une réunion spécifique.
- Organiser des mises à l'honneur de diverses personnalités de la commune (inventeur, artistes, actes « héroïques »...) – trophée citoyen
- Prévoir un moment lors des réunions CLDR pour que chaque membre puisse parler des projets en cours dans leur village ou association.
- Prévoir un relais administratif à la commune.

Présences :

- pour la commune: Stéphanie Hoheiser, agente administrative
- pour le bureau Lacasse: Valentin Laborey , auteur de programme
- pour la FRW: Anne Klein, Stany Noël, Noëlle Vliegen, agents de développement
- pour la CLDR, voir le tableau ci-dessous

Comme il ne s'agit pas de réunions de "CLDR" mais de réunion de "Groupes de Travail", la liste de présence ne précise pas les personnes qui se sont excusées; en effet la présence des membres n'est pas obligatoire.

Président					
Wuidar	Robert				
Pour les représentants du Conseil communal					
Hubin	Pierre	P	Wilkin	Stéphane	
Huet	Geoffrey	P	Generet	Marc	P
Pour les représentants de la population					
André	Nicolas	P	Kreins	Philippe	
Bernard	Anne	P	Laval	Philippe	P
Bernier	Manon		Laval	Josiane	P
Burton	Sylvie		Leboutte	Emmanuel	P
Carême	Stéphane		Lecart	Damien	P
Clesse	Aline		Lesenfants	Jacques	P
Conrad	Marielle	P	Lesenfants	Maxime	
Cornet	Benoît	P	Lesenfants	Michel	
Cornet	Roger		Libar	Alain	P
Courard	Fabian	P	Libotte	Monique	P
Delafontaine	Jean-Luc	P	Muhlen	Nancy	
Delande	Christian		Petit	Fabrice	
Demoitié	Barthélemy		Pierret	Joseph	P
Detroz	Marie-Caroline		Piret	Edith	P
Dufrasne	Maëlle		Pirotte	Annette	
Fagnant	Anne		Pottier	Marc	
Gillard	Anne		Quétin	Marc	
Gillard	Pierre-Emmanuel	P	Reynders	Laurent	
Gillard	Patrick	P	Sandri	Silvana	
Grognard	Martine		Sépult	Vincent	
Emonds-Alt	Brigitte		Tassigny	José	P
Hubert	Anne	P	Van Lerberghe	Maggy	P
Hubert	Marie-Thérèse	P	Wuidar	Philippe	
Jacobs	Jocelyne	P			

Réunion du Groupe de Travail 5 :

« Agriculture, forêt + Economie & emploi, commerces, artisanat »

22 septembre 2015 – Salle de Malempré

1. Présences : voir dernière page

2. Déroulé et méthodologie

Après validation des intitulés des fiches-projets lors de la dernière CLDR, les membres ont l'occasion de préciser le contenu des fiches au cours de 5 réunions de groupes de travail thématiques :

- **GT1** : Services, loisirs, sport, culture
- **GT2** : Cohésion sociale, gouvernance, communication
- **GT3** : Nature, eau, énergie, développement durable, déchets
- **GT4** : Aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, démographie + Mobilité, sécurité routière, infrastructures routières + Identité, tourisme, chemins et sentiers
- **GT5** : Agriculture, forêt + Economie & emploi, commerces, artisanat

Les membres ont le choix de participer ou pas aux différents GTs, en fonction de leur intérêt et disponibilité.

Les fiches, préalablement envoyées aux membres, ont été élaborées par l'auteur de programme et la FRW sur base des propositions recueillies lors des consultations et de l'ensemble des travaux de réflexion menés par la CLDR, en y intégrant des éléments d'information en rapport avec les différents projets.

En réunion, les membres ont eu l'occasion de travailler/creuser/améliorer l'ensemble des fiches ; l'auteur de programme ayant ensuite pour mission d'adapter celles-ci en y intégrant la matière récoltée.

Evaluation en fin de réunion : Mme Piret regrette de n'avoir pas su s'exprimer, sans doute en raison du fonctionnement en grand groupe (plutôt que les 4 petits groupes habituels). Interrogés, les participants se prononcent plutôt en faveur du grand groupe pour des thématiques comme celles traitées aujourd'hui, qui permet à chacun d'entendre des avis plus experts dans l'un ou l'autre domaine. Sachant que le grand groupe peut toutefois aussi freiner la participation de certains. A l'avenir, selon que les thématiques soient plus ou moins pointues, la méthodologie sera adaptée.

FICHE 40

CRÉATION D'UN ATELIER RURAL

S. Wilkin, conseiller entreprises pour le développement économique des communes du nord Luxembourg chez Idélux partage une information d'importance avec les membres ; un hall relais est implanté sur le parc d'activités économiques de Manhay, sa superficie (500m²) ne convient pas à une série de petits entrepreneurs manhaydois qui par contre pourraient s'implanter dans une structure telle que l'atelier rural. S. Wilkin compte déjà 4 entrepreneurs demandeurs de ce type d'infrastructure (200m² environ). Selon lui, ce projet, vu son utilité, vu le subventionnement accessible (80%) devrait figurer dans les priorités de la CLDR.

Propositions :

- En ce qui concerne la localisation idéale de ce type d'infrastructure, le terrain de la scierie Hubert est évoqué. Attention qu'il faut une propriété communale !
- Un espace de coworking pourrait y être aménagé.
- Une partie de l'atelier pourrait être dédié à la transformation/commercialisation des produits locaux.
- Cette structure pourrait regrouper plus largement les producteurs, artisans et entrepreneurs locaux, offrir une vitrine de leurs productions locales (cfr la maison de l'an 2000 à Bruxelles).

FICHE 41 - 42

MISE EN PLACE D'UNE INFRASTRUCTURE DE SOUTIEN À L'EMPLOI ET D'UNE PLATE-FORME DES ACTEURS LOCAUX

S. Wilkin informe qu'un club d'entreprises existe au niveau du parc d'activités de Vaux-Chavanne et qu'il se réunit régulièrement.

Suite à la rencontre des indépendants organisée lors des consultations et à leur demande d'être associés à ce club, Idélux a organisé une soirée sur les recouvrements de créances ouverte à tous les indépendants de la commune. Ceux-ci ont bien répondu à l'invitation et donc manifesté leur intérêt pour ce type de rencontres « inter-entreprises ». L'initiative en est cependant restée là ; pour S. Wilkin, l'impulsion doit venir des entrepreneurs sachant qu'il est difficile de rassembler des indépendants actifs dans des secteurs fort différents (ex : un maraîcher et une entreprise bois).

Propositions :

- Organiser un salon de la construction auquel participeraient tous les acteurs locaux du domaine. Ouvrir ce salon aux demandeurs d'emploi dans l'idée que certains indépendants pourraient se partager les services d'un graphiste, comptable, ...
- Organiser des déjeuners/rencontres des indépendants

FICHE 48

MISE EN PLACE D' ACTIONS VISANT LE MAINTIEN DE LA PRODUCTION AGRICOLE SUR LA COMMUNE ET SENSIBILISATION À L'AGRICULTURE

Les terrains agricoles en propriété communale sont tous loués à des agriculteurs, cela représente 17% de la surface agricole, c'est déjà un soutien important de la commune aux agriculteurs. Le cahier des charges organise l'attribution de ces terres en tenant compte de l'âge de l'agriculteur, des enfants à charge, de la localisation, afin de soutenir ceux qui démarrent, ... et privilégie de ce fait une agriculture plutôt familiale. Il n'est donc pas pertinent de mettre en place une politique foncière communale supplémentaire.

Propositions :

- Les plantations de sapins de Noël, lorsqu'elles se transforment en sapinières (croissance au-delà de 10 ans) vampirisent le sol dédié à l'agriculture. Même si ce problème reste ponctuel, il faudrait faire respecter le règlement (DNF et/ou commune).
- Développer l'agro foresterie, en bordure de champs. Proposer des formations en agro foresterie aux agriculteurs (ne pas se limiter à ceux de la commune, mais inviter ceux des communes avoisinantes), inviter également les particuliers. S'adresser à l'Agence wallonne d'agroforesterie, collaborer avec le GAL.
- Outre la sensibilisation des consommateurs à l'intérêt des produits locaux alimentaires, organiser des sensibilisations du monde agricole lui-même aux diversifications possibles qui dépassent le champ du tourisme ou des produits de bouche (ex : la culture du chanvre, le golf fermier, ...). Associer aussi les propriétaires terriens.

FICHE 49

SOUTIEN À LA VALORISATION ET LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS LOCAUX

Des liens peuvent être faits avec d'autres fiches (GAC, commerce équitable, ...)

Propositions :

- S'appuyer sur les initiatives en place :
 - Socodida, SCRL d'Odeigne qui propose divers produits locaux, principalement crèmerie, fromages et charcuterie via une distribution en porte à porte. Rem : attention qu'au niveau communal, il n'est pas envisageable de favoriser cette SCRL en faisant sa promotion d'autant qu'elle commercialise des produits d'autres communes. Donc soit se limiter à une information à son sujet, soit réfléchir avec elle à proposer davantage les produits de la commune.
 - Une personne réfléchit à commercialiser les produits de Li Terroir via un véhicule ambulant, à suivre.
 - Inciter les habitants de la commune à s'affilier à Li Terroir. Réticences eu égard au déplacement nécessaire jusqu'à Hotton pour s'approvisionner (ou livraison à 25€). => faire lien avec FP 2 (groupement d'achat)
 - Soit un groupement de commandes permet de diviser les frais de livraison
 - Soit un point de dépôt est mis en place à Manhay sachant que sans chambre froide, c'est difficilement envisageable pour le lait et la viande ; à moins de fixer un créneau horaire fort limité. S'assurer aussi d'être en règle au niveau de l'AFSCA !
 - Profiter de l'aménagement de la salle de l'Entente et y installer une chambre froide
 - Commercialiser les produits locaux via les commerces déjà en place, le SPAR (demandeur par ailleurs), le magasin de Marie à Dochamps ou la petite épicerie de Harre. Rem : voir la marge qui serait prise !
- Aménager un « point relais » qui serait aussi une vitrine des produits locaux.
- Organiser un marché fermier. Voir les initiatives existantes qui marchent (Hall de Han) ou pas (Marché du terroir de Malmedy).
- Organiser une échoppe des produits de Manhay sur le marché de Bomal et profiter des chalands déjà mobilisés.
- Booster la communication sur les producteurs locaux, informer de leur existence, mettre en avant leurs produits auprès des habitants de Manhay et alentours. Les reprendre tous dans un feuillet détachable inséré dans le bulletin communal. Pour les identifier, insérer un appel aux producteurs locaux dans le prochain bulletin communal afin qu'ils se manifestent, renseignent leurs coordonnées et les produits qu'ils proposent.

FICHE 50

MISE EN PLACE D'UNE PLATE-FORME DE CONCERTATION DES USAGERS DE LA FORÊT

Les dégâts de gibier entament largement les revenus de l'exploitation sylvicole (et font des dégâts dans les cultures). Ainsi, entre ces deux types d'usagers, chasseurs et propriétaires forestiers (dont la commune), il existe déjà de fortes tensions liées à leurs intérêts très différents.

Le conseil cynégétique constitue déjà une espèce de plate-forme et il est déjà difficile d'y arbitrer les attentes de chacun ; commune et DNF qui préconisent un plan de tir face aux chasseurs qui tirent la limite vers le bas.

Le fait que les chasses soient commerciales empêche une saine gestion !

Ce n'est pas une plate-forme qui permettra de gérer ce type de problème. Une action transcommunale avait d'ailleurs été mise en place, sans rencontrer le succès escompté.

Propositions :

- Ajouter les cueilleurs de champignons dans les usagers de la forêt.
- Il serait néanmoins intéressant de réduire la taille des parcelles de chasse afin que les chasseurs locaux puissent en devenir locataires.

- Modifier les cahiers des charges des chasses, diminuer la durée des baux (fixés à 12 ans actuellement).
 - Taxer davantage les chasseurs qui n'atteignent pas les quotas définis par le plan de tir.
-

FICHE 51

VALORISATION DES RESSOURCES EN BOIS POUR PRODUIRE DE L'ÉNERGIE

Malgré son grand patrimoine forestier, il n'y a pas de production locale de bois énergie sur la commune. Une filière de plaquettes est déjà en train de se mettre en place à Malempré. Actuellement il leur manque encore un hall de stockage et une machine pour le tri.

Les déchets de taille récupérés le long des voiries de la commune sont mis en vente (servent de paillage).

Propositions :

- Chiffrer la consommation en pellets de l'ensemble des habitants de la commune afin d'évaluer la pertinence d'une filière de production de pellets à Manhay – Rem : IBV, le plus gros producteur de pellets se situe à 20 km d'ici (Vielsalm), cela n'a pas de sens d'envisager une filière à Manhay d'autant qu'il y a surabondance au niveau de l'offre vu la subsidiation importante de cette production en Belgique.
 - Un tel projet permettrait l'alimentation du réseau de chaleur envisagé au centre de Manhay, pourquoi pas y aménager un local de stockage qui puisse être utile aux réseaux de Manhay et de Malempré (voire plus largement pour d'autres communes)
 - Développer une régie communale pour la valorisation des bois de diverses origines (chablis, déchets, tailles, ...) pour divers usages. Le tri des plaquettes permet de nombreux débouchés, surtout pour valoriser le bois local. Rem : bonne idée, mais n'oublions pas que la première vocation économique du bois concerne le bois d'œuvre dans les domaines de la construction, de la menuiserie notamment.
-

FICHE 52

COORDINATION DES ACTEURS DE LA FILIÈRE BOIS POUR LA CRÉATION DE DÉBOUCHÉS CONCRETS VALORISANT LE BOIS

Dans le parc d'activités, deux sociétés de construction bois ont fait faillite (deux nouvelles, plus petites, les ont remplacées).

Propositions :

- Les travailleurs du secteur ne mettent pas suffisamment en avant la grande qualité de leur travail, il faut pouvoir en faire la démonstration et s'appuyer sur, développer et renouveler les initiatives telles que la journée du bois de Grandmenil (dimanche 27 septembre 2015). L'ensemble des entreprises actives dans le secteur du bois sur la commune de Manhay participent à cette journée en forêt articulée autour de démonstrations forestières et de l'exposition de l'ensemble de la filière bois : gyrobroyage, plantation, bois-énergie, exploitation, fendage, sciage, protection,... Important de mettre en avant tous les acteurs de la commune, leur savoir-faire et les débouchés possibles dans le secteur.
- Miser davantage sur la qualité, proposer des produits ayant subi une transformation (c'est là que se fait le plus gros bénéfice), trouver de nouveaux débouchés innovants.
- Il ne faut pas se leurrer ; 3.000.000 m³ sont produits en Wallonie principalement par de grandes sociétés, les petites scieries ont disparu. Tout se joue au niveau international et pas au niveau d'une petite commune ! A voir malgré tout s'il ne reste pas une opportunité dans le feuillu pour les petites scieries.

Présences :

- pour la commune: Stéphanie Hoheiser, agente administrative
- pour le bureau Lacasse: Valentin Laborey , auteur de programme
- pour la FRW: Anne Klein, Noëlle Vliegen, agents de développement
- pour la CLDR, voir le tableau ci-dessous

Comme il ne s'agit pas de réunions de "CLDR" mais de réunion de "Groupes de Travail", la liste de présence ne précise pas les personnes qui se sont excusées ; en effet la présence des membres n'est pas obligatoire.

Président					
Wuidar	Robert	P			
Pour les représentants du Conseil communal					
Daulne	Pascal	P	Demoitié	Alexiane	
Hubin	Pierre	P	Wilkin	Stéphane	P
Huet	Geoffrey		Generet	Marc	
Pour les représentants de la population					
André	Nicolas	P	Kreins	Philippe	
Bernard	Anne	P	Laval	Philippe	P
Bernier	Manon	P	Laval	Josiane	P
Burton	Sylvie		Leboutte	Emmanuel	P
Carême	Stéphane		Lecart	Damien	P
Clesse	Aline	P	Lesenfants	Jacques	P
Conrad	Marielle	P	Lesenfants	Maxime	
Cornet	Benoît		Lesenfants	Michel	P
Cornet	Roger		Libar	Alain	
Courard	Fabian		Libotte	Monique	P
Delafontaine	Jean-Luc	P	Muhlen	Nancy	
Delande	Christian	P	Petit	Fabrice	
Demoitié	Barthélemy		Pierret	Joseph	P
Detroz	Marie-Caroline		Piret	Edith	P
Dufrasne	Maëlle		Pirotte	Annette	P
Fagnant	Anne		Pottier	Marc	
Gillard	Anne		Quétin	Marc	
Gillard	Pierre-Emmanuel	P	Reynders	Laurent	
Gillard	Patrick	P	Sandri	Silvana	
Grognard	Martine		Sépult	Vincent	P
Emonds-Alt	Brigitte	P	Tassigny	José	P
Hubert	Anne	P	Van Lerberghe	Maggy	
Hubert	Marie-Thérèse		Wuidar	Philippe	P
Jacobs	Jocelyne	P			

4. GT Aménagements conviviaux et budget participatif

Compte-rendu réunion GT aménagements conviviaux et budget participatif – 29 octobre 2015

Présences :

Pour la CLDR : 21 membres (voir liste en annexe)

Pour la FRW : Noëlle Vliegen, Anne Klein

Pour le bureau d'étude « Lacasse » : Valentin Laborey, Auteur de programme

Pour la commune : Stéphanie Hoheiser, agente administrative en charge de l'ODR

Ordre du jour

1. Réflexion pour la mise en place d'un budget participatif
 1. Préalables
 2. Types de projets qui pourraient postuler
 3. Critères d'attribution du budget participatif
 4. Montant et périodicité
 5. Composition du jury
 6. Calendrier
2. Information sur les dossiers rentrés par les habitants (Oster, Vaux-Chavanne, Roche-à-Frênes, Dochamps + Malempré) pour l'aménagement de locaux et d'espaces de convivialité
3. Modes de financement possibles pour ces projets

1. Réflexion pour la mise en place d'un budget participatif

1. Préalables

Le budget participatif sera ouvert à tous : tout comité ou groupe d'habitants pourra tenter d'obtenir un financement de son projet via un budget participatif. Ce type de procédure permet aux habitants motivés et investis de construire et défendre un projet qui leur tient à cœur.

Il s'agira de défendre son projet : pour postuler au budget participatif, il faudra bien détailler le projet, expliquer les plus-values pour le village, pour sa convivialité, la cohésion entre les habitants (+ réponse à une série de critères à définir en GT). Cela motive à augmenter la qualité du projet.

Un jury sera mis en place : le budget participatif fonctionne à l'image d'un appel à projet communal. Un jury indépendant sera constitué afin d'allouer de manière récurrente (annuelle ou bisannuelle) un budget (à définir) pour le projet jugé le plus mûr et le plus pertinent.

Ce type de fonctionnement empêchera qu'un village soit avantagé par rapport à un autre (pas de privilèges, tout le monde sur le même pied d'égalité), de même qu'il permettra que des projets puissent rapidement se concrétiser dans différents villages.

2. Types de projets qui pourraient postuler

Le budget participatif a été mis en place pour permettre de subventionner de petits aménagements de lieux et locaux de rencontre. Par la suite, il pourrait s'ouvrir à d'autres types de projets en lien avec les objectifs du PCDR, comme par ex: rénovation petit patrimoine public, achat matériel pour association, embellissement cadre de vie, activités, ...

A ce stade, les membres estiment qu'il n'est pas utile d'ouvrir à d'autres projets que ceux inscrits dans le PCDR. En effet, les membres CLDR ont consenti un investissement important jusqu'ici, leur « réserver » l'ouverture du budget, jusqu'à « épuisement » des projets PCDR constitue une reconnaissance pour le travail fourni.

Il est important de définir des critères afin de justifier les raisons du financement d'un projet plutôt que d'un autre. L'idéal serait bien sûr de pouvoir satisfaire toutes les demandes de subside, mais comme le budget est limité, il est nécessaire de sélectionner les projets selon des règles, des critères qui permettent de faire des choix. Il est important que ceux-ci soient le plus clairs et partagés possible. Sur base d'une proposition de la FRW, les membres valident les points suivants :

Conditions

- Projet d'intérêt public
- Porteur = une association ou asbl et si pas, un groupe d'habitants du même village (5% des habitants). Pas d'accès aux bénéficiaires du budget participatif aux conseillers communaux ou CPAS.
- Projet se situant sur propriété publique (communale, comité, fabrique d'église,...)

Critères

- Pertinence / utilité du projet / apport pour la vie du village
- Besoins encore non rencontrés
- 1^{ère} intervention (du Développement Rural, du Budget Participatif)
- Pas d'autres sources de financement possibles (ex: PPPW)
- Pérennité
- Nombre de personnes impliquées dans le projet (en nombre ou en %age du village)
- Caractère original et/ou innovant
- Qualité de l'aménagement proposé
- Caractère concret et réaliste des résultats attendus
- Faisabilité technique et financière
- Dépenses raisonnables via un justificatif de recherches comparatives menées pour faire diminuer le coût de l'investissement
- Mobilisation des villageois dans la réalisation du projet (ex: temps affecté, participation entrepreneurs locaux)
- En lien avec les objectifs du PCDR

Remarque : attention que si c'est la Commune plutôt qu'une association qui sollicite des entreprises, cela risque d'impacter à la hausse les devis !

A creuser encore :

- Quelle procédure d'examen des critères : leur adjuge-t-on des points ? Cela fera-t-il l'objet d'un débat ? Y aurait-il vote pour 3 projets préférentiels ou autres ?
- Comment juger de l'utilité du projet ? Admet-on que plus le projet est important pour le bien-être d'un quartier, plus il aura de chance d'être financé ?
- De même que plus de personnes sont impliquées dans le projet, plus il est intéressant de le financer ?
- Les projets pourraient-ils être subsidiés une fois seulement ? Ou, pour la 2^{ème} demande, ils pourraient être subsidiés, mais passeraient en seconde priorité par rapport aux projets qui n'ont pas encore été financés ?
- Faut-il prévoir dans le budget global, une enveloppe de finalisation qui octroie une rallonge au cas où le projet le nécessiterait ?
- Donne-t-on la possibilité de défendre le projet en cas de refus, même motivé ?

2. Budget

Montant

- Intervention financière communale fixée à 15.000€ /an
Ce point est discuté, un des membres suggérant que ce budget corresponde plutôt à un pourcentage (10% par ex) des subventionnements DR obtenus par la commune ou qu'il soit d'office porté à 50.000€. L'augmentation du budget permettant de réaliser bien davantage de petits projets villageois. Il faudrait en outre, selon lui, trouver une clef de répartition pour assurer non seulement l'équilibre entre chacun des villages mais aussi pour assurer que de gros projets se fassent de même que des plus petits. La FRW attire l'attention des membres sur le fait que la commune réalise déjà un beau geste (seules 2 communes en Wallonie ont mis en place ce type de budget à la connaissance de la FRW et les montants sont moindres). Interrogés, les membres se positionnent majoritairement (15/20) en faveur du montant décidé par le collège et saluent l'initiative.
- Appui technique : nombre d'heures effectuées par les ouvriers communaux pour la réalisation et pour l'entretien. Inutile de préciser le nombre d'heures à l'avance, à voir selon le projet.

Nombre de projets et enveloppes

Questions/propositions FRW :

- 1 ou plusieurs projets retenus ?
- Enveloppes définies (Ex : 3 enveloppes dégressives 8.000€+ 5.000€ + 2.000€ ; 3 enveloppes identiques de 5.000€) ou adaptation au montant sollicité ?
- Sur base du montant demandé (risque de surévaluation) ?
- Subvention à 100% ou part villageoise ?
- Libération montant : 2 tranches (ex : 70% avant travaux, 30% à réception factures) ?

Les membres proposent d'attendre de voir les projets qui seront rentrés et selon, définir le nombre.

La FRW attire l'attention sur le fait qu'il sera impossible de majorer le montant pour le faire coller aux projets rentrés, toute somme devant être inscrite au budget (nécessité d'être pensée l'année qui précède).

Si la dynamique prend bien, si les projets sont qualitatifs, rien n'empêche que la commune décide éventuellement d'une augmentation pour l'année suivante.

3. Jury

Composition

- En ce qui concerne les citoyens, il est décidé que les membres du jury soient uniquement des membres CLDR, qu'il y ait maximum 1 personne par village peu importe la taille (se mettre d'accord sur la personne retenue parmi les membres CLDR issus du même village). Lorsqu'il s'agira de voter, il ne sera pas possible de voter en faveur de son propre village (donc peu importe que tous les villages soient ou non représentés), on évite ainsi aux membres d'être juge et partie.
- Des membres neutres se joindront au jury, à savoir un agent FRW, Edgard Gabriel (SPW) ainsi qu'un expert invité selon la matière.
- La question du mandat tournant ou fixe n'a pas été tranchée.

Remarque : un membre fait remarquer qu'il ne sera pas simple de gérer les choses une fois que plusieurs projets seront mis en concurrence !

Vu l'avancement dans l'année (fin octobre), il est proposé que la somme affectée au budget 2015 bénéficie au projet d'aménagement de Roche-à-Frêne étant donné qu'il est le seul à ce stade à pouvoir être financé via ce créneau (projet d'un montant évalué à 5.000€ environ).

2. Information sur les dossiers rentrés par les habitants pour l'aménagement de locaux et d'espaces de convivialité

Les membres de la CLDR ont été invités, s'ils souhaitent qu'un aménagement de local ou d'espace de convivialité voit le jour dans leur village, à remplir ce petit questionnaire en collaboration avec d'autres villageois :

- Descriptif du projet : de quoi s'agit-il, local ou espace, localisation, travaux à entreprendre, estimatif approximatif du budget ...
- Quels sont les besoins auxquels ce local/cet espace de convivialité doit répondre ?
- Quelles sont les activités qui nécessitent un local/un espace ?
- Quelles associations sont demandeuses ?
- Quel est le public visé, nombre d'activités/initiatives organisées chaque année, nombre de participants, ... ?
- En regard des besoins, ce projet est-il pertinent ?
- Quel mode de gestion (si besoin) mettre en place ?
- Quels aménagements intérieur-extérieur prévoir (définir les plus pertinents en regard des besoins) ?
- Autres suggestions concernant le chauffage, la récupération des eaux, et autres (parfois non opportuns pour des espaces extérieurs)

Roche-à-Frêne : aménagement d'un lieu de rencontres pour les habitants à l'endroit dit " Notre Dame de Beauraing »; aire de pique-nique avec local fermé pour le matériel

⇒ débroussaillage de l'endroit et libérer les boucles qui jadis contournaient les buissons
 ⇒ construction d'un car-port comprenant un petit local fermé pour le rangement du matériel tel que tables et bancs "brasserie", grille barbecue, ...
 ⇒ construction d'un barbecue avec quatre tables pique-nique indépendants à l'extérieur du car-port



Estimatif : 4.340€ + égaliser et stabiliser l'endroit : ?

 <p>X1 €1995,00</p>	 <p>X1 €339,15</p>	 <p>X4 €209,95 (prix = TVA incluse) 159,95 €</p>	 <p>X4 €126,70</p>
--	---	--	---

Remarque : un membre s'enquiert de la certification des matériaux (solidité ? Vincotte ?, ...). Il s'agira de vérifier si des critères sont à respecter au niveau des projets communaux !

Oster : Aménagement d'une aire de délasserment au centre du village regroupant aire de BBq, tables de pique-nique, abri contre les intempéries, terrains de pétanque.

- ⇒ Panneaux de signalisation routière
- ⇒ Terrassement (2 terrains de pétanque)
- ⇒ Râtelier pour 5 vélos
- ⇒ Structure pour attacher les chevaux
- ⇒ Abris avec bancs et tables de pique-nique
- ⇒ Une ou deux aires de barbecues + cadenas
- ⇒ Une arrivée d'eau
- ⇒ Mobilier urbain (poubelles-panneau règlement, carte des promenades, bac à fleurs,...)



Estimatif : 45.000€

Oster : construction d'un local attenant à l'école afin d'augmenter un espace de rangement destiné au stockage du matériel et améliorant par conséquent l'organisation de manifestations pour les différentes festivités..

- ⇒ construction d'un local (4 X 5m) attenant à l'école
- ⇒ Menuiserie : porte à doubles battants vers extérieur
- ⇒ Equipement électrique : 6 prises + éclairage intérieur et extérieurs
- ⇒ Plomberie : une arrivée d'eau



Estimatif : 25.000€

Explication des habitants : le préau transformé en espace de rencontre villageois est utilisé par l'école (le nombre d'élève ayant augmenté). Dès lors, lorsque les villageois veulent en profiter, il faut déplacer le mobilier et matériel scolaire, or il n'y a pas d'espace de rangement !

Dès lors, la demande des habitants consiste en l'aménagement d'un local de rangement annexe au préau. Le projet rencontre les objectifs du PCDR et mérite selon les habitants, de trouver sa place dans le lot des projets à subventionner.

Le budget est difficile à estimer, les habitants ont avancé un coût très approximatif.

Vaux Chavanne : construction d'un musée de la vie rurale et d'un Hall de stockage de vieilles machines pour permettre la continuité de la fête des vieux métiers nommée « Vaux-Ch'avant » organisée dans le village de Vaux-Chavanne

⇒ construction de deux bâtiments sur le terrain situé à l'arrière du presbytère ou sur le terrain de la salle.



Estimatif : 150.000 €



Explication des habitants : l'aménagement d'un local est nécessaire pour stocker et réparer tout le matériel utilisé lors de la fête des vieux métiers. De l'avis des membres, c'est un beau projet ! Le budget participatif est trop faible pour financer un projet de cette envergure, il faudra avoir recours au subventionnement DR. Sachant que si le projet ne se réalise pas rapidement, il faudra trouver une solution intermédiaire pour stocker le matériel afin d'éviter sa dégradation. Les membres présents estiment que leur village n'a pas bénéficié de subventions DR lors de la 1^{ère} opération et estiment dès lors leur demande justifiée.

Dochamps : Aménagement d'un espace convivial sur la place du village

- aménagement d'une place avec une surface de sol en sable
- élimination de l'espace végétal actuel (cotonéasters)
- construction d'un petit kiosque/halle en bois avec espace barbecue et bancs de pique-nique
- placement d'un panneau reprenant les sites intéressants du village
- placement d'un panneau d'informations sur les promenades pédestres et vtt
- plantation d'arbres d'ornementation
- plantation d'arbustes floraux aux 4 entrées principales du village



Rue du Vieux Frêne, place du village



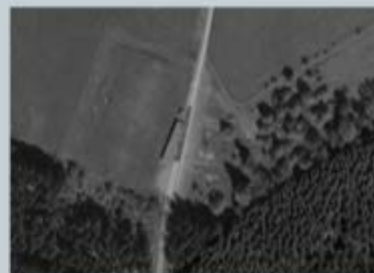
Estimatif : ?? €

Dochamps : Aménagement de la salle de village

- agrandir la largeur de la salle de 2 à 3m
- remonter le toit et créer une toiture à deux pentes
- installer un bardage sur les façades nord et ouest
- installer une nouvelle fosse sceptique
- isoler l'entièreté du bâtiment



Chemin de Bénasse, ancienne buvette du football, actuelle salle du village



Estimatif : ?? €

Explication des habitants : l'idée est d'aménager un lieu de rencontres pour les villageois, et particulièrement pour les jeunes qui n'ont le choix qu'entre le café ou l'abribus pour se rencontrer. L'aménagement de la buvette du foot, décentrée par rapport au village, a été préféré à celui de l'ancien presbytère au centre du village.

Pourquoi ce choix ? Parce que le comité villageois a déjà beaucoup investi dans ce local, parce qu'il y a de la place pour les jeux des enfants en toute sécurité (à l'écart de la circulation) et pas de nuisances pour l'entourage vu sa situation excentrée.

Malempré : Aménagement d'un endroit de rencontre/salle de réunions pour la population locale et d'une « maison du développement durable » dans le presbytère

- Isolation
- Remplacement menuiseries extérieures
- Placement d'une régulation de chauffage
- Récupération des eaux de pluie
- Placement de panneaux photovoltaïques
- Placement des panneaux solaires thermiques
- Placement d'un ballon thermodynamique pour production ECS

Estimatif : ?? €

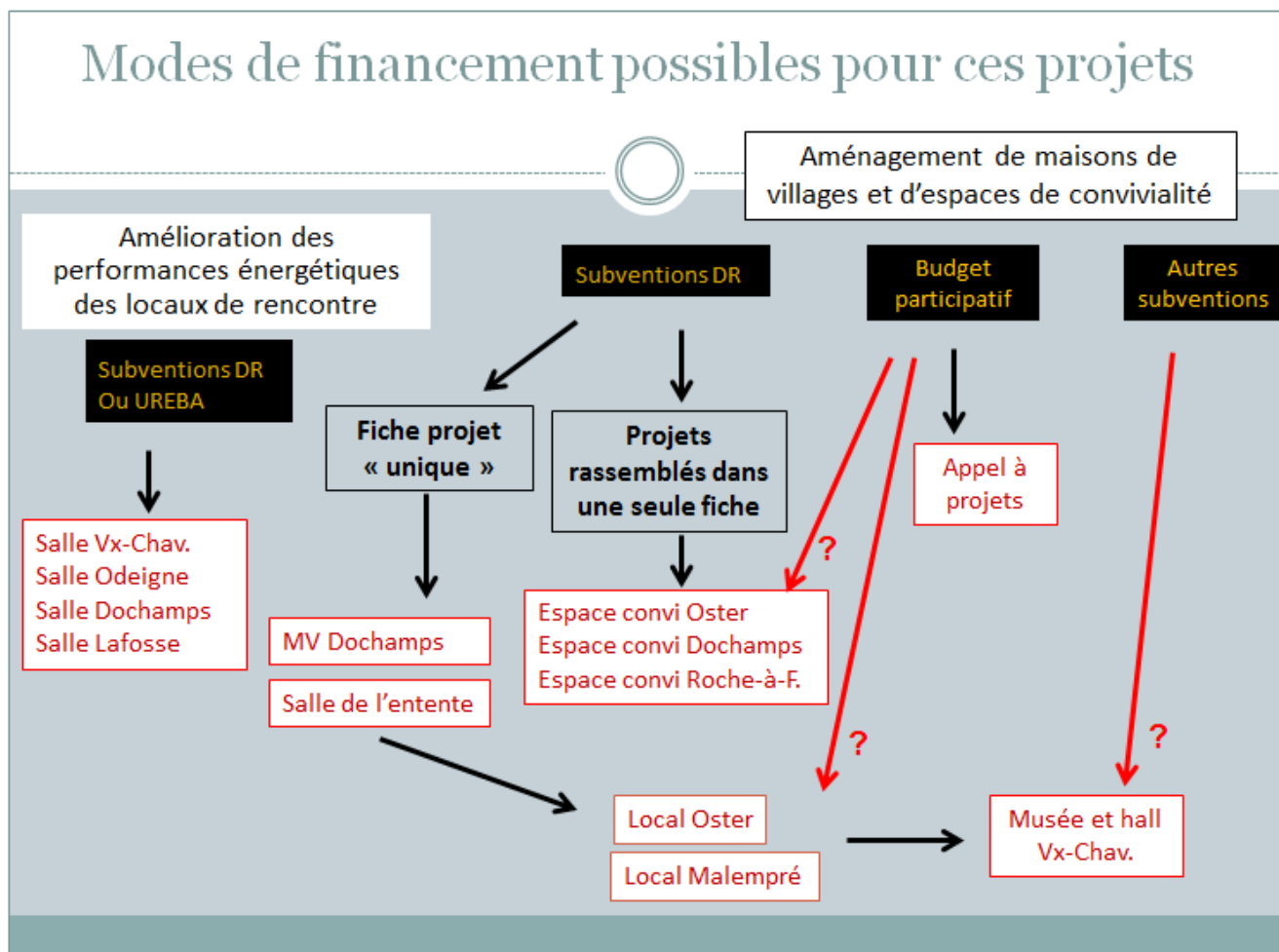


Explication des habitants : le DR a financé une 1^{ère} maison de village, réaffectée depuis à du co-accueil d'enfants. Le village dispose en outre d'une grande salle des fêtes. Il manque un espace de rencontres et d'accueil polyvalent. Les habitants proposent de réaménager une pièce de l'ancien presbytère (le reste de la maison étant occupée par une locataire). Les participants s'enquière du fait que ce projet soit porté par un groupe villageois.

Réunion GT aménagements conviviaux et budget participatif – 29 octobre 2015

Remarque FRW : ce projet était auparavant intégré dans la fiche « énergie », mais vu son objectif, il est justifié qu'elle s'oriente vers les fiches « aménagements de lieux de convivialité ».

3. Modes de financement possibles pour ces projets



Pour ce qui concerne :

L'espace de convivialité à Roche à Frêne, vu le coût réduit du projet, il s'inscrit tout à fait dans le cadre du financement « budget participatif ».

Le local d'Oster ; sachant que la subvention DR pour l'aménagement du préau date de plus de 10 ans et que les besoins ont évolué, il est possible que le DR intervienne pour financer l'aménagement de ce local. La question est de savoir si Oster sollicite plutôt le budget participatif pour un montant qui sera moindre mais plus rapidement accessible. Autre possibilité : solliciter le DR et bénéficier ainsi d'un budget plus confortable sachant aussi que l'envergure du projet sera tout autre, il s'agira que l'ensemble de l'aménagement soit revu : intervention énergétique au niveau du préau (local froid selon les enseignants), WC, accès PMR, lumière, acoustique, PEB, normes diverses ... Attention aussi à l'aspect urbanistique ! Selon les participants, ce choix devra être réfléchi avec le village.

L'infrastructure « vieux métiers » de Vaux Chavannes : la somme affectée au budget participatif ne pourra suffire, un budget DR sera nécessaire et donc la rédaction d'une fiche avec tous les détails du projet.

Le local de Dochamps nécessite la rédaction d'une fiche et la sollicitation d'une subvention DR vu l'ampleur des travaux à entreprendre.

Le local de Malempré peut bénéficier d'une intervention du DR pour peu que ce local soit un espace polyvalent, utilisé pour des rencontres villageoises, des séminaires dédiés à l'énergie (notamment concernant le réseau de chaleur). Ici aussi, si subvention DR, les interventions seront plus lourdes : accès PMR, espace sanitaire, ...

L'espace de convivialité d'Oster ; les habitants présents préfèrent que leur projet intègre une fiche DR et puisse bénéficier d'un budget plus élevé que celui accessible via le budget participatif. En effet, ils estiment que leur projet y gagnera en qualité et préfèrent différer l'aménagement.

Finalement, seul le projet de Roche à Frêne, vu son faible coût, correspond au budget participatif. Il est proposé que le budget 2015 lui soit attribué, sans passer par le fonctionnement « jury » pour cette fois.

Points à éclaircir et à vérifier auprès de la receveuse :

- le budget participatif intervient-il sur un espace, un bâtiment qui n'est pas propriété communale ?
- est-il possible de fonctionner avec des « subventions aux associations » ?

EVALUATION de la réunion

Évaluée positivement par les membres ; bien qu'animée, la réunion fut riche en termes d'échanges et de débats où des points de vue parfois très différents se sont confrontés. Les membres ont également apprécié la flexibilité des AD qui ont su adapter la présentation au fil de la soirée et gérer un débat parfois tendu.

Annexe : Liste de présences au GROUPE de TRAVAIL

Représentants du Conseil communal		
Wuidar	Robert	
Daulne	Pascal	
Demoitié	Alexiane	
Hubin	Pierre	P
Huet	Geoffrey	P
Wilkin	Stéphane	
Generet	Marc	P
Représentants de la population		
André	Nicolas	
Bernard	Anne	
Bernier	Manon	
Burton	Sylvie	
Carême	Stéphane	
Clesse	Aline	
Conrad	Marielle	
Cornet	Benoît	P
Cornet	Roger	
Courard	Fabian	
Delafontaine	Jean-Luc	P
Delande	Christian	
Demoitié	Barthélemy	
Detroz	Marie-Caroline	
Dufrasne	Maëlle	
Fagnant	Anne	
Gillard	Anne	
Gillard	P. Emmanuel	P
Gillard	Patrick	
Grognard	Martine	
Grognard	Brigitte	
Hubert	Anne	P
Hubert	Marie-Thérèse	P

Jacobs	Jocelyne	P
Kreins	Philippe	P
Laval	Philippe	P
Laval - Fonck	Josiane	P
Leboutte	Emmanuel	P
Lecart	Damien	P
Lesenfants	Jacques	P
Lesenfants	Maxime	
Lesenfants	Michel	
Libar	Alain	P
Libotte	Monique	P
Muhlen	Nancy	
Petit	Fabrice	
Pierret	Joseph	P
Piret	Edith	P
Pirotte	Annette	
Pottier	Marc	
Quétin	Marc	
Reynders	Laurent	
Sépult	Vincent	P
Tassigny	José	
Van Lerberghe	Maggy	P
Wuidar	Philippe	

Légende :

P : présent / E : absent et excusé / A : absent non excusé / D : démissionnaire

